

CHOIX
D'INSCRIPTIONS DE PALMYRE

CHOIX
D'INSCRIPTIONS DE PALMYRE

TRADUITES ET COMMENTÉES

PAR J.-B. CHABOT

MEMBRE DE L'INSTITUT
(ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES)

PUBLIÉ AUX FRAIS DU

DUC DE LOUBAT

ASSOCIÉ ÉTRANGER DE L'INSTITUT
(ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES)



PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

MDCCCXXII



AVANT-PROPOS.

Le nom de la ville de Palmyre est demeuré célèbre dans l'histoire. Ses ruines, les plus considérables de toutes celles qui jonchent le sol de la Syrie, témoignent du luxe et de la richesse des habitants à l'époque de son antique splendeur, c'est-à-dire au deuxième et au troisième siècle de notre ère. Mais ce que nous pouvons savoir de l'organisation, des habitudes, de la religion et de la langue des Palmyréniens, nous a été révélé par les inscriptions.

Après avoir assuré la publication des inscriptions et la continuation des fouilles de Délos, qu'il avait déjà subventionnées pendant dix ans, notre confrère M. le duc de Loubat a conçu le dessein de mettre sous les yeux du public instruit un aperçu de l'épigraphie palmyrénienne.

Pour répondre à son désir, parmi les sept cents inscriptions honorifiques, religieuses ou funéraires, actuellement connues, j'ai fait choix de celles qui paraissaient les plus aptes à donner une idée générale de la civilisation de Palmyre. Les unes sont traduites littéralement, les autres simplement analysées. On a laissé de côté les discussions philologiques, qui sont très ardues et n'intéressent qu'un petit nombre de personnes familiarisées avec l'étude des langues sémitiques.

Nos inscriptions ont ceci de particulier qu'elles accompagnent presque toujours des monuments figurés. Il était utile de reproduire quelques-uns de ces monuments, pour ainsi dire inséparables des textes. La libéralité de M. le duc de Loubat y a pourvu.

Les planches contenues dans ce volume n'en sont pas la partie la moins intéressante. Je suis heureux d'exprimer mes remerciements à M. Edw. Robinson, directeur du Metropolitan Museum of Art de New York, et au prof. Fr. Poulsen, directeur de la Glyptothèque de Ny Carlsberg (Copenhague), qui m'ont envoyé des photographies, ainsi qu'au Rév. Père R. Savignac, qui a mis à ma disposition les excellents clichés qu'il a rapportés en 1914 de sa mission à Palmyre.

— Les découvertes faites jusqu'ici à Palmyre sont dues aux efforts de quelques voyageurs ayant travaillé dans des conditions difficiles. Une exploration méthodique des ruines donnerait d'importants résultats, tant pour l'épigraphie que pour l'archéologie. Il est à souhaiter que le Service des Antiquités en Syrie en prenne bientôt l'initiative.

CHOIX

D'INSCRIPTIONS DE PALMYRE.

INTRODUCTION.

En l'année 1616, Jan Gruter faisait paraître à Heidelberg un Corpus des inscriptions de Rome dans lequel figurait, pour la première fois, un texte oriental. C'était un texte palmyrénien accompagnant une inscription grecque gravée au bas d'un relief trouvé sur le mont Janicule, où les Syriens avaient eu, au temps des empereurs, un sanctuaire consacré à leurs divinités nationales. Et par une curieuse coïncidence, en cette même année 1616, un Napolitain connu par son humeur voyageuse et ses excentricités, Pietro della Valle, copiait à Tayibeh, village situé entre Palmyre et l'Euphrate, une autre inscription bilingue. Sa copie ne fut publiée qu'un siècle plus tard, en 1714, par Adrien Reland. Entre temps, le Lyonnais Jacques Spon avait fait connaître, en 1683, un second monument palmyrénien trouvé à Rome.

Les deux monuments romains sont au Musée du Capitole, et la pierre de Tayibeh fait maintenant partie des collections du British Museum.

Les ruines de Palmyre elles-mêmes commençaient à livrer leurs secrets. Vers la fin du xvii^e siècle, des négociants anglais avaient un comptoir dans la ville d'Alep. En conversant avec les Arabes, ils entendirent parler de ces ruines et formèrent le dessein de les visiter. William Halifax, leur chapelain, et quelques marchands firent une première tentative au mois de juillet 1678. Lorsqu'ils furent en vue des ruines, le cheikh les fit saisir. Ils furent relâchés moyennant

une rançon de 2,000 thalers, et contraints de repartir sans délai. Ils revenaient du moins avec l'assurance que les récits des Arabes au sujet de ces ruines grandioses n'avaient rien d'exagéré. Dans une nouvelle expédition, au mois d'octobre 1691, ils furent plus heureux et obtinrent de passer quatre jours à Palmyre. Halifax en profita pour relever une vingtaine d'inscriptions grecques; il y ajouta trois textes palmyréniens, mais si mal dessinés qu'on peut à peine reconnaître trois ou quatre lettres sur sa copie.

Pendant de longues années les philologues n'ont eu d'autre texte à leur disposition pour s'exercer au déchiffrement des caractères inconnus qu'on qualifiait volontiers de phéniciens. Leurs efforts, portant sur des reproductions insuffisantes, devaient fatalement échouer. Un pasteur nîmois, Samuel Petit (1594-1643), eut l'audace de proposer une traduction complète de la première inscription de Rome; elle commence par ces mots : « Ma vieillesse a tremblé, la plante de mes pieds a bronché, ton serviteur accablé de tristesse est tombé dans les mains du démon de la lumière; » La ligne ainsi traduite signifie en réalité : « L'image d'argent a été offerte à Aglibôl et à Malakbêl », deux divinités palmyréniennes aujourd'hui bien connues ! Un très bon philologue allemand, J. Rhenferd (1654-1712) adopta une judicieuse méthode pour cette étude, mais l'inexactitude des copies rendit vaine toute son application. Il était réservé à l'abbé J.-J. Barthélemy (1716-1795), membre de l'Académie des Inscriptions, de trouver la clef de l'alphabet palmyrénien.

Deux hardis voyageurs français, Giraud et Sautet, réussirent à pénétrer à Palmyre en 1705. Ils en rapportèrent trois inscriptions et une vue panoramique des ruines, dessinée sur place par Giraud. Le sieur Poullard, vice-consul de France à Tripoli, profita de leur embarras pécuniaire pour se faire remettre ces documents qu'il expédia au ministre Pontchartrain. Celui-ci les transmit à l'Académie des Inscriptions. On ne sait ce qu'est devenu le dessin original; mais le fameux collectionneur d'estampes Pierre-Jean Mariette (1694-

1774) en avait exécuté une copie qui existe encore à la Bibliothèque de l'Institut. C'est un précieux document archéologique qui mériterait les honneurs d'une reproduction. Grâce aux renseignements que nous possédons et à la comparaison avec le dessin que les Anglais firent un demi-siècle plus tard, il serait facile d'en donner une explication satisfaisante. Malheureusement son trop grand format ne nous permet pas de l'insérer dans ce volume.

Le naturaliste dijonnais Tourtehot, qui se faisait appeler Granger, visita aussi Palmyre, en 1735. Sa relation, purement descriptive, n'intéresse pas l'épigraphie.

En 1751, deux Anglais épris d'architecture classique, Henry Dawkins et Robert Wood, passèrent quinze jours à Palmyre. Ils dressèrent un plan des ruines, le seul que nous possédions encore; ils dessinèrent une vue d'ensemble; ils étudièrent en détail quelques monuments, et copièrent soigneusement vingt-six inscriptions grecques et treize inscriptions palmyréniennes. Le résultat de leur exploration fut consigné dans un splendide volume in-folio publié en français (*Les Ruines de Palmyre*) puis en anglais (*The Ruins of Palmyra*). Les deux éditions parurent à Londres en 1753. Dès le 12 février 1754, l'abbé Barthélemy lisait devant l'Académie des Inscriptions ses « Réflexions sur l'alphabet et sur la langue dont on se servoit autrefois à Palmyre ». À l'aide de deux des inscriptions bilingues copiées par Wood, le savant académicien avait reconstitué sans erreur l'alphabet palmyrénien. Son étude fut insérée dans le tome XXVI des Mémoires de l'Académie, qui ne parut qu'en 1759. De son côté, un savant anglais, John Swinton, était arrivé à un résultat à peu près identique et avait fait connaître ses recherches par cinq Lettres, publiées dans le tome XLVIII des *Philosophical Transactions*, qui porte la date de 1754. Il est bien certain que Barthélemy n'eut aucune connaissance des travaux de Swinton; il est moins sûr que Swinton ait ignoré ceux de Barthélemy. Les Anglais ayant voulu réserver exclusivement à leur compatriote l'honneur de cette décou-

verte, l'abbé Barthélemy protesta publiquement contre cette prétention.

Les copies de Wood avaient porté à seize le nombre des inscriptions palmyréniennes connues. Il fallut attendre un siècle pour qu'un nouveau texte vint s'y ajouter. C'était l'épithaphe bilingue, latine et palmyrénienne, d'un soldat. Elle fut trouvée en 1847 en Algérie, à el-Kantara, où un corps auxiliaire d'archers palmyréniens tenait garnison vers le milieu du II^e siècle. Une seconde épithaphe fut recueillie au même endroit quelques années plus tard, et en 1860 un troisième monument fut exhumé à Rome. En 1852, le Louvre avait reçu de M. de Ségur-Duperron, consul de France à Damas, un bas-relief portant une courte épithaphe palmyrénienne, et en 1853, M. de Vogüé avait rapporté, d'une course rapide à Palmyre, une lampe de terre cuite ornée d'une brève inscription. Tout cela était bien insuffisant pour donner une idée convenable de la langue palmyrénienne.

Mais en 1868 parut le premier fascicule des *Inscriptions sémitiques* de M. de Vogüé; il comprenait cent trente-quatre nouveaux textes palmyréniens, copiés en 1861, par la main experte de Waddington. Cette publication fut le vrai point de départ des études d'épigraphie araméenne; elle donna lieu à une série de dissertations signées des philologues les plus en renom; elle permit de résoudre la plupart des difficultés qui subsistaient encore dans le déchiffrement des inscriptions connues antérieurement.

En 1870, le D^r A. D. Mordtmann, dont le gendre, officier au service de la Turquie, séjournait à Palmyre, put explorer les ruines à son aise; il copia et publia une trentaine d'inscriptions nouvelles. Depuis lors, d'autres voyageurs visitèrent Palmyre et en rapportèrent quelques textes inédits : Ed. Sachau (1879), Charles Huber et J. Euting (1883), l'Autrichien J. C. Samson (1884), Joseph-Étienne Gautier (1887), l'Anglais G. E. Post (1890), le capitaine L. de Contenson (1891), l'architecte Émile Bertone (1895), le colonel Nitot

(1897), Moritz Sobernheim (1899), les membres de l'Institut russe d'archéologie de Constantinople, et Enno Littmann, alors attaché à la mission américaine de l'Université de Princeton (1900), une mission allemande sous la direction d'Otto Puchstein (1902), l'Américain Hans Spoer (1904), le Dr Jackel, de Leipzig (1907). La découverte la plus importante, celle du Tarif douanier, fut faite en 1881 par le prince arménien Simon Abamelek Lazarew. La mission la plus fructueuse au point de vue épigraphique fut accomplie en juillet 1914, sous les auspices de l'Académie des Inscriptions, par les Pères Ant. Jaussen et Raph. Savignac, de l'École biblique de Jérusalem.

D'autre part, les Arabes qui habitent les ruines de Palmyre songèrent à tirer profit de la curiosité des érudits. Ils se sont mis à fouiller de nouveau les tombeaux depuis longtemps violés par les chercheurs de trésors. Ils en retirent les débris de sculpture et les pierres ornées d'inscriptions. Ces monuments, transportés clandestinement à Homs, à Damas, à Alep, à Beyrouth, font depuis cinquante ans l'objet d'un véritable commerce. C'est ainsi que plusieurs musées d'Europe et d'Amérique, et même des particuliers, ont pu réunir d'assez belles collections d'antiquités palmyréniennes. Le nombre des inscriptions actuellement connues dépasse sept cents, dont quatre cents environ accompagnent des bustes funéraires.

La langue de ces inscriptions est un dialecte sémitique qui s'accorde essentiellement avec l'araméen biblique; il contient beaucoup de mots empruntés au grec, particulièrement des titres de fonctionnaires et des termes techniques.

L'écriture est dérivée du vieil alphabet sémitique; elle appartient, comme la langue, à la branche araméenne, et présente les plus grandes analogies avec l'écriture hébraïque dite « carrée », qui était en usage aux environs de l'ère chrétienne. Les inscriptions nous montrent trois types d'écriture.

Nous avons d'abord celle que nous appellerons monumentale,

très exactement représentée par nos caractères d'imprimerie; en voici les vingt-deux lettres :

Ⲁ ⲁ Ⲃ ⲃ Ⲅ ⲅ Ⲇ ⲇ Ⲉ ⲉ Ⲋ ⲋ Ⲍ ⲍ Ⲏ ⲏ Ⲑ ⲑ Ⲓ ⲓ Ⲕ ⲕ

Ces formes sont plus élégantes que dans l'hébreu contemporain; par une modification analogue à celle que les Grecs ont fait subir à l'alphabet phénicien, on a cherché à ramener toutes les lettres à une proportion régulière et à les réduire au même calibre. L'écriture est compacte; les mots sont rarement séparés les uns des autres, mais, sauf quelques exceptions, les lettres ne sont pas liées entre elles.

L'écriture cursive, tracée avec le calame ou le pinceau sur les parois stucquées des monuments, ne nous est connue que par un petit nombre d'exemples; l'enduit qui portait ces inscriptions a été détruit. Elle se rapproche beaucoup du plus ancien type de l'écriture syriaque; il y a de fréquentes ligatures. On en trouvera des spécimens à la page 105 et sur les planches XVII et XVIII.

Enfin, nous avons un assez bon nombre d'inscriptions gravées dans une forme semi-cursive, intermédiaire entre les deux précédentes. Les lettres manquent de proportion, les ligatures sont rares, l'aspect général est moins satisfaisant pour l'œil. On trouve ce type à Palmyre même, simultanément avec l'écriture monumentale. C'est le seul employé dans les inscriptions recueillies en dehors de Palmyre, soit dans les environs immédiats, à Tayibeh et à Nazala (aujourd'hui Qarietein, à mi-chemin entre Damas et Palmyre), soit dans les contrées éloignées : à Rome, en Égypte, en Algérie, en Angleterre, en Hongrie, en Roumanie. L'existence de rares inscriptions palmyréniennes dans ces pays, est due à des marchands qui suivaient les armées romaines dont ils étaient les fournisseurs, ou à des soldats qui servaient dans les corps auxiliaires.

Pour la numération, cinq signes combinés entre eux suffisent :

ⲁ = 1; ⲅ = 5; ⲏ = 10; ⲓ = 20; ⲏⲓ = 100.

Beaucoup d'inscriptions sont datées. Comme la plupart des Syriens, les Palmyréniens avaient adopté l'ère des Séleucides, partant du 1^{er} octobre 312 av. J.-C. Les inscriptions bilingues indiquent la correspondance entre les mois macédoniens, mentionnés dans le texte grec, et les mois palmyréniens; onze de ceux-ci sont empruntés au vieux calendrier assyro-babylonien, mais le mois de Nisan, qui était le premier de l'année, est devenu ici le septième. L'origine du nom du dixième mois n'a pu encore être fixée avec certitude. Voici le tableau de concordance des deux calendriers, tiré des inscriptions :

Tisrî	𐤕𐤓𐤕	Ἵπερβερεταῖος	Octobre.
Kanoun	𐤊𐤍𐤍	Δῖος	Novembre.
Kisloul	𐤊𐤓𐤕𐤍	Ἄπελλαῖος	Décembre.
Tebet	𐤕𐤓𐤂	Λύδυναῖος	Janvier.
Sebat	𐤂𐤓𐤕	Περίτιος	Février.
Adar	𐤕𐤕𐤁	Δύσιρος	Mars.
Nisan	𐤊𐤍𐤍	Ξανθικός	Avril.
Iyar	𐤕𐤕𐤁	Ἄρτεμίσιος	Mai.
Siwan	𐤊𐤓𐤕	Δαίσιος	Juin.
Qenian	𐤊𐤍𐤍	Πάνημος	Juillet.
Ab	𐤕𐤁	Λῶος	Août.
Eloul	𐤊𐤓𐤕𐤁	Γορπιαῖος	Septembre.

La plus ancienne inscription palmyrénienne datée est du mois de Kanoun 304, qui correspond à nov. de l'an 9 av. J.-C., et la plus récente de l'an 582, qui correspond à l'an 271 de notre ère. Nous ne tenons pas compte d'une inscription grecque de l'an 639 (= 328 de notre ère), gravée sur une colonne du grand portique, qui constate que huit travées ont été restaurées en cette année, par un certain Flavius Diogènes, fils d'Ouranius, «curateur de la ville». Cette inscription nous prouve qu'après le sac de Palmyre, par les légions gauloises de l'empereur Aurélien, en 273, la ville ne fut pas complè-

tement abandonnée. Nous savions déjà par une inscription latine que Dioclétien y fit construire une caserne, dont les restes subsistent. Les chrétiens, qui certainement ne formaient pas la majeure partie de la population, étaient cependant assez nombreux à cette époque pour avoir à leur tête un évêque. Parmi les signataires au concile de Nicée (325) figure Marinus, évêque de Palmyre.

L'historien Procope nous apprend que Justinien fit fortifier Palmyre en 528. On voit encore les restes du mur d'enceinte construit par ordre de cet empereur autour de la partie centrale de la ville. Un siècle plus tard, les Arabes s'en emparaient. Leurs géographes la mentionnent sous son vrai nom sémitique, Tadmor, qui s'est perpétué jusqu'à ce jour parmi la population indigène; mais depuis la conquête musulmane, et même à l'époque des Croisades, elle fut à peu près totalement ignorée des peuples occidentaux, à ce point qu'on mit en doute la véracité des marchands anglais lorsqu'ils firent le récit de leur excursion, à la fin du xvii^e siècle. Palmyre avait cependant été visitée au xii^e siècle par le rabbin espagnol Benjamin de Tudèle, qui y trouva une synagogue florissante.

Voici un résumé succinct de l'histoire ancienne de la ville, tiré des inscriptions et des auteurs qui nous ont transmis le récit des relations entre Palmyre et l'empire romain.

Palmyre fut habitée longtemps avant de prendre place dans l'histoire. Une source abondante au milieu d'un désert aride constitue un point favorable à l'installation d'un groupement humain. L'opinion qui attribue la fondation de la ville au roi Salomon repose sur l'interprétation erronée d'un texte biblique. Nous ne savons rien de ses origines. Son nom ne s'est pas encore rencontré dans les textes assyriens ou babyloniens; mais les chroniqueurs byzantins, se faisant l'écho de quelque légende, prétendent qu'elle fut pillée par Nabuchodonosor lorsqu'il marchait contre Jérusalem. Sa position éloignée des grands centres politiques et ses abords difficiles ont dû, de tout temps, assurer à ses habitants une certaine indépendance.

Après le partage de l'empire d'Alexandre, elle passa avec toute la Syrie sous la domination des Séleucides. La prospérité d'Antioche, leur somptueuse capitale, contribua puissamment au développement du commerce de Palmyre, source unique, mais féconde, de sa richesse. Quand la Syrie fut réduite en province romaine, en l'an 64 avant J.-C., Palmyre demeura en dehors du territoire conquis. L'historien Appien rapporte que vers 41, Antoine envoya une troupe de cavaliers pour piller Palmyre, sous prétexte que l'attitude des habitants, placés à la frontière des Romains et des Perses, était suspecte, mais en réalité, dit-il, pour enrichir ses soldats. Les Palmyréniens, avertis à temps, transportèrent leurs biens au-delà de l'Euphrate. Les Romains trouvèrent la ville évacuée et revinrent sans butin ni combat. Cette richesse, qui excitait la convoitise des troupes romaines, ne fit que croître pendant les siècles suivants. Elle devint immense. La plupart des monuments grandioses, dont les ruines jonchent le sol, furent élevés au cours du 1^{er} et du 11^e siècle de notre ère. Ils témoignent de la prospérité et du luxe qui régnaient dans la cité.

Pline le Jeune (mort en 115) écrit « qu'elle a conservé son indépendance entre les deux grands empires de Rome et des Parthes, dont le premier soin est, quand ils sont en guerre, de l'engager dans leur intérêt ». Il n'est point question de Palmyre à propos de l'expédition de Trajan contre les Perses (115-116); mais on peut croire que de cette guerre date l'époque de son inféodation plus étroite à l'empire romain.

L'empereur Hadrien visita Palmyre en l'an 129; elle prit à cette occasion, comme beaucoup d'autres villes, le nom d'Hadriana. Le tarif douanier promulgué par le Sénat local en l'an 137 montre que le contrôle de l'autorité romaine s'exerçait pleinement sur l'administration municipale. Vers cette même époque la ville fournissait aux armées impériales des corps d'auxiliaires, et particulièrement des archers, arme dans laquelle les Palmyréniens s'étaient acquis une grande réputation d'habileté.

Sous le règne de Septime-Sévère, et probablement après que Caracalla fut associé à l'empire (198-211), elle reçut le titre de colonie romaine.

Sévère-Alexandre, marchant contre les Perses, passa à Palmyre en 229; et son général en chef, Rutilius Crispinus, y séjourna quelque temps, de même qu'un préfet du prétoire nommé J. Priscus, peut-être le frère de l'empereur Philippe l'Arabe (au plus tard en 242).

Vers 230 apparaît dans l'histoire la famille d'Odeinat, qui devait conduire Palmyre à l'apogée de sa gloire militaire et aussi à sa ruine.

Odeinat, le premier du nom mentionné dans les textes, avait reçu le titre de sénateur romain; il fut mis à mort par un certain Rufin, sous prétexte de rébellion. Nous ne savons pas exactement la date de cet événement; mais nous voyons Hairân, fils d'Odeinat, figurer dans une inscription de l'an 251 avec le titre de « prince de Palmyre ». Son fils Odeinat (II) avait reçu de l'empereur, au plus tard en 258, la dignité ou tout au moins les insignes du consulat. L'année suivante Valérien tomba aux mains des Perses, qui ravagèrent la Syrie et la Cappadoce, et s'emparèrent d'Antioche. A la tête des troupes palmyréniennes et syriennes, Odeinat essaya de couper la retraite à l'armée de Sapor et obligea celle-ci à repasser l'Euphrate. En affermissant ainsi sa propre autorité, il prétendait n'agir que comme lieutenant de Gallien, successeur de Valérien, et voulut en donner une preuve manifeste en faisant tuer le prétendant Quietus, fils de l'usurpateur Macrien. Mais tout en respectant la suzeraineté de l'empereur, Odeinat prenait le titre de « roi ». Gallien lui avait accordé celui de « dux » en lui confiant les troupes romaines de Syrie. De 262 à 264, il fit la guerre aux Perses, reconquit la Mésopotamie et pénétra jusqu'à Ctésiphon, dont il ne put s'emparer. A la suite de ces brillants exploits, Gallien lui donna le titre d'« imperator ». Les inscriptions nous apprennent qu'il avait aussi celui de « correcteur de toute la province ». Tout l'Orient romain, à l'exception de l'Égypte et de l'Asie

Mineure, était en son pouvoir. Peu de temps après (266-67) Odeinat fut tué à Émèse, avec son fils aîné Hairân, par son parent Mæonius.

Le pouvoir tomba alors aux mains de la célèbre Zénobie, femme d'Odeinat, qui gouverna au nom de son jeune fils Vahballât. Gallien n'accorda point à ce prince les titres concédés à son père; il tenta même de soustraire à l'autorité de Zénobie les provinces de l'empire nouvellement reconquises par Odeinat, mais Heraclianus, son général, fut battu par les troupes palmyréniennes.

Gallien mourut en mars 268. Claude, son successeur, ne reconnut pas davantage Vahballât comme représentant de l'empire en Orient; mais il ne fit rien pour lui enlever les territoires qu'il occupait. Zénobie, politique habile autant que guerrière intrépide, mit à profit cette période de tranquillité pour consolider l'empire de son fils et affermir l'état palmyrénien. Deux hommes furent les instruments de sa politique. Le rhéteur grec Longin devint son premier ministre; et elle gagna à son parti l'évêque d'Antioche, Paul de Samosate, dont l'orthodoxie était suspecte aux yeux de ses collègues, mais qui jouissait d'une grande influence.

En 269, tandis que Claude était aux prises avec les Goths, Zénobie crut l'occasion favorable pour réaliser ses desseins ambitieux. Zabdas, général en chef de l'armée palmyrénienne, s'empara de l'Égypte et de la plus grande partie de l'Asie Mineure. Peut-être aurait-il achevé la conquête de la Bithynie si la mort de l'empereur n'était venue changer la situation (270). Aurélien, en montant sur le trône impérial, s'empressa de traiter avec Zénobie et arrêta sa conquête au prix de concessions importantes. Il reconnut les titres de Vahballât et légitima les annexions. Cette reconnaissance officielle reçut une sanction publique : les monnaies frappées à Antioche et à Alexandrie portèrent au droit l'image de Vahballât et au revers celle d'Aurélien. L'unité de l'empire romain était sauvegardée « en effigie ».

L'ambition de Zénobie n'était pas satisfaite. Au printemps de 271, Vahballât prend le titre d'Auguste et se proclame indépendant;

l'effigie impériale disparaît des monnaies, qui sont frappées à celles de Vahballât et de Zénobie. Aurélien résolut alors d'anéantir la puissance du nouvel état.

L'empire palmyrénien comprenait à ce moment les anciennes provinces gouvernées par Odeinat : Syrie, Arabie, Mésopotamie, et les conquêtes récentes de Zénobie : l'Égypte et l'Asie Mineure jusqu'à la Bithynie. Aurélien envoya en Égypte le général Probus, futur empereur ; il se mit lui-même à la tête des troupes qui pénétrèrent dans l'Asie Mineure. Les deux armées devaient se rejoindre pour marcher contre Palmyre. Probus reconquit l'Égypte, sans grande difficulté, à la fin de l'année 271. Au début de 272, Aurélien, arrivant par la Galatie, s'empara de Tyane et poursuivit l'armée palmyrénienne qui se repliait sur Antioche. En avant de cette ville, un premier combat fut défavorable aux Palmyréniens. Zabdas et Zénobie décidèrent de se retirer à Émèse (auj. Homs). L'armée palmyrénienne comptait environ 70,000 hommes. Sa lourde cavalerie était bien supérieure aux escadrons romains ; mais ses fantassins étaient incapables de résister aux attaques des légions aguerries. La bataille s'engagea devant Émèse. Elle fut désastreuse pour Zénobie. La cavalerie romaine, renouvelant la manœuvre qui lui avait réussi à Antioche, recula sans combattre devant les « *clibanarii* » palmyréniens protégés, hommes et chevaux, par de pesantes armures. Quand ceux-ci furent épuisés par la poursuite, Aurélien mit en mouvement son infanterie légionnaire qui remporta une victoire complète et décisive. Les débris de l'armée palmyrénienne, sous la conduite de Zénobie et de Zabdas, se hâtèrent de gagner Palmyre. Aurélien les poursuivit à travers le désert, sans cesse harcelé par les nomades favorables aux Palmyréniens. Lorsqu'il parvint à Palmyre, il trouva la ville en état de défense et dut entreprendre un siège en règle. La ville refusa de capituler. Elle comptait sur le secours des Perses ; mais ceux-ci furent battus et rejetés au-delà de l'Euphrate. La famine commença à se faire sentir parmi les assiégés. Zénobie prit alors

la résolution d'aller elle-même chercher un nouvel appui chez les Perses. Elle sortit secrètement de Palmyre. Aurélien, informé de sa fuite, la fit poursuivre par un corps de cavalerie qui la rejoignit au moment où elle allait passer l'Euphrate. Elle fut faite prisonnière et ramenée au camp d'Aurélien. L'empereur la traita avec bienveillance. Quelques jours plus tard la ville ouvrait ses portes aux armées romaines, qui s'emparèrent d'un immense butin. Cet événement se passait vers le milieu de l'année 272.

Aurélien se retira vers Antioche, laissant une garnison à Palmyre. A Émèse, il fit exécuter quelques-uns des chefs palmyréniens et, parmi eux, le ministre Longin. Zénobie, dont les soldats romains réclamaient la mort, fut réservée pour le triomphe impérial. Vahballât n'est point nommé expressément dans les historiens romains qui parlent de l'expédition d'Aurélien. Ils disent cependant que la reine et « son fils » échappèrent au naufrage dans la Propontide, tandis qu'on les conduisait à Rome. On a supposé que Vahballât était mort avant la prise de Palmyre; le fait qu'il n'est pas nommé dans la description si emphatique du triomphe d'Aurélien, laissée par le biographe impérial, donne quelque appui à cette opinion. Le triomphe fut célébré en 274, avec une pompe inaccoutumée. Zénobie y figura chargée de chaînes d'or. Suivant la tradition des auteurs byzantins, cette femme, qui avait été capable de tenir en échec la puissance romaine, finit ses jours dans une modeste villa de Tibur, que son vainqueur lui avait concédée.

A peine Aurélien avait-il regagné l'Europe qu'Alexandrie et Palmyre se révoltèrent simultanément. Dans cette dernière ville, le gouverneur romain, Sandarion, et ses six cents archers furent mis à mort. Un certain Antiochus, parent de Zénobie, peut-être son propre père, fut proclamé roi. Le chef du mouvement paraît avoir été un Palmyrézien influent nommé Apsæus. Marcellinus, préfet de Mésopotamie, dépêcha un courrier à l'empereur. Sans perdre de temps, Aurélien gagna la Syrie par une marche forcée, pénétra dans Palmyre

sans combat, s'empara d'Antiochus, à qui il laissa la vie, et livra la ville à la fureur des soldats qui la mirent à sac. Cela se passait au printemps de l'année 273. L'opulente cité ne devait jamais plus se relever de ses ruines.

Une description des ruines de Palmyre est en dehors de notre cadre; mais comme nous devons faire allusion plusieurs fois à la position des monuments qui portent les inscriptions, il ne sera pas inutile de placer sous les yeux du lecteur le plan dressé par R. Wood.

EXPLICATION DU PLAN DE PALMYRE.

- | | |
|---|---------------------------------------|
| 1. Grand temple (de Bêl). | 23. Tombeaux en forme de tours. |
| 2. Esplanade, occupée par le village arabe moderne. | 24. Ruines d'un temple. |
| 3. Portique du temple. | 25. Ruines d'une église. |
| 4. Mosquée. | 26. Quatre colonnes. |
| 5. Entrée de la grande colonnade. | 27. Petit temple (de Baalsamin). |
| 6. Colonnes de granit. Tétrapyle. | 28. Grande colonne isolée, renversée. |
| 7. Temple ruiné. | 29. Jardins. |
| 8. Forum. | 30. Grande colonne isolée, debout. |
| 9. Ruines d'un temple. | 31. Grande colonne. |
| 10. Carrefour central. | 32. Autel près de la source. |
| 11. Colonnade transversale. | 33. Source Ephca. |
| 12. Temple ruiné. | 34. Forteresse turque. |
| 13. Péristyle d'un temple. | 35. Ruines amoncelées. |
| 14. Édifice en ruines. | 36. Décombres et ruines. |
| 15. 16, 17. Ruines d'édifices sur une colonnade transversale. | 37. Édifice en ruine. |
| 18. Caserne bâtie par Dioclétien. | 38. Ruines de tombeaux. |
| 19. Fortification byzantine remaniée. | 39. Moulin à eau. |
| 20. Façade d'un sépulcre. | 40. Cimetière moderne. |
| 21. Sépulcre ruiné. | 41. Vallée des tombeaux. |
| 22. Sépulcre englobé dans le mur de Justinien. | 42. Ruines de tombeaux. |
| | 43. Restes du mur de Justinien. |
| | 44. Petite rivière. |
| | 45. Seconde rivière. |



L'épigraphie palmyrénienne comprend : des inscriptions honorifiques, qui accompagnaient les statues érigées par la ville ou par des citoyens aux chefs et aux personnages notables ; des inscriptions religieuses, gravées pour la plupart sur de petits autels votifs ; des inscriptions funéraires, dédicaces de tombeaux ou épitaphes. A ces trois catégories, il faut ajouter un tarif douanier, des bornes milliaires, et de brèves épigraphes imprimées sur de petites tessères ornées de symboles. Au choix que nous ferons dans ces diverses sortes de documents nous joindrons quelques spécimens des monnaies frappées à l'effigie des princes de Palmyre.

LOI FISCALE DE PALMYRE.

Le prince Abamelek Lazarew, visitant Palmyre en 1881, remarqua au sud de la grande colonnade, entre celle-ci et la source, quelques caractères grecs gravés sur une pierre qui émergeait légèrement des ruines. Il fit dégager la pierre et bientôt apparut une longue inscription rédigée partie en grec, partie en palmyrénien. La découverte fut signalée par P. Foucart et par H. Waddington (1882). Un peu plus tard, M. de Vogüé, à l'aide des estampages, assez imparfaits, envoyés par Lazarew, donnait la première édition du document (*Journal asiatique*, 1883). A ce même moment, Julius Euting et Charles Huber prenaient de nouveaux estampages. Jos.-Étienne Gauthier en rapporta un autre en 1887. Enfin, en 1901, par les soins du gouvernement russe, la pierre elle-même fut enlevée et transportée au musée de l'Ermitage à Saint-Petersbourg.

Entre temps, les philologues les plus qualifiés s'appliquaient à résoudre les difficultés résultant du mauvais état de la pierre et de la mutilation des textes, parfois aussi de la singularité du document mis au jour. Il s'agit, en effet, d'une loi fiscale déterminant tous les impôts à percevoir dans la ville de Palmyre ou sur son territoire, au profit de la caisse municipale. L'épigraphie connaît deux inscriptions analogues, un tarif latin trouvé à Zaraï, en Numidie, daté de l'an 202 (*C. I. L.*, VIII, 4508), et un tarif grec, de l'an 90, recueilli en Égypte, à Coptos (*Inscr. græcæ ad res Rom.*, I, 1183). Mais ces deux documents sont loin d'avoir l'étendue et l'importance du tarif bilingue de Palmyre.

La pierre qui porte l'inscription mesure environ 1 m. 75 de hauteur sur 4 m. 80 de largeur; elle est divisée en quatre panneaux entourés chacun d'un encadrement; le premier renferme un texte

bilingue, le deuxième un texte araméen en trois colonnes, le troisième et le quatrième un texte grec en cinq colonnes.

Le premier panneau est très bien conservé, il renferme un décret du Sénat de Palmyre, servant de dispositif à la promulgation d'une loi fiscale destinée à régler la perception de tous les droits qui frappaient les marchandises ou les industries.

Le deuxième panneau renferme le texte araméen de la loi fiscale. La pierre a malheureusement beaucoup souffert, et le texte présente de grandes lacunes.

Les deux derniers panneaux contiennent le texte grec de la même loi : il est également fort mutilé.

Au-dessus des deuxième et troisième panneaux courait un titre grec contenant le protocole de l'empereur Hadrien.

Cette inscription, par les nombreux détails qu'elle renferme, nous fait pénétrer, comme dit M. de Vogüé, dans la vie intime de la cité commerçante : elle nous fait assister à ce grand mouvement d'hommes, d'animaux et de marchandises, à ce défilé d'ânes et de chameaux, à ce concours de traitants, de publicains, de brocanteurs, de plaideurs, de magistrats, foule affairée et bigarrée, se pressant sous les longues colonnades dont les ruines font encore aujourd'hui l'admiration du voyageur. Elle nous fait aussi connaître l'organisme administratif : le Sénat avec son président et son secrétaire, deux archontes (appelés ailleurs stratèges), une sorte de conseil des dix et des syndics.

Nous allons donner la traduction du texte palmyrénien, en nous aidant, pour l'interprétation, de la contre-partie grecque.

Décret du Sénat. Le 18^e jour du mois de Nisan de l'an 448 (18 avril 137) : sous la présidence de Bonnè, petit-fils de Hairân ; — faisant fonction de secrétaire : Alexandre, fils d'Alexandre, petit-fils de Philopator, secrétaire du Sénat et du peuple ; — étant archontes : Malikou, fils d'Olaïï, petit-fils de Moqîmou, et Zebîda, fils de Nésa ; — le Sénat, réuni en assemblée ordinaire, a décidé ce qui est écrit ci-dessous :

Attendu que dans les temps antérieurs de nombreux objets soumis aux droits

n'ont pas été inscrits dans la loi fiscale, et étaient taxés suivant la coutume, étant donné qu'on insérait dans le contrat du publicain « qu'il percevrait suivant la loi et suivant la coutume »; et comme à cause de cela, bien des fois, à propos de ces objets, des querelles ont surgi entre les marchands et les publicains;

Le Sénat a décrété que les archontes et les decemprimi examineraient tout ce qui n'est pas porté dans la loi; qu'on l'inscrirait dans le nouveau bail, et qu'on inscrirait à côté de chaque article sa taxe d'après la coutume; que quand le bail aura été ratifié par le fermier, on le graverait, avec la loi ancienne, sur la stèle qui est en face du temple de Rabasirê; que les archontes en exercice, les decemprimi et les syndics veilleraient à ce que le fermier n'exigeât de personne quelque chose de trop.

La charge de charrette de toute espèce quelconque sera taxée à quatre charges de chameau.

Les deux dernières lignes appartiennent en réalité à la loi; elles ont été gravées sur le premier panneau faute de place dans le second. Elles constituent une règle générale applicable à toute sorte de marchandises.

Le texte du décret est suffisamment clair par lui-même. Le nom de Rabasirê, qui signifie étymologiquement « chef des enchainés », est celui d'un génie infernal dont le culte a laissé des traces dans les écrits des Mandéens, secte gnostique de la Basse Babylonie.

En tête du second panneau, au-dessus des trois colonnes, une ligne en caractères plus gros forme titre. On lit :

Loi fiscale de l'entrepôt d'Hadriana-Tadmor, et des sources d'eau [d'Aeli]us César.

Palmyre avait pris le nom d'Hadriana à l'occasion de la visite de l'empereur Hadrien en l'an 129. Tadmor est le nom primitif de la ville, qui s'est maintenu jusqu'à nos jours chez les Arabes. Plus bas les sources sont simplement appelées « sources d'eau de César ». Le nom *Aelius* ne se lit qu'ici.

Passons maintenant en revue les différents articles compris dans la loi.

I. Esclaves (palmyr., ligne 2-6; grec, l. 1-8).

De ceux qui introduisent les esclaves introduits à Palmyre ou sur son territoire, le publicain prendra pour chaque individu d. 22.

Pour l'esclave qui est vendu dans la ville [et n'est pas] exporté d. 12.

Pour un esclave vétérân qui est vendu d. 10.

Si l'acheteur exporte les esclaves, il donnera pour chaque individu d. 12.

Les textes emploient le mot masculin signifiant esclave; mais il faut entendre la loi d'une façon générale, sans distinction de sexe. On prévoit trois cas : 1° L'introduction d'un esclave amené du dehors, qui donne lieu à la perception d'un droit de 22 deniers; 2° La vente d'un esclave à l'intérieur; s'il s'agit d'un esclave « novice », c'est-à-dire introduit depuis moins d'un an, le droit est de 12 d.; s'il s'agit d'un « vétérân », qui a déjà servi une année entière, la taxe est de 10 d.; 3° L'exportation ultérieure des esclaves achetés dans la ville; elle donne lieu à une taxe supplémentaire de 12 deniers.

II. Matières sèches (palm. 7-10; gr. 9-15).

Le publicain percevra par charge de chameau de matières sèches à l'entrée [dans le territoire de Palmyre?] par charge de chameau d. 3.

par charge de chameau, à la sortie d. 3.

par charge d'âne, à l'entrée et à la sortie d. 2.

Par « matières sèches », il faut entendre les fruits desséchés, tels que les noix, les pistaches, les haricots, les pommes de pin, etc., peut-être aussi le foin, la paille. Comp. ci-dessous art. XIV et XXII. Mais il est possible que l'expression ait un sens beaucoup plus étendu, et qu'on doive faire rentrer dans cet article tous les objets arides dont la taxe n'est pas spécifiée, par exemple les statues de bronze (art. XXVI).

III. Pourpre (palm. 11-12; gr. 16-18).

Pour la laine teinte en pourpre, pour chaque toison importée et exportée as 8.

Les laines teintes en pourpre étaient importées de Phénicie et exportées en Perse.

IV. Parfums (palm. 13-22; gr. 19-31).

Par charge de chameau d'huile aromatique qui est introduite dans des alabastra d. 25.

Et de ce qui (est ensuite vendu?) de cette huile, à la sortie sur chameau par charge d. 13.

Par charge de chameau d'huile aromatique qui est introduite dans des outres en peau de chèvre, à l'entrée d. 13, — et à la sortie d. 7.

Par charge d'âne d'huile aromatique qui est introduite dans des alabastra d. 13, — et à la sortie d. 7.

Par charge d'âne d'huile aromatique qui est introduite dans des outres en peau de chèvre d. 7, — et à la sortie d. 4.

Les parfums semblent avoir été un des principaux objets du commerce palmyrénien. Les taxes sont modérées; elles comprennent le droit d'un denier, tant à l'entrée qu'à la sortie, pour la bête de somme, chameau ou âne. On distingue soigneusement les parfums de qualité supérieure des parfums ordinaires. Les premiers se conservaient dans de petits flacons à long col, primitivement en albâtre, et souvent marqués au nom du parfumeur. Les parfums de qualité commune étaient transportés dans des outres, pour être ensuite vendus au détail. La taxe de ces derniers est de moitié moins élevée. La taxe d'exportation, pour tous les parfums, n'est que la moitié de la taxe d'importation; peut-être pour éviter la concurrence du commerce des Nabatéens. Ceux-ci importaient dans l'empire romain les aromates et parfums de l'Arabie, comme les Palmyréniens ceux de l'Inde.

V. Huile (palm. 23-28; gr. 32-42).

Par charge d'huile, dans quatre outres en peau de chèvre portées sur chameau, à l'entrée d. 13, — et à la sortie d. 13.

Par charge d'huile, dans deux outres en peau de chèvre portées sur chameau, à l'entrée d. 7, — et à la sortie d. 7.

Par charge d'âne d'huile, à l'entrée d. 7, — et à la sortie d. 7.

L'huile est proprement l'« huile d'olive », comme on le voit par le mot grec (*έλαιον*); pour l'huile aromatique on se sert du mot « parfum » (*μύρον*). La taxe d'importation est la même que pour les parfums ordinaires; mais la taxe d'exportation, qui est seulement de la moitié pour ces derniers, est ici égale à celle d'importation.

L'examen des chiffres de ce paragraphe et du suivant montre que la charge d'âne est considérée théoriquement comme la moitié d'une charge de chameau.

VI. Graisse (palm. 29-33; gr. 43-51).

Par charge de graisse, dans quatre outres en peau de chèvre, portées sur chameau, à l'entrée d. 13, — et à la sortie d. 13.

Par charge de graisse, dans deux outres en peau de chèvre, portées sur chameau, à l'entrée d. 7, — et à la sortie d. 7.

Par charge d'âne de graisse, à l'entrée d. 7, — et à la sortie d. 7.

Il ne reste que la première lettre (κ) du mot grec désignant l'objet de cet article. Il est difficile de dire quelle sorte de « graisse » on a voulu taxer; le mot sémitique a un sens très vague; en arabe il signifie la graisse vulgaire aussi bien que des huiles de choix, comme l'huile de violette ou de lys. Les taxes d'importation et d'exportation sont égales, et les mêmes que pour l'huile.

VII. Salaisons (palm. 34-38; gr. 52 et suiv.). — Le texte très mutilé laisse voir qu'il s'agit du commerce des poissons salés. En Palestine, les poissons desséchés ou salés du lac de Tibériade faisaient l'objet d'un trafic assez important. La taxe d'importation était de 10 d. par charge de chameau, et celle d'exportation probablement de 6 d.

VIII. Montures (palm. 39-41; gr. perdu). — Le mot « mulet » qui se lit dans ce paragraphe semble indiquer qu'il s'agit d'une taxe d'importation sur les bêtes servant de monture.

IX. Troupeaux (palm. 42-45; gr. 69-71). — La rédaction de cet article est presque complètement détruite dans les deux textes. On

reconnaît, en ce qui concerne les moutons, une taxe d'un as à l'entrée et à la sortie, pour chaque tête; puis une taxe de trois as, qui paraît s'appliquer à des chameaux; ensuite une taxe de deux as, enfin une taxe de 1 d. L'objet de ces taxes ne peut être indiqué, même par conjecture.

X. Parfumeurs (palm. 46-47; gr. 72-74).

Aussi, le publicain percevra, chaque mois, de celui qui vendra de l'huile aromatique as 2.

C'est un droit de patente. Le texte palmyrénien parle expressément du marchand d'huile aromatique; le texte grec emploie seulement le mot « huile », sans spécification.

XI. Prostituées (palm. 47-52; gr. 75-79).

Aussi, le publicain percevra des prostituées: de celle qui prend un denier ou plus, un denier par femme; de celle qui prend huit as, il percevra huit as; de celle qui prend six as, il percevra six as.

Bien que le texte ne le dise pas, il s'agit vraisemblablement d'une taxe mensuelle. La disposition s'inspire du principe adopté à Rome, lorsque cet impôt y fut établi par Caligula: les courtisanes sont taxées au prix d'un de leurs actes. Il est encore question une autre fois, dans notre Tarif, des femmes publiques (art. XXV); partout le grec emploie le mot « hétaires »; il n'y a pas lieu de distinguer plusieurs catégories de femmes, quoique le palmyrénien se serve de deux mots différents pour les désigner.

XII. Autres impôts professionnels (palm. 53-57; gr. 80-87). — Dans un premier paragraphe, assez mal conservé, on définit que chaque boutique, quel que soit l'objet de son commerce, paiera une taxe mensuelle d'un denier.

Quand des peaux sont importées ou mises en vente, on paie pour chaque peau deux as.

Les marchands d'habits qui circulent par la ville sont soumis à une taxe variable.

Le commerce des peaux avait nécessairement une grande extension, étant donnée la situation de la ville au milieu de peuplades nomades vivant des produits de leurs troupeaux. Les peaux provenant des troupeaux nourris sur le territoire de Palmyre n'étaient pas exemptes de la taxe, si elles étaient mises en vente. Nous verrons plus loin (art. XXIII) que les peaux de chameau ne paient pas de taxe; il s'agit donc des peaux de mouton et de chèvre; ces dernières étaient utilisées de préférence comme outres.

La taxe des marchands d'habits devait être proportionnée à l'activité de leur commerce, qui subissait de grandes fluctuations selon les saisons, et selon l'affluence momentanée des étrangers et des nomades dans la ville.

XIII. Usage des eaux (palm. 58; gr. 88).

Pour l'usage des deux sources d'eau qui sont dans la ville d. 800.

Le grec ajoute « par an ». Malgré cela la somme est énorme, et ne peut s'appliquer aux usages domestiques. On doit supposer qu'elle vise l'emploi d'une quantité d'eau considérable, par exemple pour l'irrigation d'un jardin, pour l'exploitation d'un bain. Peut-être s'agit-il d'une sorte d'abonnement, moyennant lequel les chefs de caravanes de passage à Palmyre, acquéraient le droit d'abreuver leurs chameaux. On remarquera qu'il n'est pas question de l'eau amenée et distribuée par les aqueducs; mais seulement des « deux sources qui sont dans la ville ». Au temps où Wood visita Palmyre (1751) ces fontaines formaient encore deux petites rivières. « La plus considérable, dit-il, a sa source à l'ouest au pied des montagnes, dans une belle grotte... et le courant qui en sort avec assez de rapidité a environ un pied de profondeur et trois pieds de largeur... après un cours qui n'est pas bien long, elle est imbibée par le sable, à l'est des ruines. » C'est la source appelée Éphca, à laquelle on rendait un culte (voir

ci-dessous, p. 75) « L'autre petite rivière, dont nous ne pûmes trouver la source, a à peu près autant d'eau, et traverse les ruines dans un aqueduc souterrain, près du grand portique et dans la même direction. Elle se joint à la première à l'est des ruines, et se perd avec elle dans le sable. »

XIV. Récoltes (palm. 59-60; gr. 89-91).

Le publicain percevra par charge de froment, de vin, de paille et autres choses semblables, par chameau, à chaque voyage d. 1.

Il s'agit probablement ici des récoltes fraîchement coupées, dont la taxe est diminuée de moitié par rapport aux matières sèches (art. II). On serait peut-être tenté d'interpréter cet article en ce sens que, les matières énumérées étant exemptes de droits, la bête de somme doit néanmoins être soumise à la taxe habituelle; mais cette interprétation ne s'accorde pas avec ce qui est dit plus bas des aliments (art. XXII).

XV. Bêtes de somme (palm. 61-62; gr. 92-93):

Pour un chameau ramené à vide, il percevra 1 denier, ainsi que l'a perçu Cilix affranchi de César.

La taxe fixée pour le chameau à vide s'applique également à l'âne, en vertu de la coutume. L'affranchi Cilix, dont on invoque la pratique, avait été fermier de l'impôt. Les impôts de Palmyre étaient assez importants et procuraient d'assez grands bénéfices pour qu'un affranchi de l'empereur ne dédaignât pas de les affermer.

Cet article est le dernier de la loi ancienne.

XVI. Loi nouvelle. Préambule (palm. 63-68; gr. 94 et suiv.).

Ici commence la loi nouvelle et les précisions qu'en vertu du décret sénatorial on devait ajouter à la loi ancienne. La plupart des

commentateurs ont eu tort de penser que la loi nouvelle précédait la loi ancienne. Le texte débute par ce préambule :

Loi de la douane de Palmyre, et des sources d'eau, et du sel qui est à Palmyre et dans son territoire, selon le contrat d'affermage stipulé en présence du préfet Marinus.

Marinus était certainement un légat ou un procurateur de Syrie ; je pense qu'il était en charge au moment même où la nouvelle loi fut promulguée, et que le contrat passé en sa présence est le nouveau bail dont parle le décret. D'après ce préambule, nous devons nous attendre à trouver des règlements concernant la douane de certains objets, les eaux et le sel.

Il n'est question expressément que de deux objets. Le premier paraît être (le texte est mutilé) les « matières sèches » dont la taxe est portée à 4 deniers au lieu de 2 (art. II). Le second est « la pourpre » qui paiera 4 deniers au lieu de 8 as par toison (art. III) ; la taxe est quintuplée.

On ajoute que toute espèce d'objet soumise à la taxe paiera « comme il est écrit ci-dessus » ; en d'autres termes, les autres taxes anciennes sont maintenues sans changement.

XVII. Sel (palm. 69-73 ; gr. 116-120).

Les deux textes relatifs au sel sont fort mutilés. Autant qu'on en peut juger, on définissait que le sel importé était taxé à raison d'un as par modius de 16 setiers. Il en était de même pour le sel recueilli à Palmyre ou sur son territoire. Le propriétaire des salines était tenu de le faire mesurer par le fermier, et de payer la taxe avant de le mettre en vente.

Les salines ont continué d'être exploitées jusqu'à nos jours, et il y avait encore en 1914 un « moudir du sel » résidant à Palmyre. « A une bonne demi-lieue de la ville, à l'O.-S.-O., écrivait Granger en 1735, on trouve une vaste saline qui a près de deux lieues de long

sur trois quart de lieue de large. . . Ces salines sont affermées cinq mille piastres, par le Testerdar de Damas, aux habitants du village d'Ayiroude, qui paient outre cela trois méduis au chef de Tadmor pour chaque bête de somme. Les salines de Palmyre fournissent non seulement du sel aux habitants de Damas et de Hemz, qui n'en usent pas d'autre, mais encore à la plus grande partie des villes et villages de la dépendance de ces deux pachalis. »

XVIII. Droits du publicain (gr. 121-138). — Le texte grec a ici une trentaine de lignes qui n'ont pas d'équivalent dans la partie araméenne du tarif. En voici le résumé : Si quelqu'un ne paie pas les droits, le publicain pourra prendre des gages, et, en certains cas, exiger le double. Si quelqu'un est en désaccord avec le publicain, l'affaire sera portée devant le magistrat romain établi à Palmyre, qui paraît avoir eu le titre de « juridicus ». Énumération des cas dans lesquels le publicain peut prendre des gages. Si, au bout d'un certain temps, les gages n'ont pas été retirés, le publicain pourra les faire vendre aux enchères publiques. Suit une disposition dont le texte est presque entièrement détruit.

XIX. Régime des eaux (gr. 139-149). — Les mots « sources d'eau de César », qui se lisent ici dans le texte grec, montrent qu'il s'agissait de l'usage des sources; mais la pierre est si endommagée qu'il est impossible de définir ce qui était réglé. On constate qu'une amende d'une double taxe était imposée à ceux qui contrevenaient au règlement.

XX. Dispositions incertaines (p. 74-101; gr. 150-180). — A partir d'ici jusqu'à la fin, le style de l'inscription est sensiblement différent. Au lieu d'une énumération concise des objets soumis à la taxe, on trouve une sorte de commentaire ou d'explication, relativement à certains articles déjà mentionnés plus haut et à d'autres qui ne l'ont

pas été. A cause de la mutilation des textes, il est difficile de préciser les motifs de ce changement de rédaction. Dittenberger suppose qu'avant d'être gravées sur la pierre, les nouvelles dispositions avaient été soumises à l'approbation du préfet romain de la province, et que nous avons ici le rescrit de ce dernier, confirmant avec quelques modifications les propositions faites par les magistrats de Palmyre. Cette opinion ne nous paraît pas rendre suffisamment compte des difficultés. Elle n'explique pas la fixation d'impôts nouveaux, tels que ceux qui concernent le bronze des statues, ou les fourrages, impôts qui ne pouvaient être établis que par l'autorité municipale. Nous verrions plutôt dans cette partie les conclusions de l'enquête que les archontes avaient été invités à faire, et qu'ils auraient appuyées sur les usages des douanes romaines et sur des textes empruntés aux décisions antérieures des représentants de l'autorité impériale. Nous avons déjà vu plus haut (art. XV) que, même dans la loi ancienne, on se référait à la pratique d'un affranchi de l'empereur. Nous allons exposer ce qu'il est possible de tirer des deux textes combinés. Il est certain, contrairement à l'opinion de quelques commentateurs, que le texte grec et le texte palmyrénien étaient en parfaite correspondance jusqu'à la fin du document.

On trouve d'abord une citation d'un certain Gaius, préfet inconnu par ailleurs; elle fait allusion à la pratique d'un nommé Alcimus, fermier des impôts, et parle de la taxe relative à l'importation et à l'exportation des esclaves. Cette taxe paraît être la même que dans le premier article du tarif.

Il était ensuite question de la « laine », et, si nous avons bien compris le texte, la laine « italique » était exempte du droit d'exportation. Mais que faut-il entendre au juste par laine italique ?

On signale une erreur d'écriture commise par le fermier (sans doute dans la copie de son contrat) à propos de l'huile parfumée importée dans des outres, et on maintient le droit de 13 d. fixé dans la loi.

XXI. Le texte palmyrénien est bien conservé dans les trente cinq lignes suivantes (102-136), que nous allons traduire intégralement :

La taxe des bouchers doit être évaluée au denier, comme l'a exposé Germanicus César dans la lettre qu'il écrivit à Statilius : « Il est de règle que les impôts soient perçus à la valeur de l'as italique, et lorsque le droit est inférieur à un denier le fermier le fera payer en petite monnaie selon la coutume. » Les cadavres (d'animaux) qui sont jetés ne doivent pas la taxe.

Le droit d'abattoir n'est mentionné que par un seul auteur, dit M. Cagnat, qui a étudié avec une rare compétence la question des impôts indirects dans l'empire romain. On le percevait dans les établissements publics, même dans les temples; le fait qu'ici les cadavres abandonnés sont déclarés exempts semble indiquer qu'à Palmyre les particuliers y étaient assujettis. La taxe n'est pas fixée dans la loi, du moins dans la partie encore lisible; elle devait être minime, puisque c'est à cette occasion qu'on rappelle le principe que toutes les taxes doivent être évaluées au taux de la monnaie romaine, et que le fermier n'est tenu d'accepter la menue monnaie locale que pour faire l'appoint au-dessous d'un denier. Ce principe avait été établi par Germanicus, fils adoptif de Tibère, chargé d'une mission extraordinaire en Orient l'an 18, mort à Antioche en l'an 19, époque à laquelle Palmyre était encore indépendante de Rome. Statilius à qui s'adresse la lettre de Germanicus fut, à ce qu'il semble, procureur impérial en Syrie.

XXII. Aliments (palm. 109-117; gr. 187-193).

Quant aux aliments, selon la loi, j'ai décrété qu'on exigerait un denier par charge quand on les importera ou exportera hors des frontières; celui qui les transporte dans la banlieue, ou les amène de la banlieue, ne doit pas la taxe, comme on en convient.

Quant aux pommes de pin et autres choses du même genre, il a été défini que quand elles seraient importées pour être vendues, elles paieraient la même taxe que les matières sèches, comme cela se fait dans les autres villes.

Le premier alinéa appartient encore à la lettre de Germanicus, et très probablement aussi le second. Les « aliments » sont, croyons-nous, le froment, le vin, le fourrage, taxés plus haut (art. XIV); on spécifie ici que la taxe est due s'ils franchissent la frontière; leur circulation à l'intérieur du territoire palmyrénien est exempte de tout droit.

Les pommes de pin sont taxées en tant que comestibles. La graine de certaines variétés fournit une amande fort appréciée en Orient, comme aussi en Italie et même en Provence. Les « choses semblables » sont les amandes, les noix, les pistaches et autres fruits de cette sorte. La taxe de tous ces comestibles fixée dans la loi ancienne (art. II) était le double de celle des aliments.

XXIII. Bêtes de somme (palm. 118-123; gr. 194 et suiv.).

Les chameaux, soit chargés soit à vide, qui passent la frontière doivent payer un d. par chameau, selon la loi, et comme l'a défini l'excellent Corbulon dans la lettre qu'il écrivit à Barbarus.

Quant aux peaux de chameau, on les a rejetées parce qu'elles ne paient pas de droit.

Plus haut (art. XV) il n'était question que du chameau à vide. On établit ici une règle générale s'appliquant à tous les cas où la taxe fixée par la loi ne comprend pas déjà le droit imposé à la bête de somme. Cette règle s'appuie sur une lettre de Cn. Domitius Corbulon, général romain qui commanda en Orient sous le règne de Néron. Il fut légat de Syrie en l'an 62. Barbarus, destinataire de la lettre, devait être préposé à quelque station douanière.

Les peaux de chameau étaient utilisées comme bâches, pour couvrir les tentes ou abriter les marchandises.

XXIV. Herbages (p. 123-124; le grec manque). — Les herbes (et un autre objet, dont le nom est à demi emporté, peut-être les légumes) doivent être taxées « parce qu'on en fait commerce ». Il ne s'agit pas de fixer une taxe, mais de définir si ces objets y sont soumis. La taxe des récoltes (art. XIV) leur était applicable.

XXV. Courtisanes (palm. 125-128; le gr. mutilé).

J'ai défini la taxe des courtisanes comme l'indique la loi : le fermier percevra l'impôt d'un denier par femme, de celles qui prennent un denier ou plus; et s'il y en a qui prennent moins, il percevra autant qu'elles prennent.

C'est la seconde fois qu'il est question des courtisanes (art. XI), et on répète les mêmes dispositions sans modification. L'emploi de la première personne : « j'ai défini », indique une citation, tirée vraisemblablement de la lettre de Corbulon.

XXVI. Statues (palm. 128-130; le grec manque).

Il a été décidé que les images de bronze, les statues, paieraient en tant que bronze; une statue paiera pour une demi-charge, et deux statues pour une charge.

Les statues de bronze étaient importées de Grèce ou de Chypre. Ici, comme pour les herbages (art. XXIV), on déclare simplement que la matière des statues est soumise à la taxe, sans indiquer le montant des droits établis par la coutume.

Les expressions « une charge, une demi-charge » montrent que la « charge » était considérée comme unité de poids. Il s'agit sans doute d'une charge de chameau, soit environ 200 kilogrammes.

XXVII. Sel (palm. 130-136; le gr. manque).

Quant au sel, il m'a paru bon qu'il soit mis en vente sur la place publique, au lieu où on se réunit. Le Palmyrénien qui achètera du sel pour son usage donnera un as italique par modius. L'impôt du sel qui est à Palmyre sera, comme dans la province, évalué d'après l'as, et le sel sera livré aux marchands pour être vendu, selon la coutume.

Ce texte confirme ce qui a été dit plus haut (art. XVII), et des deux passages on peut conclure ceci : Le sel doit être vendu publiquement, aussi bien à Palmyre que dans toute la province; chacun doit pouvoir l'acheter en payant la taxe d'un as par modius. Cette première notice vise peut-être le sel faisant partie du monopole de l'État

romain. Le fermier du monopole n'était assujéti à aucun droit, et c'est pourquoi le droit est payé par l'acheteur. Quant au sel récolté à Palmyre, il doit être préalablement mesuré, et après avoir payé la taxe, son commerce sera libre.

Le texte est de nouveau mutilé. On reconnaît qu'il était fait mention de l'impôt sur la pourpre, des marchands ambulants, des tailleurs ou des bourreliers, des peaux.

XXVIII. Troupeaux (palm. 145-149; gr. 230-237). — Par ce qui subsiste, on voit que le troupeau qui franchit les frontières est soumis au droit d'importation; toutefois s'il est amené seulement pour être tondu, il ne paie pas la taxe.

Le dernier paragraphe du texte palmyrénien est écrit sur la moulure inférieure du panneau; il est moins bien conservé que le texte grec. D'après celui-ci, le droit de pacage n'est pas soumis à une taxe spéciale; mais les animaux qui sont amenés sur le territoire de Palmyre en vue du pâturage sont soumis à la taxe ordinaire, et le publicain a le droit de les marquer s'il le veut.

Les auteurs qui ont étudié les dispositions de cette loi fiscale sont d'accord pour y reconnaître, avec M. Cagnat, un portorium local, des taxes municipales dont le produit était versé dans la caisse de la ville; elles n'ont rien de commun avec la douane romaine qui, à l'époque où fut promulguée notre loi, était perçue proportionnellement à la valeur des marchandises et non d'après un tarif établi. Aussi, le taux de l'impôt n'est-il pas fixé par le représentant de l'empereur, mais par le Sénat local; l'exécution de la loi et la surveillance du fermier ne sont pas confiées au procureur romain ou à ses agents, mais aux officiers municipaux. Néanmoins le pouvoir impérial devait exercer un certain contrôle sur l'administration, et c'est en présence du préfet de la province qu'était passé le contrat entre la ville et le fermier des impôts.

II

INSCRIPTIONS HONORIFIQUES.

INSCRIPTIONS DU GRAND TEMPLE. — Le monument le plus considérable de Palmyre était son grand temple situé dans la région orientale de la ville (n° 1 du plan). Il consistait en une vaste esplanade carrée, de 235 mètres de côté, entourée d'un mur haut de 15 à 16 mètres, percé de fenêtres. L'entrée s'ouvrait à l'ouest. Un escalier large de 37 m. 50 conduisait à un vestibule formé de colonnes corinthiennes hautes de 13 m. 70, terminé par un portail à trois baies. A l'intérieur, tout autour du mur d'enceinte, courait un portique constitué par une double rangée de colonnes sur trois côtés, et une seule rangée du côté de l'entrée. Il y avait ainsi 390 colonnes, aujourd'hui pour la plupart renversées. Les colonnes portent aux deux tiers de leur hauteur une console saillante qui pouvait servir de base à une statue. Au milieu de l'esplanade s'élevait le temple proprement dit, entouré d'un rang de colonnes cannelées avec ornements de bronze aux chapiteaux. Il mesurait 60 mètres de long sur 31 m. 50 de large. Le portail est un des plus beaux restes de la construction palmyrénienne. Il est haut d'environ 10 mètres et très richement décoré (voir pl. III). L'esplanade du temple est encombrée par les mesures du village moderne, construit avec des fragments de colonnes et des débris antiques (voir pl. II).

De toutes les inscriptions trouvées jusqu'à ce jour dans cette enceinte, une seule se rapporte directement au monument. Elle est gravée sur une pierre de 0 m. 88 × 0 m. 62, qui est encastrée dans le mur méridional des propylées, vers le milieu. L'inscription est bilingue (pl. XXI, 1). Nous donnons la traduction du palmyrénien.

Le Sénat et le peuple ont érigé ces deux statues à Iarhibôlê fils d'Ogê, et à Aouïda fils de Haddoudân, qui sont les petits-fils de Iarhibôlê, fils de Haddoudân, fils

de Zabdibôl, fils de Haddoudân Firmôn ; qui révèrent des dieux, aiment leur patrie, et brillent par leurs nombreuses largesses ; en outre, ils ont fait ces six portes de bronze, qui sont dans le grand portique du temple de Bêl, de leur poche, au mois d'Adar de l'an 486 (mars 175).

Les six portes de bronze sont les six battants qui fermaient les trois entrées du portique donnant accès du dehors dans l'esplanade. Offrir des portes aux temples était un acte de piété commun dans l'antiquité. La plus belle porte du temple de Jérusalem, au temps d'Hérode, s'appelait Porte de Nicanor, du nom du riche Alexandrin qui en avait fait faire les battants en bronze corinthien revêtu de plaques d'or et d'argent bien travaillées. Ici, deux cousins germains s'étaient associés pour offrir les portes : ce qui leur valut les honneurs d'une statue, qui devait se dresser près de l'entrée. Remarquez que le temple est donné comme celui de Bêl, divinité sémitique que nos inscriptions nous montrent assimilée à Jupiter. C'est le Baal des Phéniciens et des Hébreux. Wood avait conjecturé à tort que ce monument grandiose était le temple du Soleil. Celui-ci devait se trouver dans un autre quartier de la ville, dans la région occidentale. Le temple existait depuis plus de cent cinquante ans quand ces nouvelles portes furent placées. Il avait dû être bâti vers le début de l'ère chrétienne. A cette époque, une fièvre de construction régnait par toute la Syrie ; Hérode faisait agrandir le temple de Jérusalem, et les Nabatéens élevaient le grand temple de Siâ. La plus ancienne inscription trouvée dans le temple de Palmyre est de l'an 17 de notre ère.

Il y avait sur des bases, sur les consoles fixées aux colonnes des portiques, et dans les niches des murs, un grand nombre d'autres statues. D'après les inscriptions découvertes jusqu'ici, nous avons pu dresser la liste suivante :

Statue d'Azîzou fils de Iedibêl, petit-fils de Barkai, de la tribu des Mantaboliens, que son fils Iedibêl lui a érigée au mois de sept. de l'an 17.

Statue de Iedibêl fils d'Azizou, petit-fils de Iedibêl, de la tribu des Mantaboliens, qui lui fut érigée en août 19, par des Palmyréniens et des Grecs associés, pour avoir fait de grandes largesses au temple de Bêl. (Inscriptions bilingues du père et du fils, gravées toutes deux sur une même base.)

Statue érigée en novembre 21 à Hasas fils de Nésa, fils de Bôlha, par la tribu des Komarédiens et celle des Mantaboliens, pour avoir fait la paix entre eux et s'être occupé de leurs affaires.

Statue de Malikou, frère du précédent, de la tribu des Komarédiens, érigée par le peuple palmyrénien, en signe de bienveillance. (Sans date. Texte grec seul retrouvé.)

Statue d'Ogîlou fils de Taimai, fils de Zabdibôl, de la tribu des Komarédiens, élevée en son honneur par ses enfants, en l'an 28-29.

Statue de Moqîmou fils d'Ogîlou, fils de Phasaiêl, fils de Taimai, surnommé Hokkaisou, de la tribu des Zabdiboliens, qui lui fut érigée en mars 71, par l'assemblée de tous les Palmyréniens (le Sénat et le peuple réunis?) pour avoir bien mérité d'eux, avoir offert au temple de leurs dieux des objets précieux, entre autres un encensoir ou brûle-parfum en or, de la valeur de 150 deniers, et quatre autres vases d'or, de la valeur de 120 deniers; avoir acheté des couvertures et un coussin pour le lit sur lequel on plaçait les statues divines dans certaines cérémonies. (Sur une console, dans le portique oriental. Texte bilingue. Les objets ne sont énumérés que dans le grec.)

Statue de Bêlsouri, fils de Haggagou, petit-fils de Bêlsouri Baa, que lui ont érigée Samrapha et Komara, pour avoir bien mérité d'eux et de leurs dieux. (Inscription de la seconde moitié du premier siècle; l'oncle paternel de Bêlsouri se faisait construire un tombeau en l'an 33. Fragment de base, maintenant au musée de Constantinople.)

Statue d'Aqqiah, fils de Noarai, petit-fils d'Aqqiah, érigée en décembre 108, par les Gaddiboliens, pour leur avoir fait une porte

et ses battants, avoir fait à Vologésias un petit sanctuaire complet, avoir couvert la cella, et avoir bien mérité d'eux de toute manière. (Texte bilingue; mais les motifs ne sont donnés que par le palmyrénien.)

Statue de Zebîda, fils de Soadou, fils de Taimosamas, érigée en son honneur par le Sénat, en avril 117; parce que le dieu Iarhibôl avait témoigné (sans doute par un oracle) qu'il s'était bien acquitté des fonctions de symposiarque des prêtres de Bêl.

Statue de Malikou, fils de Vahballât, petit-fils de Mannai, érigée en son honneur par le Sénat et le peuple en l'an 120-21.

Statue de Taimê, fils de Lisamsai, fils d'Ogilou, fils de Iedibêl, érigée après sa mort, par son fils Soadou, au mois d'octobre 127.

Statue de Malikou, fils de M . . . , qui lui fut érigée par les prêtres du dieu (Bêl?), en l'an 135-36. (Inscription bilingue, très mutilée, sur un fragment de base.)

Statue d'Ahophali, fils de Hairân, fils de Saba, fils de Hairân, fils de Bonnê, que le Sénat lui a érigée au mois de juillet 140, après sa mort, parce qu'il lui a attribué une rente perpétuelle, et (a fondé) un sacrifice, et a fait d'autres offrandes à Malakbêl, à la Fortune de Taimai, et à Atergatis, les dieux bons [dans le grec: les dieux nationaux]. (Sur une base gisant non loin du grand temple. Texte bilingue; voir pl. XXI, 2.)

Statue de Nésa, fils de Hala, fils de Nésa, fils de Hala, fils de Rephaël, fils d'Abissai, chef de caravane, élevée en avril 142, par les marchands qui étaient remontés avec lui de Phorat et de Vologésias. (Texte bilingue.)

Statue de Marcus Ulpius Iarhai, fils de Hairân, fils d'Abgar, qui lui a été élevée au mois d'août 155, par la caravane revenue de Charax Hispasina, qu'il avait secourue de toute manière, sous la direction de Zabdéateh, fils de Zabdéla, petit-fils de Iaddai. (Sur une base, dans le cimetière. Texte bilingue, mutilé.)

Statue de Julius Julianus, commandant d'une aile de cavalerie, érigée en l'an 167-68. (Sur une console; texte grec.)

TEMPLE DE BAALSAMÏN. — Cet édifice, vulgairement appelé petit temple, est situé dans le nord de la ville (plan, n° 27). Il est assez bien conservé extérieurement (voir pl. I, 1). L'entrée est au levant. Son portique est formé de six colonnes, dont quatre de front.

Sur le socle de la colonne la plus méridionale était une inscription palmyrénienne; elle semble avoir été rédigée au mois de septembre 181, en l'honneur d'un membre de la tribu des Mazianiens qui avait restauré « les fondements et les portes » (du temple?).

La colonne voisine, à gauche de l'entrée, avait deux consoles, une sur la façade, l'autre sous le portique. Sur la première console est gravée une double inscription, grecque sur le devant, palmyrénienne sur le côté droit. Traduction du palmyrénien, complétée à l'aide du grec :

Par la sollicitude du Sénat et du peuple, a été érigée cette statue de Malê fils de Iarhai, fils de Lisams, fils de Raaï, qui fut greffier pour la seconde fois, et quand vint ici le divin Hadrien, il donna de l'huile aux citoyens, aux troupes et aux étrangers qui vinrent avec lui; il fournit le camp de toutes choses, et il bâtit le temple, le pronaos et toute son ornementation, en l'honneur de Baalsamïn, et de D. . . . de la tribu des Iedibéliens, au mois de Nisan de l'an 442 (avril 131).

Le grec nous apprend que Malê portait aussi le nom d'Agrippa.

Cette inscription nous donne la date approximative de la construction du temple. Il est probable que cet édifice en remplaçait un plus ancien, car déjà en l'an 67 un citoyen élevait dans cette région un portique en l'honneur de Baalsamïn (voir ci-dessous, p. 74). Le grec de notre inscription dit « Zeus » au lieu de Baalsamïn (cf. p. 76). Le voyage d'Hadrien à Palmyre se place en l'an 129. Noter que le titre de « divin » est donné ici à l'empereur de son vivant.

La colonne à droite de l'entrée portait également une double

inscription : grecque sur le devant de la console, et palmyrénienne sur le côté gauche. Du palmyrénien, il ne reste rien. Du grec, on voit encore les noms « Lucius Aurelius fils d'Heliodorus »; et comme ce dernier nom répond au palmyrénien Iarhai, il est probable que la statue était celle d'un frère de Malé.

Les inscriptions de la quatrième colonne sont totalement effritées.

En avant du grand temple, à une distance d'environ 600 mètres des angles nord-ouest et sud-ouest de l'esplanade, s'élevaient deux colonnes gigantesques de 18 mètres de haut (n^{os} 28 et 30 du plan). Ces colonnes sont munies chacune de deux consoles. Elles paraissent avoir été bâties, en l'année 139, tout exprès pour honorer ceux dont elles portaient les statues. Comme les plus hauts personnages ont eu leur statue dans la grande colonnade, nous croyons pouvoir conjecturer que cette colonnade n'existait pas encore; elle aurait été bâtie entre 139 et 158, date de la plus ancienne inscription relevée jusqu'à présent dans ses ruines.

Sur le fût de la colonne du nord, encore debout, on lit cette inscription palmyrénienne, accompagnée d'un texte grec :

Le Sénat et le peuple ont fait ces deux statues à Ailami fils de Hairàn, fils de Moqimou, fils de Hairàn Matta, et à Hairàn son père, qui aiment leur patrie et révèrent les dieux; parce qu'ils ont bien mérité d'eux et de leurs dieux, de toute manière; en leur honneur; au mois de Nisan de l'an 450 (avril 139).

Sur la colonne du sud, aujourd'hui renversée, le texte palmyrénien, plus développé que le texte grec, dit :

Le Sénat et le peuple ont fait ces deux statues à Bariki fils d'Amrisè, petit-fils de Iarhibôlè, et à Moqimou son fils, qui aiment leur patrie et révèrent les dieux; en leur honneur; au mois de Nisan de l'an 450 (avril 139).

COLONNADES. — Une partie imposante des ruines de Palmyre consiste dans les restes de portiques qui longeaient les principales

voies de la ville. Une rangée de colonnes, surmontées d'un entablement et reliées par un plafond à des pilastres, ou à la façade des bâtiments qui bordaient la rue, formait de chaque côté de la chaussée une galerie couverte.

A 200 mètres de l'angle nord-ouest du temple (plan, 5) une porte monumentale, d'un bel aspect (voir pl. V, 2), décorait l'entrée de la plus grande de ces colonnades, qui s'étend vers le nord-est sur une longueur de 1,200 mètres et partage la cité en deux régions. Elle est en majeure partie ruinée : 150 colonnes environ restent encore debout; dans son intégrité chacune des files comptait au moins 375 colonnes. Ces colonnes, couronnées d'un chapiteau corinthien, sont hautes de 17 mètres. Elles sont formées de trois tambours cylindriques de dimensions sensiblement égales et d'un autre plus petit qui présente sur la rue une saillie en forme de console. Ce tronçon est placé entre le deuxième et le troisième tambour. Les consoles étaient destinées à supporter les statues que les Palmyréniens érigeaient en l'honneur de leurs concitoyens. Aucune de ces statues n'a été retrouvée intacte, mais leur existence est attestée par les inscriptions gravées sur les consoles ou, quand elles sont trop longues, sur le fût même des colonnes. De loin en loin la série des colonnes était coupée par une arcade, qui donnait accès à des rues perpendiculaires. La colonnade elle-même était divisée en deux sections par un carrefour (plan, 10). A mi-chemin entre l'entrée et ce carrefour, on voit les restes d'un tétrapyle formé de hauts pilastres à côté desquels faisaient saillie sur la rue quatre colonnes monolithes, en granit bleu tacheté. Ces colonnes, probablement apportées d'Égypte, étaient hautes de 8 m. 80 et avaient plus d'un mètre de diamètre à la base. Une seule est demeurée en place; une autre subsiste à peu près intacte, mais renversée (voir pl. VIII, 1). Les statues royales d'Odeinat et de Zénobie étaient placées dans le voisinage du carrefour.

Si cette colonnade est la plus imposante par son étendue et son

élévation, elle n'est pas, semble-t-il, la plus ancienne. Du moins, les inscriptions qui y ont été trouvées jusqu'ici sont-elles toutes postérieures à celles qu'on a recueillies dans une colonnade transversale, qui partait de l'extrémité ouest de la grande et se dirigeait vers le sud-ouest. Il ne reste debout que trois des colonnes qui bordaient cette rue du côté de l'est. Elles avaient chacune deux consoles opposées, une sur la rue et l'autre sous la galerie.

Une inscription palmyrénienne gravée sur le fût d'une colonne renversée, qui semble avoir appartenu à la rangée occidentale, indique l'époque à laquelle fut édifiée cette partie du portique. En voici la traduction :

Malkè, fils de Taimè, fils de Malkè, fils de Taimè, a offert ces deux colonnes avec leur entablement et leur toiture, au mois de Kanoun de l'an 422 (novembre 110).

Huit autres inscriptions ont été recueillies dans cette colonnade; elles forment deux groupes distincts. Il y avait une série de sept colonnes portant les statues de différentes personnes d'une même famille. Au milieu était la statue du donateur avec cette inscription :

Cette statue est celle de Soraikou, fils de Hairàn, petit-fils d'Alainè, (arrière-petit-fils de) Sepphera, que le Sénat lui a érigée, en son honneur. Et il a fait dans ce portique sept colonnes avec toute leur ornementation; et il a fait un foyer d'airain. Au mois d'Ad r de l'an 490 (mars 179).

Sur la colonne immédiatement à droite était placée la statue de son fils aîné, Hairàn, « érigée par tous les Zabdiboliens, en l'honneur de Soraikou, son père ».

Une inscription semblable est gravée sur la troisième colonne à gauche, qui portait la statue de son fils cadet, Iadè.

Sur la plus proche colonne à gauche, était celle de son frère aîné, Alainè, « érigée par tous les Zabdiboliens, parce qu'il a bien mérité d'eux; en son honneur ».

La colonne suivante est détruite. Sur la droite, après la statue de

son fils aîné, Soraikou avait placé celle de sa femme « Martî, fille de Iad[ê, fils de Vahballât,] petit-fils de Siméon », qu'il lui érigea après qu'elle fut morte.

Toutes ces inscriptions ont la même date : mars 179. Le texte palmyrénien est endommagé; mais la lecture en est assurée par la contre-partie grecque; car elles sont bilingues. Le palmyrénien est gravé sur le côté gauche des consoles, dont la face portait l'inscription grecque.

Celle de Hairân nous apprend que cet homme s'appelait aussi Hérode: *Ἡρώδην τὸν καὶ Αἰράνην*; et celle de Martî, que son père Iadê portait encore le nom d'Alexandre: *Ἀλεξάνδρου τοῦ καὶ Ἰαδῆ*. Il est fâcheux que le texte grec qui accompagnait la statue d'Alainê ne soit plus lisible; il nous aiderait peut-être à interpréter une dernière ligne palmyrénienne, gravée un peu au-dessous des autres, et assez mutilée. Les premiers mots signifient : « Fait par Callistus aux frais de », et la suite paraît indiquer que l'argent provenait des offrandes faites au dieu Samas.

On remarquera que la statue seule de Soraikou a été érigée par le Sénat; celles de ses deux fils et de son frère ont été élevées par la tribu des Zabdiboliens, à laquelle ils appartenaient, mais avec cette différence que les statues des fils sont considérées comme un hommage rendu à leur père, tandis que celle de leur oncle est placée en son propre honneur.

On voit par la généalogie que le fils aîné recevait le nom de son grand-père paternel et le cadet celui de son grand-père maternel. Cette habitude est confirmée par d'autres textes (voir ci-dessous p. 92). Le « foyer d'airain » (*foculus*) offert par Soraikou, probablement au temple du Soleil (Samas), devait être un objet sacré, un brûle-parfum, ou un de ces petits autels creusés au sommet, destinés au même usage. L'homme qui avait le moyen de faire construire à ses frais six ou sept travées d'un vaste portique, qui recevait des marques d'honneur de toute sa tribu et du Sénat, devait appartenir

à une des plus puissantes familles de la ville. Aussi n'est-il pas étonnant de voir son arrière-petit-fils, qualifié de *vir egregius*, *ἱππικός*, élever plus tard une statue dans la grande colonnade au prince Vorôd « son ami et patron » (voir p. 51).

Dans le même portique, plus au sud, trois colonnes voisines l'une de l'autre, maintenant renversées, ont fourni trois inscriptions. Elles sont plus anciennes que celles de la famille de Soraikou, et rédigées uniquement en palmyrénien; le texte est gravé sur la face des consoles, à la place qu'occupe le grec dans les inscriptions précédentes. Traduction de la première inscription :

Cette statue est celle de Haggagou, fils de Malikou, petit-fils de Moqimou, qu'a érigée] en son honneur toute [la tribu des], parce qu'il a bien mérité d'eux, et qu'il a fait dans ce portique, à frais communs avec son frère Lisams, six colonnes avec leur entablement et leur toiture, en l'honneur de Samas, d'Allât et de Raham, les dieux bons. Au mois d'Adar de l'an 440 (mars 129).

Les deux premières lignes ont disparu; nous les restituons par conjecture, en supposant que les personnages mentionnés dans les deux inscriptions voisines appartiennent à la même famille. Le dieu Raham, associé ici au dieu Samas et à la déesse Allât, est une obscure divinité d'origine arabe, dont on a trouvé trace dans les inscriptions sabéennes et safaitiques.

Inscription de la colonne voisine, côté du nord :

Statue de Haliphi, fils d'Atépani, petit-fils de Haliphi, qu'a érigée en son honneur Haliphi, fils de Haggagou, petit-fils de Malikou, parce qu'il a bien mérité de lui; il l'a, et il a offert cette colonne pour qu'on y plaçât deux [statues] d'onyx. Au mois d'Adar de l'an 473 (mars 162).

Le mot que nous traduisons « onyx » est d'origine persane; il a ce sens en syriaque; il est probablement employé ici pour désigner un marbre ressemblant à l'onyx. Le mot « statues », en partie restitué, est très vraisemblable, puisque la colonne avait deux consoles.

Troisième inscription, sur la colonne la plus proche :

Statue de Malikou, fils de Moqimou, fils de Moaiti, fils de Haliphi, qu'a renouvelée Barateh fils de Lisams, fils de Malikou, son petit-fils, au mois d'Adar de l'an 540 (mars 229).

Il est possible que quelques unités manquent à la date, et que la restauration de la statue puisse être reportée jusqu'à l'an 549 (= 238). De toute façon, Lisams, fils de Malikou, ne peut être le même que Lisams qui participa à l'érection du portique en 129. Les mots « son petit-fils » doivent s'appliquer non à Barateh, mais à son grand-père Malikou; autrement dit Malikou, grand-père de Barateh, était le petit-fils du Malikou représenté par la statue. Celle-ci lui avait probablement été érigée par son fils lors de la construction du portique; au bout d'un siècle elle fut restaurée ou remplacée par un de ses descendants.

On remarquera que les neuf inscriptions que nous venons de traduire sont invariablement datées du mois de mars; tandis que la plupart des statues érigées plus tard dans la grande colonnade l'ont été au mois d'avril.

Le côté nord de la grande colonnade est presque entièrement détruit sur toute sa longueur. Cependant, deux colonnes encore debout, près du carrefour, portent des inscriptions; ce sont les plus anciennes qui aient été trouvées dans cette colonnade. Elles sont bilingues. La partie grecque de la première a 21 lignes; le palmyrénien, plus concis, n'en a que huit, dont voici le traduction :

Statue de Julius Aurelius Zabdila, fils de Malkou, petit-fils de Malkou, arrière-petit-fils de Nassoum, qui était stratège de la Colonie lors de la venue du divin Alexandre César; il était en fonction lorsque le préfet Crispinus était ici, et lorsque les légions arrivèrent ici à plusieurs reprises; il fut chef du marché; il fit de grandes dépenses, et il s'est conduit honnêtement; c'est pourquoi le dieu Iarhibôl, et aussi Julius [Priscus], lui ont rendu témoignage qu'il a nourri et qu'il aime sa patrie. Le Sénat et le peuple l'ont élevée en son honneur, en l'an 554 (242-43).

La statue faisait le pendant de celle du roi Odeinat, et non pas de celle de Zénobie, comme l'a imprimé par erreur Waddington, qui croyait reconnaître dans notre Julius Aurelius Zabdila le père de cette princesse. Ce personnage fut « stratège », c'est-à-dire duumvir, de la Colonie. Palmyre avait reçu le nom de colonie et le « jus italicum » de Septime-Sévère (193-211), selon l'opinion commune. L'empereur Sévère-Alexandre passa à Palmyre en 229, lorsqu'il marchait contre les Perses. Le chef de son armée était alors Rutilius Crispinus. Au lieu du mot « légions », le grec emploie ici « vexillations ». Le titre de « chef du marché » répond au grec « agoranome ». A raison de sa situation, Zabdila dut faire de grandes dépenses personnelles pour le ravitaillement de la ville et des troupes de passage. Il s'acquitta honorablement de ses fonctions. Il reçut un témoignage de satisfaction du dieu Iarhibôl, sans doute par le moyen d'un oracle rendu en sa faveur, et aussi de l'autorité romaine par l'intermédiaire du « préfet du prétoire », comme il est dit expressément dans la partie grecque.

Le nom de ce préfet a été martelé, aussi bien dans le grec que dans le palmyrénien; on a laissé subsister son prénom Julius. Tous ceux qui se sont occupés de l'inscription ont restitué le nom de Julius Philippus l'Arabe, qui devint préfet du prétoire l'année même où elle fut gravée; il se trouvait alors en Orient avec Gordien III, et se fit proclamer empereur l'année suivante. Le nom de Philippe ayant été martelé sur un grand nombre d'inscriptions, la restitution paraissait tout à fait vraisemblable. J'ai démontré récemment qu'elle ne s'accorde pas avec les vestiges des lettres encore reconnaissables sur la pierre (voir une photographie directe de la colonne, pl. XXI). Le nom martelé est bien certainement Priscus. Mais qui est ce Priscus? On est naturellement enclin à l'identifier avec le propre frère de Philippe; mais M. Cuq croit qu'il s'agit d'un homonyme. Il appartiendra aux historiens de fixer la date exacte à laquelle notre Priscus reçut la préfecture du prétoire. L'inscription ne dit pas formellement

que le témoignage ait été rendu à Zabdila en 242-43, bien que cela semble probable; il reçut ce témoignage principalement pour sa belle conduite lors du passage de Sévère-Alexandre en 229. La préfecture de Priscus peut donc se placer, d'après l'épigraphie, entre les années 229 et 243; les événements indiquent plutôt une date très rapprochée de l'an 242.

La partie la mieux conservée de la grande colonnade est celle qui bordait la rue du côté sud, entre le carrefour et l'extrémité orientale. Les 13 colonnes qui suivent la première arcade ont chacune une inscription bilingue. Les dernières inscriptions de cette rangée se rapportent toutes à un même personnage : Septimius Vorôd.

Sur la 7^e colonne. Traduction du palmyrénien :

Statue de Septimius Vorôd, procureur ducénaire de César, notre seigneur, que lui ont érigée le Sénat et le peuple, en son honneur, au mois de Nisan de l'année 573 (avril 262).

Sur la 8^e colonne. Traduction du palmyrénien :

Septimius Vorôd, puissant procureur ducénaire. (Statue) qu'a érigée en son honneur Julius Aurelius Nebouzabad, fils de Soadou, petit-fils de Hairê, stratège de la Colonie, son ami. L'an 574, au mois de Kisloul (décembre 262).

Sur la 9^e colonne. Traduction du palmyrénien :

Septimius Vorôd, puissant procureur ducénaire et argapet. (Statue) érigée par l'honorable Julius Aurelius Septimius Iadê, fils d'Alexandre, petit-fils de Hairân, arrière-petit-fils de Soraikou, en l'honneur de son ami et patron, au mois de Sivan de l'an 575 (juin 264).

Sur la 10^e colonne il ne subsiste que quelques mots du texte palmyrénien, mais le grec est bien conservé; il porte :

A Septimius Vorôd, puissant procureur ducénaire de l'empereur et argapet, le puissant J. Aur. Septimius Malchus, fils de Malôcha, fils de Nassoum, à son ami et patron, en son honneur; au mois d'avril de l'an 576 (= 265).

De même, sur la 11^e colonne il ne reste que les mots « puissant » et « ducénaire » dans le palmyrénien. Mais le grec est très explicite :

Le Sénat et le peuple ont érigé cette statue à Septimius Vorôd, puissant procureur ducénaire de l'empereur, juridicus de la Métrocolonie; il a ramené les caravanes à ses frais; il a reçu un bon témoignage des chefs des marchands; il a brillamment exercé les fonctions de stratège; il fut agoranome de la Métrocolonie; il a beaucoup dépensé pour le bien public; il a contenté le Sénat et le peuple; et maintenant il est l'illustre symposiarque des prêtres de Zeus Belus; en témoignage d'honnêteté et d'honneur, en l'an [577] au mois de Xandikos (avril 266).

La 12^e colonne est détruite. On peut croire qu'elle portait une inscription analogue aux précédentes.

Sur la 13^e colonne les textes sont bien conservés. Le palmyrénien porte :

Septimius Vorôd, puissant procureur décénaire et argapet. A érigé (cette statue) J. Aur. Salmé, fils de Cassien, petit-fils de Mannai, de l'ordre équestre, en l'honneur de son ami et patron, au mois de Nisan de l'an 578 (avril 267).

Enfin un fragment, trouvé par le P. Jaussen entre les mains d'un indigène, et probablement détaché d'une console, ne présente plus que les mots : « Vorôd argapet », gravés en fort beaux caractères (voir pl. XXI, 5).

Un examen minutieux de ces inscriptions suggère de nombreuses remarques. Nous nous bornerons à indiquer les principales. Observons d'abord que cette série de statues érigées côte à côte, d'année en année, sur huit colonnes successives du grand portique, paraît être un fait singulier. Le mot « statue » ne figure que dans la première inscription palmyrénienne; les autres sont calquées sur la rédaction grecque qui, chose à noter, en est le texte primitif; or, la teneur du texte grec ne permet pas de douter qu'il s'agisse de statues.

Dans les deux premières dédicaces, en 262, Vorôd est appelé « procureur ducénaire » (c'est-à-dire aux appointements de 200.000 sesterces). Dans le texte palmyrénien de la plus ancienne,

on trouve le mot ܕܘܠܐ « notre seigneur »; s'il s'applique à Vorôd, il marquerait que cet homme détenait l'autorité suprême à Palmyre; malheureusement le mot grec qui trancherait la question est enlevé par une cassure. Waddington croyait que l'épithète se rapportait à l'empereur; mais les inscriptions suivantes, qui sont complètes, ne la lui donnent point, et une inscription de l'an 258, l'applique à Odeinat (voir ci-après, p. 55). Dans la troisième (264), la quatrième (265), et la septième inscription (267), Vorôd est appelé procurateur « et argapet ». Ce dernier titre est emprunté à la nomenclature persane. Chez les rois Sassanides contemporains de notre inscription, il désignait le titulaire d'un très haut grade militaire, et pas seulement un commandant de forteresse, comme semble l'indiquer l'étymologie du nom. Le grec ne l'a point traduit, il transcrit ἀργαπέτης. Notez que sur le dernier fragment Vorôd est encore appelé « argapet », mais non plus « procurateur ». N'est-ce pas l'indice que ce fragment provient d'une inscription gravée lorsque Palmyre avait déjà proclamé plus ou moins ouvertement son indépendance vis-à-vis de Rome ?

Ce titre « argapet » manque aussi dans le texte grec (le seul qui subsiste) de la cinquième inscription, rédigée officiellement au nom du Sénat et du peuple en avril 266, qui contient le cursus honorum de Vorôd; mais on y trouve celui de « juridicus », qui n'est point synonyme d'argapet, comme l'a supposé Mommsen; il s'agit d'un juge suprême, nommé par l'empereur. Le Sénat donne à la ville l'épithète semi-barbare de métro-colonie, pour indiquer qu'elle est à la fois métropole et colonie. Il est difficile de croire que Vorôd ait pu accompagner les caravanes pendant qu'il exerçait à Palmyre la charge de procurateur de l'empereur ou d'autres fonctions municipales importantes; mais il a pu le faire avant d'avoir obtenu ces charges, ou bien, étant en charge, il pouvait prendre à son compte les frais de l'escorte qui accompagnait les marchands. Les fonctions de « stratège » à Palmyre correspondent, nous l'avons déjà dit, au duumvirat

des inscriptions latines. Septimius Vorôd paraît donc avoir cumulé, avec l'autorité militaire, l'exercice de diverses fonctions civiles et mêmes religieuses, puisqu'il fut symposiarque, chef de la confrérie des prêtres du dieu Bêl, le Jupiter palmyrénien. Cet homme d'origine étrangère, comme l'indique son nom iranien Vorôd, mais dont la famille devait avoir reçu le droit de cité de Septime-Sévère (193-211), de qui lui vient son gentilice Septimius, fut certainement un des citoyens les plus considérables de Palmyre. Aussi n'est-il pas surprenant qu'un duumvir comme J. Aur. Nebouzabad, ou des fonctionnaires de l'ordre équestre comme J. Aur. Salmê et J. Aur. Septimius Iadê, lui érigeassent des statues et se réclamassent de son amitié et de son patronage.

Mais ici une question se pose. L'époque à laquelle Vorôd occupait à Palmyre cette brillante situation (262-267) est l'époque même où Odeinat travaillait à l'établissement de son propre pouvoir et préparait la révolution qui devait amener la tentative d'indépendance et finalement la ruine de Palmyre. Quelle était donc la situation d'Odeinat par rapport à Vorôd ? Ni les historiens latins ni les inscriptions ne nous l'apprennent. Mommsen a conjecturé qu'Odeinat, occupé à la guerre contre les Perses, avait confié le gouvernement de la ville à Vorôd.

On n'a retrouvé jusqu'à présent qu'un petit nombre d'inscriptions relatives à la famille d'Odeinat.

La plus ancienne, en grec et en palmyrénien, est gravée sur un linteau qui mesure 2 m. 30 de longueur; il a été arraché du tombeau auquel il appartenait et transporté dans l'enceinte du grand temple. Le texte palmyrénien dit :

Ce tombeau a été construit par Odeinat, le sénateur, fils de Hairân, petit-fils de Vahballât, arrière-petit-fils de Nasôr, pour lui et pour ses enfants et ses petits-enfants, à perpétuité.

Il n'y a pas de date. Le grec donnant à Odeinat le gentilice romain Septimius, le tombeau ne peut être antérieur à Septime-Sévère

(193-211). On pense qu'il a dû être bâti vers 230. Odeinat, dont le nom semble indiquer une origine arabe plutôt qu'araméenne, avait reçu à cette époque le titre de sénateur romain « synklétikos », titre qui commença à être donné aux Orientaux sous Elagabal (218-222). Un membre des sénats locaux, un décurion, est appelé en palmyrénien comme en grec « bouleutès ». On ne saisit aucune parenté entre la famille d'Odeinat et celle de Vorôd.

Une seconde inscription, également bilingue, placée moitié sur le socle et moitié sur le fût d'une colonne du grand portique, est ainsi conçue pour la partie palmyrénienne :

Cette statue est celle de Septimius Hairân fils d'Odeinat, illustre sénateur et prince de Palmyre, que lui a érigée Aur. Philinus, fils de Marius Philinus, petit-fils de Raaï, soldat de la légion de Bostra, en son honneur, au mois de Tisir de l'an 563 (octobre 251).

Septimius Hairân est le fils d'Odeinat, constructeur du tombeau. Il porte, comme son père, le titre de sénateur romain, et en outre celui de « prince de Palmyre », dans le grec « exarque des Palmyréniens », terme très vague dont il est difficile de préciser la portée, mais qui marque nettement que la famille commençait à obtenir une place prépondérante dans le gouvernement de la ville. Cette inscription est antérieure à toutes celles de Vorôd.

L'inscription gravée sur la colonne voisine est aussi bilingue; elle mentionne l'érection, par la corporation des orfèvres, d'une statue en l'honneur du fils de Hairân, qui n'est autre que le célèbre Odeinat, mari de Zénobie. Traduction du palmyrénien :

Statue de Septimius Odeinat, illustre consulaire, notre souverain, que lui a érigée la classe des ouvriers travaillant l'or et l'argent, en son honneur, au mois de Nisan de l'an 569 (avril 258).

Le mot ἡμεῖς « notre seigneur », dans le grec τὸν δεσποτὴν, que plus haut nous hésitions à appliquer à Vorôd, s'applique ici à Odeinat. Le titre de « consulaire » convient au fils et petit-fils d'un sénateur. En

Syrie, ce titre paraît être l'équivalent de « légat consulaire de la province ». C'est en cette qualité, comme l'a fait observer Waddington, qu'il a pu commander les armées romaines en Syrie, et faire la guerre à Sapor, roi des Perses; ce qu'il eût été incapable d'entreprendre avec les seules ressources de Palmyre.

L'historien Trébellius Pollion parle à différentes reprises du fils aîné d'Odeinat et l'appelle Hérode. Or nous savons par l'épigraphie que le nom qui répond à Hérode, dans l'idée des Palmyréniens, est celui de Hairàn (Ἡρώδην τὸν καὶ Αἰράνην, plusieurs fois). Donc le fils aîné d'Odeinat s'appelait, dans sa propre langue, Hairàn, et cela nous indique que, selon l'usage, le père d'Odeinat s'appelait aussi Hairàn. Odeinat était donc bien le fils, et non pas, comme le supposaient Waddington et Vogüé, le frère du personnage à qui Aur. Philinus dédia une statue.

Tout ce que les historiens romains rapportent d'Odeinat et de Zénobie aurait besoin d'être contrôlé. Il est possible, et même probable, que de nouvelles inscriptions viendront jeter quelque lumière sur les événements qui se sont accomplis sous le règne de ces princes, lorsqu'on entreprendra l'exploration méthodique des ruines de Palmyre.

Une inscription palmyrénienne, qui n'a point de contrepartie grecque, est gravée sur le fût d'une colonne encore debout près du carrefour central. En voici la traduction :

Statue de Septimius Odeinat, Roi des rois et Correcteur de toute la province. Les puissants Septimiens Zabda, général en chef, et Zabbai, général de Palmyre, l'ont érigée à leur souverain, dans le mois d'Ab de l'année 582 (août 271).

Sur la colonne à côté se trouvait la statue de Zénobie, avec cette inscription, en deux langues :

Statue de Septimia Batzabbai, illustre et pieuse reine. Les puissants Septimiens Zabda, général en chef, et Zabbai, général de Palmyre, l'ont érigée à leur souveraine, dans le mois d'Ab de l'année 582 (août 271).

Ces deux statues ont été élevées sous le règne de Vahballât fils d'Odeinat, qui était alors sous la tutelle de sa mère Zénobie. Odeinat avait été assassiné, avec son fils aîné, par son parent Mæonius (en palmyrénien, Mannai), avant le 28 août 267, date qui est comprise dans la première année du règne de Vahballât, d'après les monnaies frappées à l'effigie de ce prince.

Le titre de « Roi des rois » est emprunté au protocole oriental; les souverains de la Perse le prenaient sur leurs monnaies. L'autre est romain : « corrector totius provinciae »; il est exprimé en palmyrénien par le mot 𐤌𐤓𐤕𐤓𐤕𐤓; le vrai sens a été établi avec beaucoup de sagacité par M. Clermont-Ganneau, et s'est trouvé confirmé par l'équivalent grec *ἐπανορθωτής* dans le protocole de Vahballât.

Les noms des généraux Zabda et Zabbai sont connus des historiens romains, qui souvent les confondent ensemble. Nos textes distinguent nettement leurs attributions respectives. Zabda était général en chef, et Zabbai commandait à Palmyre. Zabda venait de faire la conquête de l'Égypte et s'efforçait vainement de la défendre contre les troupes de l'empereur commandées par Probus. Quelques mois après l'érection des statues, Zabbai était avec Zénobie à la tête de l'armée qui fut défaite par Aurélien à la bataille d'Émèse (272), prélude du siège et de la prise de Palmyre.

Le nom palmyrénien Batzabbai signifie étymologiquement « fille de Zabbai »; on pouvait croire que Zabbai était le nom du père de Zénobie. Il n'en est rien. Son père s'appelait Antiochos, nom grec auquel répond assez bien le nom palmyrénien Halîphi. Nous l'avons appris d'une inscription découverte en 1914 par les PP. Jaussen et Savignac. Elle est gravée sur une borne milliaire qui se trouve sur l'ancienne route de Palmyre à Émèse (aujourd'hui Homs). Cette borne mesure 1 m. 30 de hauteur et 1 m. 10 de circonférence vers le milieu. La partie supérieure émergeait du sol; Waddington y avait copié quelques restes d'une inscription grecque, martelée pour faire place à une inscription latine de Dioclétien. Les PP. Jaussen et Savi-

gnac ayant entièrement dégagé la base, ont mis au jour le reste de l'inscription grecque et une inscription palmyrénienne de sept lignes qui lui faisait suite (voir pl. XXI, 6). Quelques lettres ont disparu par l'effritement de la pierre; on les supplée sans difficulté. Le texte est à traduire :

Pour le salut et la victoire de Septimius Vahballât Athénodore, illustre Roi des rois et Correcteur de toute la province, fils de Septimius Odeinat, Roi des rois; et pour le salut de Septimia Batzabbai, illustre reine, mère du Roi des rois, fille d'Antiochus. — M. XIV.

L'inscription grecque est identique à la palmyrénienne.

La borne marquait le XIV^e mille à partir de Palmyre.

Vahballât ne reçoit que les titres de Roi des rois et de Correcteur, déjà portés par son père. Sur les milliaires de la voie reliant Bostra à Amman, son protocole est plus développé : Im(p). Caesari L. Julio Aurelio Septimio Vaballatho Athenodoro, Persico maximo, Arabico maximo, Adiabenco maximo, Pio, Felici, Invicto, Au(g.). Une telle rédaction n'a pu être adoptée qu'au temps où Palmyre était en révolte ouverte contre Rome.

Le nom Athénodore « don d'Athéna » n'est pas autre chose que la traduction grecque du nom palmyrénien Vahballât « don d'Allât ». Par contre, le titre de Correcteur n'est pas traduit ici par un mot araméen, comme dans l'inscription d'Odeinat; il est simplement transcrit sous sa forme grecque « épanorthôtès ». M. Clermont-Ganneau, qui a consacré un long mémoire à cette importante inscription, s'est demandé si le père de Zénobie n'était pas cet Antiochus que les Palmyréniens avaient proclamé roi après le départ d'Aurélien, lors de la révolte qui provoqua le retour offensif de l'empereur et amena la destruction de la ville (273). Je ne le crois pas.

Nos inscriptions, comme on a pu le voir, sont sobres de détails sur la généalogie d'Odeinat et de sa famille. On aurait souhaité trouver le moyen de débrouiller les données, parfois contradictoires,

toujours confuses, des historiens romains. En dehors de Vahballât, qui régna sous la tutelle de sa mère, ces historiens mentionnent trois fils d'Odeinat, qu'ils appellent : Hérode (l'aîné), Herennianus et Timolaus; Herennianus peut n'être qu'une simple transcription du nom palmyrénien Hairân, qui est lui-même l'équivalent d'Hérode, comme il a été dit plus haut (p. 56); Hérode et Herennianus désigneraient un même personnage. L'existence de Timolaus, dont le nom sémitique serait peut-être Taimallât, n'est pas attestée par l'épigraphe. Si la règle de transmission des noms a été fidèlement observée, le fils cadet devait porter le nom de son grand-père maternel, Antiochus, probablement Halîphi en palmyrénien. Vahballât n'était donc pas le second fils d'Odeinat. Qui était ce second fils, et pourquoi n'a-t-il pas été appelé à recueillir la succession de son père? De nouvelles découvertes viendront peut-être nous l'apprendre.

Voici la liste des autres personnages honorés d'une statue, d'après les inscriptions retrouvées jusqu'ici dans la grande colonnade :

Statue érigée à Pomponius Darius, centurion d'une légion romaine, par le Sénat et le peuple, sous le duumvirat de Jul. Aur. Ibas fils d'Atéaqab, et de Titianus fils d'Athénodore, en l'année 224-25. (Texte grec; dernière inscription de la colonnade vers l'est.)

Statue de J. Aur. Zebîda, fils de Moqîmou, fils de Zebîda, fils d'Astôr, fils de Baida, érigée en son honneur, au mois d'avril 247, par les marchands de la caravane qui descendirent avec lui à Vologésias. (Sur le côté nord, en face de la statue de Zénobie; texte bilingue); voir pl. XXI, 3.

Statue de J. Aur. Ogê, surnommé Séleucus, fils d'Azîzou, petit-fils d'Azîzou, arrière-petit-fils de Séîla; érigée par le Sénat et le peuple, au mois d'octobre 254; il s'est bien acquitté des fonctions de stratège (duumvir), et il a donné au Sénat dix mille drachmes. (Texte bilingue.)

Autre statue élevée au mois d'avril 259, par le Sénat et le peuple, au même personnage, qualifié de chevalier romain. (Sur la colonne voisine; texte bilingue.)

Statue de J. Aur. Salamallât, fils de Malê, petit-fils d'Abdai, chef de caravane; érigée par le Sénat et le peuple, en l'an 257-58; parce qu'il a ramené la caravane à ses frais. (Texte bilingue.)

Statue d'Aurélius Vorôd, de l'ordre équestre, sénateur de Palmyre, érigée par Bêlaqab, fils de Harsa, en l'an 258-59. (Texte bilingue.)

Statue de Zebida, fils de Taimê, fils de Moqîmou, fils de Garba; érigée par le Sénat et le peuple, au mois de novembre 158. (Texte grec; dans la section occidentale de la colonnade.)

Statue de Taimarsou, frère du précédent, chef de caravane, érigée au mois d'avril 193 par les marchands qui sont remontés avec lui de Charax; parce qu'il a dépensé pour eux, en frais de voyage, 300 deniers; en son honneur et en l'honneur de ses fils Iaddai et Zabdibôl. (Texte bilingue; dans la section occidentale de la colonnade.)

Statue de Iaddai; fils du précédent, érigée en 210-11 par les marchands revenus de Vologésias, pour lesquels il avait fait de grandes dépenses. (Dans la section occidentale de la colonnade. Texte bilingue, très mutilé.)

Statue de Titus Flavius Cerealius, érigée par la tribu des Mantaboliens. (Texte grec; sans date; sur une colonne de la même section.)

Statue de Septimius Apsæus, érigée par la ville. (Texte grec, sans date; sur le fût d'une colonne voisine de la statue d'Odeinat.) Apsæus est peut-être celui dont nous avons parlé plus haut (p. 19).

Statue de T. Sedatius Velleius Priscus Macrinus, érigée à son bienfaiteur par Mannos aussi appelé Mezabbanas, fils de Taimê. (Texte grec, sans date; dans la section occidentale de la colonnade.)

Autres dédicaces de statues, relevées en divers endroits de la ville :

Statue de Marcus Ulpius Iarhai, fils de Hairân, fils d'Abgar; érigée

au mois de mars 157 par Hairân, fils de Iarhai, petit-fils de Taimê, et par Habibi, fils de Iarhai, petit-fils de Hairân, tous deux de la famille des Annoubat, avec le concours des autres marchands d'une caravane, venue de Choumana d'après le grec. (Dans le portique du forum [plan, 8]; texte bilingue. Ce personnage avait déjà une statue dans le temple; voir p. 42.)

Statue de S. . . . ou, fils de Halphai, petit-fils de Iarhai. (Au même endroit. Texte très mutilé.)

Statue de Taimarsou, fils de Lisams, fils de Malikou, fils d'Aabi, érigée par les membres d'une caravane. Date emportée. (Au même endroit. Texte bilingue.)

Statue de Mannai, fils de Malikou

Statue d'Azîzi, fils de Malikou (Sur deux colonnes voisines, dans la région N.-O.)

Statue de Salamallât, fils de Iarhibôlê, fils de Nourbêl de la tribu des Mazianiens; érigée au mois de février de l'an 64. Le texte laisse entendre que la colonne elle-même avait été élevée pour recevoir la statue (comp. ci-dessus, p. 44). Les trois cylindres de cette colonne gisent à terre entre l'extrémité de la grande colonnade et l'édifice de Dioclétien; sur le plus élevé est sculptée l'image d'un homme debout; sur celui du milieu est dessiné un cadran solaire, et sur le premier sont gravées les deux inscriptions grecque et palmyrénienne, chacune dans un encadrement.

Statue de Malikou, fils de Sadi, fils d'Attai, érigée au mois d'août 150, par Haggai, fils d'Ogê, petit-fils de Haggai, et ses frères. (Fragment de console, dans la région occidentale de la ville.)

Statue érigée en l'an 135-36, par les prêtres du dieu Aglibôl, par les soins du procureur Iarhibôlê, à un personnage dont le nom, à demi emporté, est peut-être [Héra]clius. Il est qualifié de « préfet », ce qui peut s'entendre d'une charge civile aussi bien que militaire. La liste des prêtres comprenait probablement cinq noms. Il ne reste que la moitié du texte palmyrénien et deux mots du

texte grec. (Fragment de colonne, dans la région occidentale de la ville.)

Statue de Atêem, fille ou petite-fille de Ausai, et femme de Bôlha; que lui ont érigée, au mois de mars 83, Aglibôlê et la tribu des Komaréniens. (Texte mutilé, trouvé près de la source. On peut se demander s'il ne s'agit pas d'une inscription provenant d'un tombeau.)

Près de la basilique chrétienne (plan, n° 25), sur un linteau long de 2 m. 85 et haut de 0 m. 50, est gravée une longue inscription grecque en l'honneur des empereurs Septime-Sévère, Caracalla et Géta (dont le nom est martelé), et de Julia Domna. La tournure à l'accusatif indique qu'il s'agit de dédicaces de statues (*R. É. S.*, n° 2152). Le texte palmyrénien, gravé à la suite du grec, en une ligne et demie, nous indique le nom du donateur :

Salmê, fils de Malikou, fils de Béliada, étant symposiarque, [a fait] ces six [statu]es, à ses frais, au mois de Nisan de l'an 514 (avril 203).

Le texte grec précise que Salmê était symposiarque des prêtres du grand dieu Jupiter-Bêl (*μεγίστου θεοῦ Διὸς Βήλου*).

Toutes les inscriptions bilingues que nous avons signalées plus haut étaient gréco-palmyréniennes. Sur une console, dans le forum, on a trouvé une inscription latine de trois lignes suivies de trois lignes palmyréniennes. Elle se rapporte à la statue d'un centurion nommé Celesticus, érigée par Élahbêl fils de Malikou, qui prend en latin le surnom de Saturninus.

Ainsi, à Palmyre, les honneurs d'une statue érigée sur la voie publique étaient fréquemment décernés par le Sénat et le peuple aux personnages qui avaient bien mérité de leurs concitoyens. Parmi les motifs qui justifiaient cet honneur, on met en avant les libéralités en faveur des temples ou du peuple, et aussi le fait d'avoir conduit et ramené avec succès une de ces nombreuses caravanes qui allaient

chercher sur le Tigre et sur le golfe Persique les marchandises de la Perse et de l'Inde. L'organisation, la direction et l'entretien de ces caravanes étaient une affaire de grande importance, qui n'allait pas sans difficulté. Le voyage durait environ deux mois, pendant lesquels il fallait pourvoir aux besoins d'un grand nombre d'hommes et de chameaux; il fallait en outre assurer leur protection contre les pillards du désert.

Les principaux points d'arrivée des caravanes étaient les villes de Vologésias, de Charax et de Phorat. Vologésias fut bâtie sur l'Euphrate par Vologèse I^{er}, roi des Parthes, contemporain de Néron. Elle était située au-dessous de Babylone, près de l'endroit où s'éleva plus tard la ville arabe de Coufah. Phorat occupait une petite colline près de Bassorah. Charax, capitale du royaume de Characène, fut restaurée au 1^{er} siècle avant J.-C. par le prince Hyspaosine. Elle se trouvait au confluent du Tigre et de l'Elæus, à l'emplacement de la ville actuelle de Mohamerah. Les caravanes se rendaient directement à Vologésias à travers le désert. Pour gagner Charax et Phorat, elles traversaient probablement l'Euphrate et suivaient ensuite le cours du Tigre. Dans ces villes, les Palmyréniens avaient des établissements permanents pour le commerce, et aussi des temples, ou du moins des lieux consacrés au culte.

Toutes les statues n'ont pas été érigées par l'autorité publique. Des particuliers se croyaient obligés d'en élever à leurs protecteurs, soit par reconnaissance, soit par flatterie. D'autres jugeaient bon de satisfaire leur vanité, ou de faire étalage de leur luxe, en exposant celles de leurs proches parents.

Les statues, placées sur des consoles à une dizaine de mètres au-dessus du sol, devaient être plus grandes que nature. Aucune n'a été retrouvée intacte. Une tête de pierre, haute de 0 m. 42, conservée à la Glyptothèque de Ny Carlsberg, provient vraisemblablement d'une de ces statues. Le personnage est représenté sans coiffure, avec une couronne de feuillage fermée sur le devant par un petit médaillon orné

d'un buste. La technique est la même que celle des reliefs funéraires dont nous avons de nombreux spécimens. Mais toutes les statues n'étaient pas de pierre. Le Tarif douanier prévoit une taxe pour l'introduction des statues de bronze : il y en avait donc un certain nombre en cette matière, et elles n'étaient pas fondues sur place, mais importées du dehors. Nous n'en connaissons aucun exemplaire, et l'espoir d'en découvrir serait probablement illusoire.

III

INSCRIPTIONS RELIGIEUSES.

Les inscriptions religieuses nous apprennent les noms des dieux vénérés par les Palmyréniens; mais elles ne nous donnent point de détails sur la manière dont le culte était pratiqué. Quelques textes accompagnent de curieux bas-reliefs dont on trouvera la reproduction dans nos planches. Les plus nombreux sont gravés sur des autels de pierre. Ces autels étaient habituellement déposés dans les temples ou leurs dépendances immédiates. Nous en connaissons aujourd'hui près de 150. Sauf de rares exceptions, ils n'ont point été trouvés en place, mais recueillis au milieu des ruines du grand temple, et surtout dans les cimetières modernes qui l'avoisinent. Les musulmans les y ont transportés pour les placer, en guise de stèle, à la tête de leurs sépultures, selon un usage islamique (voir pl. XIX, 4). Quelques-uns sont allés enrichir les collections archéologiques des musées d'Europe et d'Amérique.

Nous avons déjà rencontré incidemment les noms de plusieurs divinités palmyréniennes : Bêl, identifié avec Zeus; Aglibôl, divinité lunaire, comme l'indique le croissant placé sur ses épaules dans certaines images; Malakbêl, dont le nom signifie « l'ange, l'envoyé de Bêl »; Iarhibôl, divinité solaire, l'Apollon des Palmyréniens, qui, comme chez les Grecs, rendait les oracles (voir p. 42, 76); Atarateh, Atergatis, dont le culte était fameux par toute la Syrie, et qui avait un sanctuaire célèbre à Hiérapolis (aujourd'hui Membidj); Allât, la grande déesse des Arabes, proscrite plus tard par le Coran, fort honorée chez les Nabatéens, voisins des Palmyréniens; Baalsamîn « le maître des cieux »; Samas, le Soleil; Rabasîrê, une divinité infernale.

Les dédicaces religieuses sont faites au dieu iranien Sadrafa, au dieu nabatéen Saï al-Qaum, à Arsou et Azîzou, dont les noms semblent indiquer la même origine, à Aglibòl et Malakbèl, au génie de la source, à Samas, à Baalsamîn, et surtout à un dieu anonyme.

SADRAFA. — Sur un cippe carré, haut de 0 m. 47, large de 0 m. 32, conservé au British Museum, se lit une dédicace en quatre lignes (voir pl. XXIII, 1). Au-dessus de l'inscription, un bas-relief, d'un travail assez grossier, représente à mi-jambe un homme barbu, vêtu du costume militaire, tenant de la main droite une lance autour de laquelle s'enroule un serpent, et de la gauche, un bouclier; sur son épaule gauche se dresse un scorpion. C'est l'image de la divinité. Nous verrons, par d'autres exemples, que les Palmyréniens aimaient à revêtir du costume militaire les représentations anthropomorphiques de leurs dieux. L'inscription se lit ainsi :

Au mois de Iyar de l'an 366 (mai 55), Aténatan, fils de Zabdéateh, a érigé cette stèle, ce lit, pour Sadrafa, le dieu bon, afin qu'il soit son hôte, lui et tous les gens de sa maison.

Le dieu Sadrafa est une divinité d'origine iranienne, dont le nom est passé en grec sous la forme *Σατραάπης*. On a des traces de son culte en Phénicie, sur une inscription grecque de l'an 8 avant J.-C., recueillie par Renan à Maad, près de Byblos, et sur une superbe stèle de la collection de Clercq, qui provient d'Amrit et doit remonter au v^e siècle avant J.-C. A Carthage même, on a retrouvé la dédicace punique d'un autel qui lui était consacré : elle paraît être du III^e siècle avant notre ère.

La stèle offerte par Aténatan est considérée par lui comme un lit, un lieu de repos, dans lequel la divinité habitera en quelque manière; il est possible que la stèle fût érigée dans la maison du dédicant; mais la tournure de la phrase palmyrénienne indique que l'expression « son hôte » doit s'entendre au sens passif : Aténatan espère trouver

auprès du dieu, pour lui et pour tous ses familiers, l'hospitalité, c'est-à-dire la protection.

SAÏ AL-QAUM. — Littmann a découvert à Palmyre, en 1900, un petit autel, dont nous donnons ici le profil, qui est dédié au dieu nabatéen Saï al-Qaum. L'inscription, en caractères palmyréniens, est ainsi conçue :

Obaidou, fils d'Anémou, fils de Sadallât, Nabatéen de la tribu de Rouhou, qui fut cavalier à Hirta et au camp d'Ana, a fait ces deux autels à Saï al-Qaum, dieu bon et rémunérateur, qui ne boit pas de vin; pour son salut et celui de Moûtî et Abdou ses frères, et de Sadallât son fils; au mois d'Élouf de l'an 443 (sept. 132). Que le souvenir de Zebida fils de Siméon, fils de Bêlaqab, son hôte et ami, soit devant Saï al-Qaum le dieu bon.

Et aussi le souvenir [de quiconque visitera ces autels et dira : « Que le souvenir de tous ceux-ci soit en bien ! »



Le Nabatéen qui a offert deux autels (nous n'en connaissons qu'un) était un de ces cavaliers auxiliaires des troupes romaines qui avait tenu garnison dans la ville de Hira, sur l'Euphrate, et dans une localité nommée Ana. Peut-être avait-il fait partie des détachements qui protégeaient les caravanes palmyréniennes. Il réclame pour sa famille, et spécialement pour un Palmyrénien dont il fut l'hôte et l'ami, la protection de son dieu national. Il souhaite que cette protection s'étende sur tous ceux qui viendront près de ces autels et, après avoir lu l'inscription, feront une sorte de prière en disant : « Que toutes ces personnes soient remémorées en bien ! » Le grand intérêt du texte réside dans l'expression « qui ne boit pas de vin », appliquée au dieu. Elle doit s'entendre en ce sens qu'il n'était pas permis de lui offrir des libations de vin; ses autels étaient, comme ceux de certaines divinités grecques, des *βαμοὶ νηφαλίοι*, sur lesquels on ne devait répandre que du lait, du miel ou de l'eau. Saï al-Qaum était donc l'antagoniste du fameux dieu Dousarès, le Dionysos ou

Bacchus nabatéen. Son nom, qui est arabe, paraît signifier « conducteur ou auxiliaire du peuple » ou « du groupe »; Qaum est le même mot que notre moderne goum. On a supposé, non sans quelque vraisemblance, qu'il pouvait être le dieu spécial des caravanes.

ARSOU ET AZÏZOU. — Au mois de mars 1899, M. Sobernheim découvrit dans la cour d'une maison, près du grand temple, un singulier bas-relief, large de 0 m. 98, haut de 0 m. 32. Une inscription gravée au-dessous n'occupe que le côté droit de la pierre, sur une surface polie longue de 0 m. 55 et haute de 0 m. 105. L'année suivante, M. Littmann examina attentivement le monument. En 1914, les Pères Jaussen et Savignac l'ont vainement recherché. Nous donnons (pl. XXII) une reproduction d'après la photographie de M. Sobernheim. Littmann décrit la scène figurée en ces termes : « There are seven figures, apparently divided into two groups, that on the left containing four persons, that on the right three, two of whom are mounted. It is not altogether certain, however, that a complete separation of the figures into two groups was intended. Be this as it may, the four figures at the left are on a larger scale than those at the right. Beginning at the extreme left, the first figure is in profile, facing the right. It is apparently the figure of a naked boy, as Dr. Lidzbarski recognized; he is seated on a throne, and is raising some object to the mouth. This boy cannot be seated on the knee of the next figure, as Lidzbarski suggests, not only because the former is placed too far to the left, but also because his head is raised above the heads of the next three figures. The latter are on a *klinè* and face the front; the central one of the three is raising its right arm above its head. All three appear to be female. The fifth figure is in three-quarter view, turned partly toward the two mounted figures at the right. The figure is draped to the ankles. The left hand is laid upon the breast, while with the right this person seems to be placing some offering upon the little altar which stands before him. The mounted

figures face toward the left. The first is mounted on a camel; he wears a sort of kilt skirt reaching to the knees, and seems to have a helmet on his head and a staff in his right hand. The last figure of all, on the extreme right, is mounted on a horse or a mule; he is dressed in a robe falling to the ankles.»

Littmann incline à voir, dans l'enfant assis sur un trône, le dieu Azizou, et dans les trois personnages du groupe de droite, l'auteur de la dédicace et ses frères. M. Clermont-Ganneau a indiqué les analogies que cette scène lui paraissait présenter avec les représentations chrétiennes de la Nativité et de l'Adoration des Mages. L'ensemble du tableau peut suggérer ce rapprochement. Mais il est impossible de faire concorder les détails avec les plus anciennes images chrétiennes peintes ou sculptées, dans lesquelles l'enfant Jésus est toujours placé sur les genoux de sa mère ou couché dans la crèche. Le nombre et l'attitude des autres personnages sont également tout différents. Il faut remarquer aussi que la place de l'inscription sur notre monument est bien étrange; je me demande si elle n'occupait pas réellement le milieu du tableau, et si la pierre n'est pas brisée à droite, de telle sorte qu'un tiers environ de la sculpture aurait disparu.

L'inscription est d'un médiocre secours pour l'interprétation détaillée du sujet. En voici la traduction :

A Arsou et à Azizou, dieux bons et rémunérateurs, a fait (ceci) Balai, fils de Iarhibôlê, ministre d'Azizou, dieu bon et miséricordieux, pour son salut et le salut de ses frères, au mois de Tisri de l'an 25. — Qu'on se souvienne du sculpteur Iarhai.

Les Palmyréniens énonçaient parfois la date en supprimant le siècle, comme nous disons en 48, en 70. L'an 25 de notre inscription est probablement l'an 425, qui répond à l'an 113 de notre ère.

Arsou est la divinité connue sous le nom de Roudha chez les Arabes, Radhou dans les inscriptions safaitiques. Julien l'Apostat

nous apprend que, d'après Jamblique, Azizos était l'objet d'un culte chez les Édesséniens et qu'il représentait Arès (Mars); mais comme l'a remarqué Mommsen, c'est un rapprochement fondé sur l'étymologie (*aziz* signifiant fort); les inscriptions latines qualifient expressément Azizos de « bonus puer » et conduisent à l'identifier avec Apollon. La forme des noms propres, avec leur terminaison en *ou*, appartient à l'onomastique nabatéenne, plutôt qu'à la langue de Palmyre, et montre que nous avons ici les traces d'un culte emprunté aux peuples voisins. D'ailleurs, la ville devait être un centre de commerce cosmopolite, où les dieux étrangers étaient accueillis en même temps que leurs fidèles.

Nous n'avons pas trouvé d'autre exemple à Palmyre du culte d'Azîzou, si ce n'est dans l'usage des noms propres dérivés du nom de ce dieu. De même, le culte d'Arsou est attesté par des noms comme Taimarsou « serviteur d'Arsou », Gaddarsou « fortune d'Arsou ». Nous avons, en outre, un fragment d'autel découvert par les PP. Jausсен et Savignac en 1914. Ce fragment mesure 0 m. 26 de haut sur 0 m. 18. Le sommet est orné de deux volutes (pl. XXIV, 3). Au-dessous de la corniche est une inscription palmyrénienne, en partie effacée. Avec de la patience, on arrive à lire ceci :

Rabél, fils d'Amrisê, de la tribu des Mantaboliens, a offert cet autel au dieu Arsou.

Amrisê est la forme familière, abrégée, d'un nom sémitique que les inscriptions grecques transcrivent Ἀμρισάμσης, et qui peut signifier « l'homme de Samas ». Les Palmyréniens avaient, comme tous les peuples, l'usage d'écourter les noms propres et de leur donner une forme familière (comme en anglais Kitty, Willy). Mais, chose à remarquer, les noms qui sont écrits en abrégé dans les textes palmyréniens des inscriptions bilingues sont toujours écrits sous leur forme intégrale dans la partie grecque. Ainsi, là où le palmyrénien porte Ogê, Nasrê, le grec écrit Ὠγηλος, Νασράλλαθος.

SAMAS. — Samas est le nom du Soleil dans toutes les langues sémitiques (avec de légères variantes de prononciation). A cette divinité qui répond au dieu Ἡλιος des Grecs, les Palmyréniens ont aussi offert des autels. Waddington en a trouvé un dans le cimetière de Palmyre; il porte une inscription bilingue, très mutilée pour la partie palmyrénienne, dans laquelle, cependant, on lit distinctement les mots [𐤔]𐤒𐤌𐤕𐤕𐤕𐤕𐤕 « à Samas le dieu bon ». Le texte grec est complet : Ἡλίω πατρῶω και ἐπηκόω θεῶ.

Un des trois autels rapportés de Palmyre par Dawkins, en 1751, et qui sont maintenant à Oxford (Ashmolean Museum), porte aussi une dédicace au dieu Samas. C'est la plus ancienne. Elle est conçue en ces termes :

Au mois d'Élouf de l'an 396 (sept. 85) Lisams et Zebida, fils de Malikou, fils de Iedibél, fils de Nésa, qui est appelé fils d'Abdibél, de la tribu de Migdat, ont fait et offert cet édifice et cet autel à Samas, le dieu de leurs ancêtres; pour leur salut et le salut de leurs frères et de leurs enfants.

Le mot 𐤕𐤕𐤕𐤕 que nous traduisons « édifice » a un sens très vague; il peut signifier une niche ou une petite chapelle, aussi bien qu'un emblème cultuel; chez les Nabatéens, il semble s'appliquer simplement à un autel. On trouve le même mot employé dans la Bible pour désigner des objets placés sur les autels de Baal et d'Astarté. On admet généralement que c'étaient des colonnes ou des pyramides. Ne serait-ce pas plutôt une sorte de baldaquin supporté par des colonnes? Cette interprétation permettrait d'expliquer les différents sens donnés au mot.

AGLIBÔL ET MALAKBÊL. — Dans la cour d'une maison arabe, à l'intérieur du grand temple, le P. Savignac a découvert, encastré dans un mur, le curieux fragment de sculpture reproduit sur notre planche XXIII, d'après la photographie qu'il a prise. L'image figurait une sorte de portique, formé par deux colonnes placées aux extré-

mités et supportant un fronton triangulaire. Dans le fronton, on voit un buste nimbé avec des rayons, placé entre deux palmes et des rinceaux de chaque côté. Sous le portique, trois personnages se tiennent debout, vêtus du costume militaire, tenant la lance de la main droite; celui qui est au milieu a la tête ornée d'un nimbe avec rayons, à droite, une quatrième figure, qui paraît avoir été aussi décorée d'un nimbe, est aux deux tiers emportée par la cassure. Si on suppose que le buste du fronton occupait le milieu de la composition, ce qui est très vraisemblable, il devait y avoir en tout six personnages, et le monument mesurait dans son intégrité 0 m. 78 de largeur sur 0 m. 52 de hauteur; les personnages debout ont 0 m. 33 de hauteur et le buste 0 m. 10; la double plate-bande qui forme architrave est haute de 0 m. 05; la plinthe qui constitue la base n'a que 0 m. 04.

Le relief était accompagné d'inscriptions. Sur la plate-bande inférieure de l'architrave se trouvaient les noms des personnages debout. On lit encore, au-dessus du premier à droite, le nom divin : *Aglibôl*. Les autres noms ont disparu.

Sur la base était gravée la dédicace, dont il reste fort peu de chose : « Malikou, fils d'Astôrga, au mois de Têbet de l'an [4]30. » Malikou était le père ou le grand-père du dédicant. La date correspond au mois de janvier 119 de notre ère.

Il est bien probable qu'une autre des figures représentait le dieu Malakbêl; car dans presque toutes les dédicaces que nous connaissons actuellement ces deux divinités sont associées. Il en est ainsi sur l'autel érigé à Rome, en février 236, par Iarhai, fils de Haliphi, (dans le grec *Ἡλιόδωρος Ἀντιόχου*), qui est dédié à Aglibôl et Malakbêl (*Ἀγλιβώλω και Μαλαχβήλω πατρώοις Θεοῖς*). Ainsi encore dans l'inscription d'un autel découvert par Waddington, sur lequel sont sculptées quatre mains ouvertes (voir pl. XXIV, 1, 1 a); elle est ainsi conçue :

Zabdibôl et Moqîmou, fils de Gada, fils de Moqîmou, fils de Rephaël, rendant de continuelles actions de grâces, (ont offert l'autel) à Celui qui est bon, miséricor-

dieux et propice, pour leur salut et le salut de leurs enfants et de tous leurs domestiques, ainsi qu'aux dieux Aglibôl et Malakbêl; au mois de Kisloul de l'an 500 (décembre 188).

De même aussi sur un autel trouvé par Littmann. Cet autel fut érigé par une confrérie du genre de celles que les Grecs appelaient thiasés; l'expression palmyrénienne qui désigne les membres de cette association signifie à la lettre « les fils du festin », c'est-à-dire les convives. Dans beaucoup de ces associations un banquet, d'un caractère licencieux, faisait partie des rites culturels. L'inscription, qui est une des plus anciennes de Palmyre, nous donne les noms de neuf associés :

Au mois de Sebat de l'an 345 (février 34), les convives associés que voici ont érigé cet autel aux dieux Aglibôl et Malakbêl : Vahbai, fils d'Aténouri, (petit-fils de) Aoudou; — et Haggagou, fils de Zabdélah, (petit-fils de) Komara; — et Nébouzabad, fils de Malikou, (petit-fils de) Mattana; — et Taimou, fils d'Ogilou, (petit-fils de) Rabibat; — et Malikou, fils de Iarhibôlê, (petit-fils de) Hattai; — et Iarhibôlê, fils de Taimarsou, (petit-fils de) Abrôqa; — et Zabdibôl, fils de Iedibêl, (petit-fils de) Alihou; — et Ogilou, fils de Nourai, (petit-fils de) Zabdibôl; — et Malikou, fils de Moqimou, (petit-fils de) Taimoamed.

C'est l'usage, dans ces sortes d'énumérations, de nommer le père et le grand-père. Littmann a cru, à tort, que le troisième nom désignait la famille ou la tribu.

Les nom d'Aglibôl et Malakbêl sont pareillement réunis dans de courtes épigraphes imprimées sur des lampes et sur des tessères en terre cuite recueillies dans les ruines de Palmyre, dont nous donnerons plus loin quelques spécimens (voir p. 136).

BAALSAMÏN. — Baalsamîn signifie étymologiquement le « maître des cieux ». Le culte de ce dieu remonte à une haute antiquité; il est déjà nommé dans un traité entre le roi d'Assyrie Asarhaddon et le roi de Tyr (VII^e siècle av. J.-C.); ce culte reçut une grande extension chez tous les peuples sémitiques. On en constate les traces

en Phénicie, en Sardaigne, à Carthage, mais surtout en Syrie. Peu d'années avant l'ère chrétienne, on lui construisait un grand temple à Sia, près de Canatha, dans le Haouran. Nous avons vu que le petit temple de Palmyre lui était consacré (voir p. 43). Une pierre longue de 2 m. 84, provenant d'un entablement, a été trouvée dans le voisinage de cet édifice. Deux lignes gravées sur cette pierre nous disent :

Ces cinq colonnes, avec leur entablement et leur toiture, ont été offertes par Zabdai, fils de Zabdinébou, fils de Qabzan, de la tribu des Mazianiens, à Baalsamîn, dieu bon et rémunérateur ; pour son salut et pour celui de ses enfants et de ses frères, au mois d'Élouh de l'année 378 (septembre 67).

Un autel a été offert au mois d'août 114, par deux frères, Nébouzabad et Iarhibôlê, fils de Barnébou, à « Baalsamîn, maître du monde ». Un autre a été érigé le 7 février 132, comme « bon mémorial à Baalsamîn » (sans épithète), par Ogilou, fils de Malikou, petit-fils de Moqîmou. Un troisième a été dédié, au cours du II^e siècle (la date est mutilée), par Aita, fille de Malikou, fils de Vahballât, épouse de Malikou, fils d'Ogê, petit-fils d'Aabî, « à Baalsamîn, grand et miséricordieux ».

La partie palmyrénienne de l'inscription bilingue datée du mois d'août 134, trouvée à Tayibeh (cf. p. 7), est ainsi libellée :

Agathangelos a offert la chambre et le lit à Baalsamîn, maître du monde.

La chambre est une niche, ou une petite chapelle, et le lit est un lit de parade sur lequel on plaçait la statue divine. Le texte grec dit qu'ils sont offerts *Δὲ μεγίστῳ κερωνίῳ*. L'auteur identifiait Baalsamîn avec Jupiter tonnant ; mais il faut remarquer que c'était un étranger, originaire d'Abila dans la Décapole, qui faisait son offrande pour le salut de l'empereur Hadrien, comme nous l'apprend le texte grec plus explicite.

Puisque l'épithète de « seigneur du monde » paraît être propre

à ce dieu dans le langage palmyrénien, c'est à lui qu'il faut rapporter les deux dédicaces suivantes :

Au seigneur du monde, bon et miséricordieux, rend grâces Mannai, fils de Malikou l'ancien, petit-fils de Mannai Reouma ; pour son salut et pour le salut de ses enfants et de ses frères, au mois de Sebat de l'an 546 (février 235).

Au seigneur du monde, a fait (cet autel) Hairân, fils de Bêlhazi, petit-fils de Bêlha (la date est emportée).

La suppression du nom propre divin dans ces deux textes peut être invoquée comme un argument par ceux qui veulent identifier Baalsamin avec le dieu anonyme dont nous allons parler plus loin.

LE GÉNIE DE LA FONTAINE. — Une inscription qui a fait couler beaucoup d'encre jusqu'au jour où M. Clermont-Ganneau en a donné la vraie lecture, est gravée sur un petit autel découvert par Waddington, et transporté depuis lors au musée de Constantinople. Cette inscription est ainsi conçue :

Au Gad de la source bénie, a fait (cet autel) pendant sa seconde curatèle, Bôlana fils d'Azizou, petit-fils de Séila ; parce qu'elle a été remise entre ses mains.

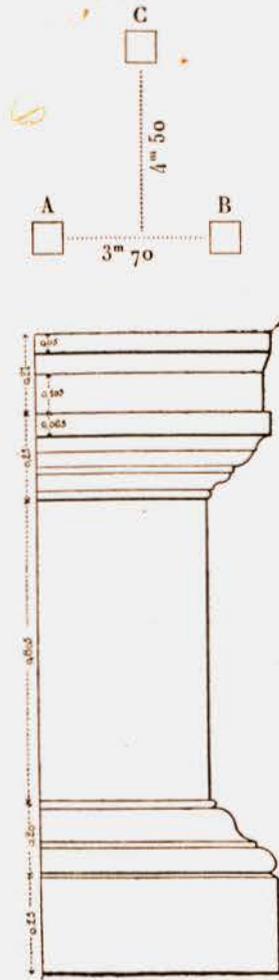
Gad est la bonne Fortune, la *Τύχη* des Grecs. Peut-être a-t-elle été regardée comme le génie de la source par une considération analogue à celle qui a fait de la Fortune une des Néréïdes. La source est marquée sur le plan (n° 33). Elle est sulfureuse et recevait un culte à cause de ses vertus médicinales. Les fonctions de « curateur » de cette source étaient exercées par des personnages importants. Notre Bôlana est le frère du duumvir J. Aur. Ogê, qui eut en 254 et 259 les honneurs de deux statues dans la grande colonnade (voir p. 59-60). Il rend grâces de ce que la fontaine a été confiée une seconde fois à ses soins. Un autre autel, trouvé par Wood près de la source même, portait une inscription grecque qui nous informe que cet autel fut érigé le 20 octobre 162 par Bolanos, neveu d'Aailami en l'honneur de qui on avait élevé une grande

colonne (voir p. 44). Bolanos est le nom palmyrénien Bólana grecisé. Le premier avait été, comme le second, curateur de la source, et « choisi par le dieu Iarhiból ». L'inscription nous apprend, en outre, que la source se nommait Ephca, nom qui n'est pas sans analogie avec celui de la célèbre fontaine de Siloé à Jérusalem; l'un et l'autre signifient « émission ».

DIVINITÉ ANONYME. — Les plus nombreuses dédicaces sont faites à une divinité dont le nom n'est pas exprimé; elle est désignée par les mots 𐤁𐤏𐤏𐤏𐤏𐤏 𐤏𐤏𐤏 𐤏𐤏𐤏 « Celui dont le nom est béni pour l'éternité ». Ordinairement on ajoute 𐤁𐤏𐤏𐤏𐤏𐤏 𐤁𐤏𐤏 « bon et miséricordieux », et assez souvent 𐤁𐤏𐤏𐤏 « propice », quelquefois 𐤁𐤏𐤏𐤏 « rémunérateur ». L'ordre de ces différentes épithètes n'est pas toujours le même. On peut se demander quelle est la raison de cet anonymat, et quelle est la divinité ainsi désignée. Une opinion courante dans l'antiquité voulait que le nom du dieu tutélaire d'une localité fût tenu secret, de peur qu'il ne vint à la connaissance des ennemis qui pourraient l'invoquer et se le rendre favorable. De cette idée dérive l'usage juif considérant comme une marque de respect de ne point prononcer le nom de Jéhova; mais du moins n'était-il pas interdit de l'écrire. Il faut chercher une autre raison à la formule palmyrénienne. On la trouvera peut-être dans des tendances syncrétistes vers une conception monothéiste. Il est difficile de déterminer le dieu caché sous cette formule. Il ne peut être question d'Agliból ni de Malakbél, qui sont mentionnés avec lui dans un même texte cité plus haut (p. 72). Les inscriptions grecques le désignent simplement par les mots : *Δεὸς ὑψίστου καὶ ἐπηκόου* « A Zeus très haut et qui exauce ». Pour certains érudits, ce Zeus est le Bêl palmyrénien, pour d'autres c'est Baalsamîn. Les uns et les autres peuvent avoir raison. Dans l'inscription de la statue de Malè (voir p. 43) le texte palmyrénien dit « temple de Baalsamîn » et le grec « temple de Zeus » (*τοῦ Δεός*). C'est pour nous un indice qu'à cette époque,

chez les Palmyréniens, le nom de Zeus évoquait l'idée de « dieu » sans épithète, et que Baalsamîn représentait un attribut de la divinité. Par voie de syncrétisme, des dieux primitivement distincts se confondaient dans une même entité : Bêl-Baalsamîn peut signifier « dieu-maitre des cieux ».

Près de l'endroit où fut découvert le milliaire de Zénobie (voir p. 57), au milieu de la plaine déserte, se trouvent trois grands autels érigés là, par la ville même de Palmyre, à cette divinité mystérieuse. Leur situation respective forme un triangle dont le sommet (C) est au nord, et la base (A B) sur une ligne ouest-est. Ils ont la même forme et à peu près les mêmes dimensions; les moulures sont identiques. La figure ci-contre donne une coupe de B, avec quelques cotes détaillées. Le bloc mesure, à la base, 1 m. 17 sur le côté nord et 1 m. 19 sur le côté est; au centre, 0 m. 85 au nord et 0 m. 79 à l'est. La face nord de C mesure à la base 1 m. 20, et 0 m. 93 au-dessus des moulures. Ces monolithes reposaient sur une sorte de souassement de deux mètres de côté qui est maintenant au niveau du sol. Une mauvaise veine horizontale de la pierre a partagé l'autel A en deux parties encore superposées. La disparition de la partie supérieure de C est probablement due à un défaut semblable.



La face de chacun de ces autels tournée vers le nord portait seule des inscriptions et des symboles. Sur A et B, on voit, au milieu, un foudre, à gauche du foudre l'inscription palmyrénienne, au-dessus une ligne en caractères grecs de grande dimension, et au-dessous deux autres lignes grecques en plus petits caractères. Ce qui subsiste

du symbole gravé sur l'autel C ne permet pas d'en indiquer la nature : mais ce n'était pas un foudre. La disposition des inscriptions est aussi différente (voir pl. XXIII, 5, 6, 7).

Le texte était le même sur les trois autels. Il n'y a de divergence que dans la coupe des lignes et quatre légères variantes orthographiques. Voici ce qu'on lit sur l'autel C :

██████████ ΥΣΤΡΟΥ
 ██████████ ΚΕΠΙΑΡΓΥΡΟΤΑΜΙΩΝ
 ΖΕΒΕΙΔΟΥΘΑΙΜΟΑΜΕΔΟΥ
 ΜΟΚΕΙΜΟΥΙΑΡΙΒΩΛΕΟΥΣ
 ΙΑΡΑΙΟΥΝΟΥΡΒΗΛΟΥΚΑΙ
 ΑΝΑΝΟΥΜΑΛΙΚΟΥ

30435&h3043543
 3333&h3333
 &h3333333333333333
 3333333333333333
 3333333333333333
 3333333333333333
 3333333333333333

Il faut restituer, au début du grec : Ἐτους εκυ', Δύστρου αλ', et suppléer la ligne supérieure qui a complètement disparu : Δι' ὑψίστης καὶ ἐπιμεύου · ἡ πόλις εὐχθήν. Le palmyrénien se traduit ainsi :

Fait par la Ville, à Celui dont le nom est béni pour l'éternité, aux frais du fisc, sous l'administration des trésoriers Zebida, fils de Taimoamad, petit-fils de Masikou; Moqimou, fils de Iarhibôlé, petit-fils de Gamila; Iarhai, fils de Nourbêl, petit-fils de Sagri; Ananou, fils de Malikou, petit-fils d'Ananou; le 21 du mois d'Adar, l'an 425.

La date correspond au 21 mars de l'an 114 de notre ère.

Il est remarquable que ces trois inscriptions officielles marquent l'époque à partir de laquelle la formule « A celui dont le nom est béni » commença à devenir d'un usage courant. Nous ne connaissons (et encore par des copies seulement) que deux textes renfermant cette formule qui soient antérieurs à nos autels. L'un (Vog. 74) est du mois d'octobre 111; l'autre, que D. Mordtmann attribuait à l'an 3, doit vraisemblablement être reculé à l'an 103, au plus tôt. Au contraire, à partir de l'an 114, c'est à peine si nous avons rencontré

quatre ou cinq dédicaces qui ne soient pas faites au dieu anonyme. Ceci paraît indiquer qu'il y eut vers ce temps, à Palmyre, une évolution sensible dans les idées religieuses. C'est l'époque où le christianisme a dû y pénétrer, mais il n'y a là qu'une simple coïncidence; si ce mouvement s'est produit sous l'inspiration d'idées venues de l'étranger, ce fut plutôt sous l'influence juive.

Les petits autels offerts par des particuliers ressemblent par la forme extérieure aux grands autels que nous venons de décrire. Ils ont une hauteur de 0 m. 45 à 0 m. 60 sur une largeur de 0 m. 20 à 0 m. 30 à la base. Ils sont formés d'une seule pierre, taillée de manière à présenter une base, supportant un dé surmonté d'une corniche. La base est ornée de moulures; la corniche, de moulures et de plates-bandes. Une petite cupule est quelquefois creusée au sommet. Quand l'inscription est très courte, elle est gravée sur une des plates-bandes; le plus souvent elle est sur le dé; quelquefois elle commence sur la plate-bande et se continue sur le dé. Au-dessus de l'inscription, ou sur une autre face quand la place manque, on voit parfois des figures en relief. La plus fréquente consiste en deux mains ouvertes, symbole de prière. Lorsqu'il y a deux dédicants, on trouve quatre mains. On rencontre aussi l'image du dédicant debout, les bras levés et les mains ouvertes. Sur un autel, au-dessus des mains, on a sculpté deux yeux (voir pl. XXIII, XXIV).

Le P. Savignac a photographié dans le cimetière un autel sans inscription, dont le sommet, taillé en crénaux, rappelle l'architecture nabatéenne (voir pl. XX, 6).

Les inscriptions sont conçues sur un type presque uniforme et contiennent, en général, la formule initiale, les noms des dédicants, le but et le motif de la dédicace, et souvent la date.

Le nom du dédicant est quelquefois précédé de 𐤙𐤃𐤃 « a fait », ou 𐤃𐤃𐤃 « a offert », ou du participe 𐤀𐤙𐤃𐤃, en grec *εὐχαριστίας* « rendant grâces »; mais habituellement le verbe est sous-entendu.

Après les noms, on indique la raison de l'offrande, généralement celle-ci : « pour son salut et pour celui de ses enfants ». On lit aussi fréquemment : « et pour le salut de toute sa maison ». D'autres l'ont faite pour eux-mêmes et pour leur père, leur mère, leurs frères (très souvent), leurs sœurs, leurs neveux, leur femme (un seul exemple). Deux autels ont été offerts par des femmes pour leur mari et leurs enfants.

On s'est demandé si l'offrande d'un autel constituait simplement un acte de dévotion destiné à attirer la protection de la divinité, ou bien si elle marquait l'accomplissement d'un vœu. On ne saurait douter que le plus grand nombre aient été érigés en reconnaissance d'un bienfait déjà obtenu. C'est le cas de tous ceux sur lesquels on lit le mot 𐤀𐤃𐤅𐤃 « rendant grâces », quand même l'inscription ne le dit pas plus explicitement. Elle se termine quelquefois par cette brève formule : « parce qu'il l'a exaucé »; plus souvent par celle-ci : « parce qu'il l'a invoqué, et il (le dieu) l'a exaucé ». On trouve, à la première personne : « nous l'avons invoqué, et il nous a exaucés ». Une seule fois nous avons rencontré la formule usuelle dans les dédicaces carthaginoises : « et il a entendu sa voix ».

Une autre formule, qui ne s'est également rencontrée qu'une fois, mérite de retenir l'attention. La dédicace est gravée sur un autel dont la base est brisée. Le début est d'une interprétation incertaine; mais on lit ensuite distinctement ces mots : 𐤀𐤃 𐤃𐤃𐤅 𐤃𐤃 𐤀𐤃𐤅𐤃 𐤓𐤏𐤏𐤃𐤃 𐤀𐤏𐤏𐤃𐤃 « parce qu'ils l'ont invoqué dans l'angoisse, et il les a exaucés dans la dilatation ». L'identité de cette formule avec le v. 5 du Psaume cxvii est évidente, et on ne peut guère douter qu'elle ne soit due à l'influence juive, dont on a des traces certaines à Palmyre. Sans doute, la tradition qui fait de Zénobie une prosélyte ne mérite guère créance; elle repose uniquement sur le fait que cette princesse accorda sa puissante protection à l'évêque d'Antioche, Paul de Samosate, accusé lui-même de judaïser et déposé par un concile. La phrase souvent citée de saint Athanase : « Ἰουδαία ἦν Ζηνοβία καὶ Παύλου προσήτη » ne signifie rien de plus. Paul était un personnage

plus politique que religieux, et la politique commandait à Zénobie de ne pas s'aliéner cet influent fonctionnaire. Mais l'existence des Juifs à Palmyre est attestée par les monuments. Nous donnerons plus bas les inscriptions sépulcrales de la famille d'un certain Samuel (p. 106) et de Siméon Barabbas (p. 104). On a aussi trouvé des inscriptions hébraïques religieuses, qui se rapportent à l'époque où la ville était florissante. Et d'ailleurs, serait-il vraisemblable que les Juifs eussent été absents d'un centre de commerce aussi important que Palmyre? Il n'est donc pas surprenant que leurs usages, voire même la lecture des écrits judéo-araméens, rédigés dans un dialecte très voisin du palmyrénien, aient fait sentir leur influence parmi les habitants. Et dès lors, qui oserait affirmer que la formule initiale de nos textes religieux : « A celui dont le nom est béni à jamais », n'est pas un emprunt, du moins indirect, à la langue sacrée des Juifs? Ce n'est pas sans raison qu'on l'a rapprochée de certaines locutions bibliques telles que celles-ci : « Béni soit le nom de Dieu d'éternité en éternité » (*Dan.*, II, 20); « Béni soit son nom glorieux, pour l'éternité » (*Ps.* LXXI, 19).

On est fondé à croire qu'il y eut aussi des chrétiens à Palmyre avant le milieu du III^e siècle; mais aucune trace de christianisme n'a été relevée jusqu'à présent dans les inscriptions. La figure que Wood, Vogüé et d'autres avaient prise jadis pour une croix est tout simplement un signe destiné à remplir un espace vide ou à orner le texte. On l'a trouvé, depuis lors, dans une inscription datée de l'an 9 (voir pl. XXVI, 5).

Voici, dans l'état actuel des découvertes, la liste chronologique des personnes ayant fait élever des autels au dieu anonyme « dont le nom est béni pour l'éternité ». Nous signalons ceux de ces petits monuments qui ont été transportés hors de Palmyre. Les autres se trouvent encore, pour la plupart, parmi les ruines et surtout dans les cimetières (voir pl. XIX, 4).

Zebîda, fils de Zabdéateh (octobre 111).

Béliada, Aténouri et Manou, fils de Taimoamed, petits-fils de Béliada (22 février 115). A el-Kerasi, près des grands autels.

Pharnak, affranchi de Lisams fils de Samsigéram, et Narqaios, affranchi de Malè fils de Berrépha (décembre 125).

Zebîda, fils de Zabdibêl, fils de Iedibêl (septembre 129).

Zabdibôl, fils de Iarhibôlê, fils de Lisamsai, fils de Hairân (octobre 132). Texte bilingue (grec et palm.), au-dessous duquel Zabdibôl, fils du dédicant, a ajouté une seconde inscription.

Salmân, fils de Nésa, fils de Haira Boraq (avril 136).

Abnergal, affranchi de Taimê fils d'Anan (août 143).

Bôlana, fils de Zenobios, fils de Hairân, fils de Moqîmou, qui avait été choisi comme curateur de la fontaine Ephca (octobre 162).
Inscription grecque.

Cassianus (?), fils de Zebîda, fils d'Aphian dit Philopator. Texte bilingue, en partie mutilé (février 173).

Hairân, fils de Moqîmou, fils de Iarhai (19 novembre 176).

Salmê, fils de (mars 179).

Herta, fille d'Aouîd, « pour elle, pour Taimarsou et pour Borrépha » (178-79).

Julius Erôs, affranchi de Gaius Julius Bassus (avril 179). Texte grec.

Iedibêl, fils de Zabda, fils de Lisams, fils de Maisan (avril 190).

Vahbê, fils de Malikou, fils de Malè (juin 191). A Ny Carlsberg. Voir pl. XXIV, n° 4.

Rufinus, fils de Zabda (octobre 191).

Ala, fille de Zebîda, fils d'Attai Daka, « pour elle et pour son mari Iaddai, fils de Taimarsou, petit-fils de Taimê » (vers 193). Iaddai est celui à qui fut élevée une statue (v. p. 60).

Audel (juillet 203).

Hermas Bisam, affranchi de Malikou fils de Vahbê (24 juin 205).

Makkai, fille d'Ogê, femme de Malê, fils de Malikou (janvier 207).
A Strasbourg. Voir pl. XXIV, n° 8.

Un fils de Nébouza fils de Nésa, « pour lui et pour ses fils Rabbanê et Nésa » (avril 207).

Rhodon, fils d'Hermesianus (octobre 212).

Bouta, fils de Samsigéram (septembre 216).

Moqimou et son frère, fils de Iarhai, fils de Zebîda, fils d'Alphai (août 219).

Un fils de Saba, « pour lui et pour Salmat sa mère » (mai 220).

Domnina, fille de Iedibêl, fils de Iarhai (220-221). Double inscription sur un même autel. Au musée de Constantinople.

Marion, fils de Zabdibôl, fils de Malikou (octobre 221). Rapporté à Oxford par Dawkins, en 1751.

Abbata et Aggath, fils (ou filles ?) de Rabbelos, fils d'Eiathos (janvier 225). Texte grec complet et texte palmyrénien mutilé. Chez M. H. Spoer.

Barsamès, Odeinat son fils, et Mariam sa femme (226-27).

Iarhai et Iaddé son fils (227-28). Le texte présente une disposition anormale, mais intentionnelle. Les lignes doivent se lire de bas en haut. Voir pl. XXIV, 2.

Mocimus, fils de Gaius, « pour lui-même, sa mère et son frère » (août 228).

Taimarsou, fils de Vahballât, fils de Taimarsou (mars 229).

Batzebîda, fille de Gaddarsou, « pour elle et pour Obaidou, son mari » (août 230). Au Louvre.

Kili, fils de Iaqoub, fils de Taimarsou (230-31).

Vahballât, fils de Soraikou (mars 231). Au musée de Leipzig. Voir pl. XXIV, n° 9.

Haggagou, fils de Iehiba, fils de Iarhai Daka (juillet 232). Au Metropolitan Museum de New-York. Pl. XXIV, 10 (cf. p. 84, l. 29).

Jul. Aur. Halaphona, fils d'Aailami, fils de Zebîda, fils d'Aqôpa (24 janvier 233). Autel rapporté à Oxford, en 1751.

J. Aur. Samena Aboelia (234-35). Texte grec.

Moqîmou, fils de Iamlê, « pour lui et pour son frère Hairân » (octobre 235).

Zebîda, fils de Malikou, fils de Zebîda, fils d'Abê (avril 236).

Mezabbana, fils de Iarhai, fils de Kili l'ancien (238-39).

Gaddê, fils de Hania, « pour lui, ses enfants et son hôte » (238-39).

Zabdibôl, fils de Malikou, petit-fils de Zabdibôl (avril 240). Une seconde inscription a été ajoutée par Malikou fils du dédicant.

Borrépha, fils de Halaphta (mai 240). A Strasbourg. Pl. XXIII, 3.

Sadou, fils de Malikou, fils de Hasas (septembre 240).

Iarhai, fils d'Abdai (240-41).

Iarhai, fils de Iarhibôlê, fils de Haiamou (?), « pour lui-même et pour Iarhai son fils » (août 241).

Nohîazîz, fils (ou affranchi?) de Vahbai (août 245).

Une femme nommée Sara, peut-être une esclave (mai 247).

Malê, fils de Boutan (février 248).

Ogilou, fils d'Abdallât, petit-fils d'Arabai (mars 249).

Un fils de Zaboud, « pour lui-même, son père et ses frères » (avril 249).

Maqqai, fils de Lisams (252-53).

Lisams, « parce qu'il l'a invoqué sur terre et sur mer, qu'il a été exaucé dans tout ce qu'il a demandé, lui et ses familiers » (septembre 256).

Iarhai, fils de Nébouda, petit-fils de Maqqai; Qousai, fille de Séleucus; Sabtai, fille de Vahballât, et leurs domestiques (258-59).

A Damas.

Espidian, petit-fils de Malikou, fils de Nésa (258-59).

Haggagou, fils de Iehiba, fils de Iarhai Daka (avril 261). L'inscription se compose de sept lignes, auxquelles on a ajouté après coup cinq autres lignes très mutilées. (Cf. p. 83, l. 29.)

Balai, ses fils et ses domestiques (262-63).

Un fils de Dinai, pour lui-même, pour ses frères et pour Ogilou son oncle maternel (avril 263).

Zabda, fils de Hala, et Baaltaga, fille de Ogê, avec ses enfants (avril 268).

Les dédicaces suivantes ne portent pas de date, ou présentent des dates illisibles :

Espidian et ses familiers. Au musée de Constantinople.

Iaddai fils de H. . . , et Lisams fils de S. . . ; frères utérins, « pour eux-mêmes et pour leur mère ».

Sousa, fils de Lisams, fils d'Ogilou, fils de Taimè. (Pl. XXIV, 7.)

Malikou, fils de Iarhibôlè, pour Ségel sa fille, dont le pied et la main étaient maltraités par les mauvais esprits. Au musée de Constantinople.

Nésa, fils de Nésa, fils de Raphaël.

Iadiou, fils d'Ogilou, fils de Iadiou.

Marôna, fils de Haddoudàn, fils de Marôna, « pour lui-même, et pour son père, ses frères et ses amis ».

Obaidu Asti, fils de Goura, fils de Nasoum Amesar.

Maktas, fils de Vahballât. Au musée de Constantinople.

Un fils de Maqqai, qui paraît avoir été « aphkal » ou gardien de la fontaine sacrée. Texte très mutilé.

Phasiël, fils de Zam. . . , qui occupa la même fonction.

Hairàn, fils de Soraikou, fils de Hairàn. Dédicace bilingue.

Mazbè, fille de Mezabbana.

Astat (?), parent ou affranchi de Soraikou. A Constantinople.

Zabbai, fils de Zabda, fils de Zaboud.

Malè, fils de Siméon.

Aur. Diogenès, fils de Sosibios, et Domna. (Texte grec.)

Malikou et Iarhibôlè son neveu.

Sosipatros et deux autres personnes. (Texte grec.)

Siôna, fils de Haira. Au musée de Constantinople.

Kitôt, fils de Kitôt.

Gadia, fils de Hairàn, fils de Bogdan.

Maqqai le boucher, pour lui, pour sa femme et ses enfants.

Iamlaha avec son fils Hormiz, pour le salut de son fils. A Ny Carlsberg. Voir pl. XXIII, 4.

Ogilu, fils de Hairàn. Au musée de Constantinople.

Moqîmou, fils de Zabdibôl, fils de Habrai.

Ogê, fils de Zabdibôl, fils de Aailami.

Hadira, petite-fille de Marcellus, avec Atépani fils de Marcellus, Rouha fille de Maqqai, Marcellus fils de . . . , Rephaël fils de . . . , et d'autres dont les noms ont disparu. Chez M. H. Spoer.

Hermas et Amatbêl (sa femme ?), pour eux, et pour Taimarsou, Atêaman et Iamlê, ses fils.

Salmat, fille d'Elahbêl.

Dôrê, fils de Zabdibôl, fils de Malkê surnommé Athénodore, fils d'Aphôqah. Dôrê est probablement une forme familière d'Athénodore.

Nasrai et Nikê (probablement mari et femme).

Sabinus, fils de Iarhibôlê, fils de Iarhai.

Siméon, fils de Gadia. La face opposée à l'inscription présente les deux mains ouvertes. A Ny Carlsberg. Pl. XXIV, n° 11, 11 a.

Outre ceux que nous venons d'énumérer, nous connaissons encore une quinzaine d'autels accompagnés de brèves dédicaces qui ne renferment aucun nom de divinité, et sont rédigées sur le modèle suivant :

Salmân, fils d'Ogilu, en action de grâces.

Ces dédicaces s'adressaient vraisemblablement aussi au dieu anonyme. Parmi les dédicants, on rencontre les noms de Zabdibôl, fils de Barateh; Noîm, fils de Gadilat; Séleucus; Zaboud; Haira, fils de Zebida; Assai; Abê, fils de Kilî; Taimê; Eutychès; Balai.

IV

INSCRIPTIONS FUNÉRAIRES.

L'épigraphie funéraire de Palmyre comprend des petits textes accompagnant des bustes, ou gravés à côté d'une sépulture, et des inscriptions plus longues, relatives à la construction ou à la possession des tombeaux. La plupart de celles-ci sont encore en place sur la façade des tours sépulcrales ou sur les linteaux gisant au milieu des ruines; cependant, celles qui étaient gravées sur des plaques de marbre ou de pierre faciles à emporter ont été enlevées et vendues aux voyageurs. Les tombes se rencontrent tout autour de la ville, mais principalement dans la vallée située à l'ouest, qui a reçu de ce fait le nom de Wadî el-Qebour ou Vallée des Tombeaux. Là se trouvent les tours les mieux conservées. Parmi les tombes situées au nord, plusieurs étaient comprises dans l'enceinte même de la ville. A l'est, au-delà du grand temple, une série de tours avait été bâtie dans la plaine; elles sont toutes complètement ruinées et c'est à peine si leur emplacement est reconnaissable. Enfin, au sud de la source on trouve deux genres de tombes complètement différents: les unes bâties en forme de tours, les autres creusées dans le roc sur le flanc de la colline.

Il suffira de décrire quelques-uns de ces monuments pour donner une idée de la richesse et du luxe déployés par les grandes familles palmyréniennes pour satisfaire leur vanité et s'assurer, comme disent les inscriptions, « une demeure éternelle ». Les guerres, les tremblements de terre, la barbarie et la cupidité des vivants ont transformé ces palais de la mort en monceaux de décombres.

TOMBEAU D'ATÉNATAN. — La plus ancienne inscription funéraire portant une date se trouve sur une tour appelée par les indigènes

Qasr et-Taouil. C'est une des premières que rencontre le voyageur venant de l'ouest lorsqu'il entre dans la Vallée des Tombeaux. Ce monument grossièrement construit, presque en blocage, est partiellement ruiné (voir pl. X, 3). Les assises inférieures vont en se rétrécissant jusqu'à la hauteur de quatre ou cinq mètres. La porte, ouvrant au sud, est formée de gros blocs, sans aucune décoration. A quatre mètres environ au-dessus de la porte, est encastrée une plaque de marbre portant une inscription palmyrénienne de six lignes, en grandes lettres de 0 m. 045. L'estampage de cette inscription est reproduit à la pl. XXVI, 4. Sur la face nord, à six mètres au-dessus du sol, une autre plaque porte une inscription qui contient exactement le même texte réparti en cinq lignes. En voici la traduction :

Ce tombeau est celui d'Aténatan, fils de Kohailou, qu'ont bâti pour lui ses enfants : Kohailou et Hairân, ses fils, qui sont de la tribu de Maita. Au mois de Kanoun de l'année 304.

La date correspond au mois de novembre de l'an 9 avant notre ère.

TOMBEAU D'ELAHBÈL. — Ce tombeau que les indigènes appellent Qasr el-Arous « palais de l'épousée », est constitué par une des deux tours carrées les mieux conservées, sur la rive droite de la Vallée des Tombeaux (pl. IX, à gauche). Elle mesure à la base 9 m. 50 de côté.

La porte d'entrée était surmontée d'un fronton triangulaire soutenu par deux consoles, aujourd'hui en mauvais état. A douze mètres environ au-dessus du sol, deux autres consoles supportent un balcon ou pour mieux dire un lit en pierre sur lequel était disposée une statue couchée ou un groupe de personnages; au-dessus s'ouvre une fenêtre en plein cintre qui éclaire les étages supérieurs.

La salle rectangulaire du rez-de-chaussée, sur laquelle s'ouvre la porte, mesure 7 m. 65 de longueur sur 3 m. 35 de largeur; les deux côtés longs sont décorés de quatre pilastres cannelés, surmontés de chapiteaux corinthiens; la hauteur des pilastres est de 5 m. 48, celle

de l'entablement de 0 m. 95; la hauteur totale de la pièce est donc d'environ 6 m. 43. Ces pilastres séparent les espaces dans lesquels sont ménagées les sépultures; il y a ainsi cinq caveaux à droite; et seulement trois à gauche, l'escalier prenant de ce côté la place des deux premiers. Chaque caveau comporte six loculi superposés, en sorte que la salle pouvait recevoir quarante-huit cadavres.

Le plafond à caissons présente des rosaces blanches se détachant sur fond bleu. Au milieu, il y avait primitivement trois groupes de quatre bustes chacun; le plafond s'étant effondré, il ne reste plus qu'un groupe intact. Le second était déjà détruit quand Waddington visita ce monument, en 1861. « Ces bustes, note-t-il dans son carnet, sont tous vêtus d'une chemise rouge et, par-dessus, d'une écharpe en collier blanche, bleue ou noire. » (Voir pl. XII, 1.)

La paroi qui forme le fond de la salle est richement décorée: deux colonnes cylindriques soutiennent aux deux tiers de la hauteur une architrave moulurée, au-dessous de laquelle sont sculptés cinq bustes de femmes. Sur l'architrave est placé une sorte de sarcophage dont la face est ornée de quatre bustes féminins; la partie supérieure portait un lit avec la sculpture principale, aujourd'hui disparue (voir pl. XI). De chaque côté du sarcophage deux colonnes cannelées supportent une nouvelle architrave à deux plates-bandes; cinq inscriptions sont gravées sur chacune des plates-bandes. Toutes ces inscriptions se rapportent à des hommes. On a peine à concevoir comment les portraits de tous ces personnages pouvaient être représentés dans le groupe sculptural placé au-dessous des inscriptions; peut-être désignaient-elles les bustes sculptés dans le plafond?

La porte de l'escalier, placée entre le premier pilastre de gauche et le mur de la façade, est surmontée d'un groupe de cinq bustes disposés sur deux rangs: deux bustes de femmes à la rangée inférieure, et un homme entre deux femmes à la rangée supérieure. Le buste masculin n'est accompagné d'aucune inscription. Enfin, un buste isolé se trouve placé, à l'intérieur, au-dessus de la porte d'entrée.

Le premier étage présente la même disposition que le rez-de-chaussée, mais sans ornement. Peut-être est-il destiné, comme le conjecture Waddington, à la sépulture des familiers ou des parents moins proches.

Les gros murs de l'édifice sont en pierres grises et grossières avec joints en plâtre; mais tout l'intérieur de la grande chambre et le plafond sont en pierre blanche et tendre; le lit des pierres blanches de l'intérieur a été revêtu d'une couleur rouge, qui paraît être du minium, sans doute pour obtenir une adhésion plus parfaite. Toutes les lettres des inscriptions, soigneusement gravées, ont été également peintes en rouge.

Aucun autre tombeau de Palmyre n'a fourni un aussi grand nombre de textes à l'épigraphie. La dédicace principale est gravée en grec et en palmyrénien sur une plaque de marbre fixée extérieurement au-dessous du balcon. Elle est inaccessible; mais les lettres, grandes et bien conservées, peuvent se lire d'en bas. Elle est ainsi conçue :

ΤΟΜΝΗΜΙΟΝΕΚΤΙCΑΝΕΛΑΒΗΛΟCΜ
 ΑΝΝΑΙΟCΧΑΙΕΙCΜΑΛΙΧΟCΟΥΑΒΑΛ
 ΛΑΘΟΥΤΟΥΜΑΝΝΑΙΟΥΤΟΥΕΛΑΒΗΛΟΥΑΥΤ
 ΟΙCΚΑΙΥΙΟΙCΕΤΟΥCΔΙΨΜΗΝΟCΞΑΝΔΙΚΟΥ
 𐤒𐤒𐤓𐤕 𐤒𐤒𐤓𐤕 𐤕𐤕𐤔𐤕 𐤔𐤕 𐤔𐤕 𐤔𐤕𐤓𐤕
 𐤕𐤕𐤔𐤕 𐤒𐤒𐤓𐤕 𐤕𐤕 𐤕𐤕𐤓𐤕 𐤒𐤒 𐤕𐤕𐤓𐤕
 𐤕𐤕𐤓𐤕 𐤕𐤕𐤓𐤕 𐤕𐤕𐤓𐤕 𐤕𐤕𐤓𐤕 𐤕𐤕𐤓𐤕 𐤕𐤕𐤓𐤕

Tous les autres textes sont en palmyrénien seulement. Nous en donnons ici la traduction :

I. Dédicace :

Ce tombeau a été bâti par Elahbél, Mannai, Sokaiï et Malikou, les fils de Vahballât, fils de Mannai, petit-fils d'Elahbél, pour eux et pour leurs enfants, au mois de Nisan de l'an 414 (avril 113).

II. Buste au-dessus de la porte d'entrée :

Portrait de Bélaqab fils d'Elahbêl, petit-fils de Vahballât, arrière petit-fils de Mannai; curateur de ce monument.

III. Inscriptions au fond de la salle. Rangée supérieure, de droite à gauche :

- 1° Portrait d'Elahbêl, fils de Mannai, petit-fils d'Elahbêl.
- 2° Portrait de Vahballât, fils d'Elahbêl, petit-fils de Vahballât.
- 3° Portrait de Vahballât, fils de Malikou, petit-fils de Vahballât.
- 4° Portrait de Bélaqab, fils d'Elahbêl, petit-fils de Vahballât.
- 5° Portrait de Vahballât, fils de Mannai, petit-fils de Vahballât.

Rangée inférieure, de droite à gauche :

- 1° Portrait d'Atépani, fils de Mannai, petit-fils de Vahballât.
- 2° Portrait de Vahballât, fils de Sokaïï, petit-fils de Vahballât.
- 3° Portrait d'Elahbêl, fils de Sokaïï, petit-fils de Vahballât.
- 4° Portrait de Mannai, fils d'Elahbêl, petit-fils de Vahballât.
- 5° Portrait de Mannai le jeune, fils de Vahballât, petit-fils de

Rangée supérieure des bustes de femmes. Inscriptions au-dessus de l'épaule gauche. De droite à gauche :

- 1° Amta, fille d'Elahbêl fils de Vahballât; femme de Sokaïï, fils de Vahballât.
- 2° Attai, fille de Salamallât fils de Mannai; femme de Malikou, fils de Vahballât.
- 3° Hadirat, fille de Mannai, fils de Vahballât.
- 4° Ségel, fille de Sokaïï, fils de Vahballât; femme de Bélaqab, fils d'Elahbêl, petit-fils de Vahballât.

Rangée inférieure. Au-dessous des bustes. De droite à gauche :

- 1° Ségel, fille de Sokaïï, fils de Salmân, petit-fils de Taimarsou l'aîné; femme de Vahballât, fils de Mannai.
- 2° Buste mutilé. Inscription détruite.
- 3° [Aq]mat, fille de Vahballât, fils de Mannai.
- 4° Amataha, fille de Bélaqab, fils de Nésa; femme d'Elahbêl, fils de Vahballât.
- 5° Beltihan, fille d'Atépani; femme de Mannai, fils de Vahballât.

IV. Bustes au-dessus de la porte de l'escalier. Inscriptions au-dessus de l'épaule gauche. — Rangée supérieure :

A droite : Amta, fille de Sokaiï fils de Vahballât, et femme de Vahballât, fils de Mannai.

Au milieu : Buste d'homme, sans inscription.

A gauche : Hadirat, fille d'Elahbêl, fils de Vahballât, petit-fils de Mannai.

Rangée inférieure :

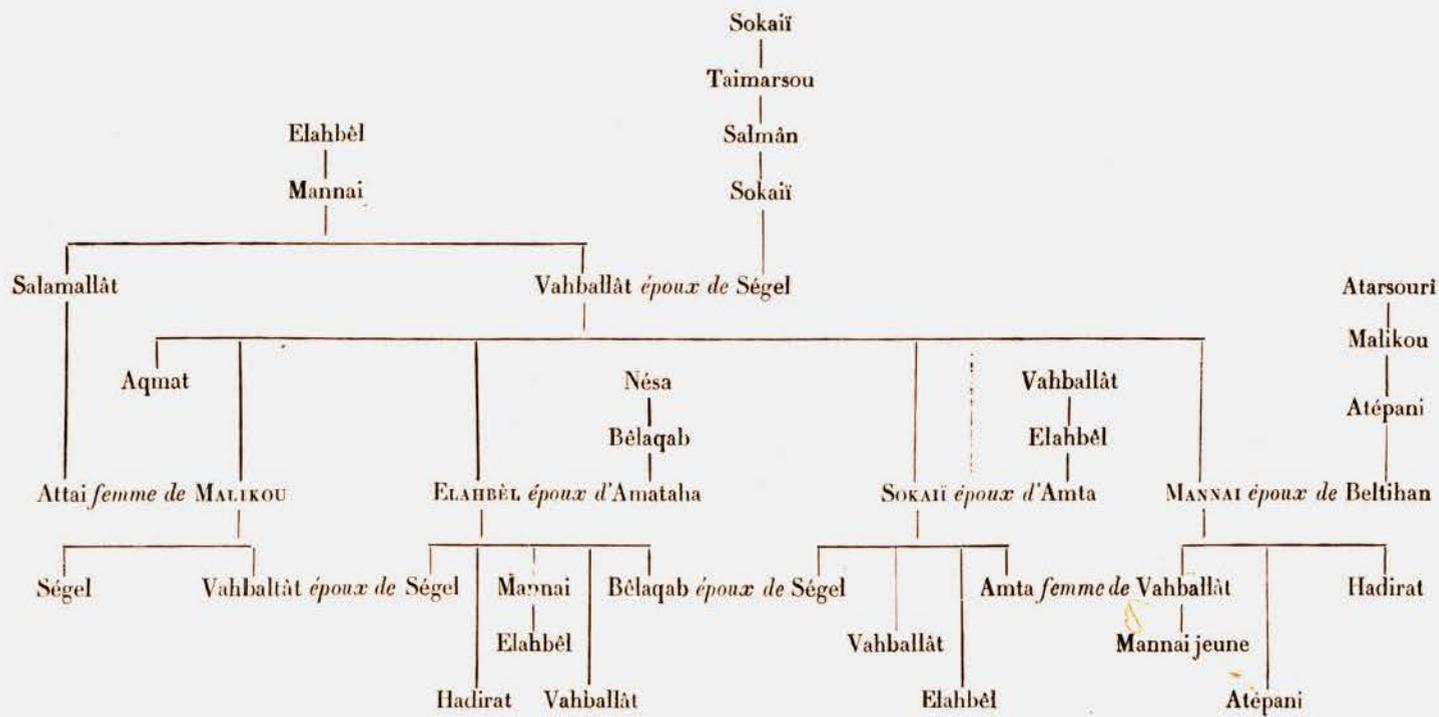
A droite : Ségel, fille d'Elahbêl fils de Vahballât; femme de Vahballât, fils de Malikou, petit-fils de Vahballât.

A gauche : Ségel, fille de Malikou, fils de Vahballât, petit-fils de Mannai.

V. Au second étage, au-dessus de la porte :

Au mois de Tisri de l'année 433, le 30^e jour (30 octobre 121). Hélas! Mannai, fils de Vahballât, petit-fils de Mannai, un des quatre frères qui ont bâti ce tombeau: et Beltihan, fille d'Atépani, fils de Malikou, petit-fils d'Atarsourî, sa femme (déjà mentionnée plus haut).

On peut dresser à l'aide de ces inscriptions un tableau généalogique dans lequel les membres de la famille d'Elahbêl occupent une place prépondérante, probablement à raison de la part qu'il avait prise à la construction, et c'est peut-être pour le même motif que son fils cadet, Bêlaqab, devint le curateur du tombeau. Car Elahbêl n'était pas l'aîné des quatre frères. Nous constatons en effet, par ce tableau, que l'usage voulait qu'on donnât au fils aîné le nom de son grand-père paternel, au second le nom du grand-père maternel, au troisième le nom de l'arrière-grand-père paternel. La fille aînée recevait le nom de sa grand-mère paternelle. La plupart des femmes mentionnées dans ces inscriptions avaient épousé leur cousin germain; Amta femme de Sokaiï était probablement sa nièce.



TOMBEAU DE JAMBLIQUE. — Cette tour se dresse aussi dans la Vallée des Tombeaux; c'est la mieux conservée extérieurement; elle a encore une partie de son couronnement. Les indigènes l'appellent Qasr el-Adba. Notre planche X (n° 1) représente sa façade d'après une photographie du P. Savignac; nous donnons ici son plan et sa coupe d'après M. de Vogüé. Cette figure permettra de se rendre facilement compte de la disposition intérieure de ces monuments.

La tour comporte cinq étages, séparés par des planchers en dalles de pierre, et communiquant entre eux par des escaliers. Le rez-de-chaussée était décoré avec le plus grand soin: pilastres corinthiens, frises sculptées, plafonds à caissons ornés de figures en ronde-bosse et de peintures. Des caveaux ménagés de chaque côté dans l'épaisseur de la maçonnerie étaient coupés par des dalles de manière à fermer cinq loculi superposés destinés à recevoir chacun un cadavre. Le premier étage offre la même disposition que le rez-de-chaussée; les étages supérieurs sont moins soignés. Au centre de la façade on avait ménagé une sorte de niche formée par un balcon surmonté d'un fronton triangulaire porté par deux pilastres corinthiens. Le balcon était soutenu par des aigles en relief et des têtes de lion. Une fenêtre carrée pratiquée au milieu de la niche éclaire le quatrième étage. Sur le balcon même, au-dessous de la fenêtre, le possesseur du tombeau était représenté en haut-relief, couché sur un lit de parade. Cette sculpture a disparu. (Voir pl. XII, 2, 3; XIII, 2, 3.)

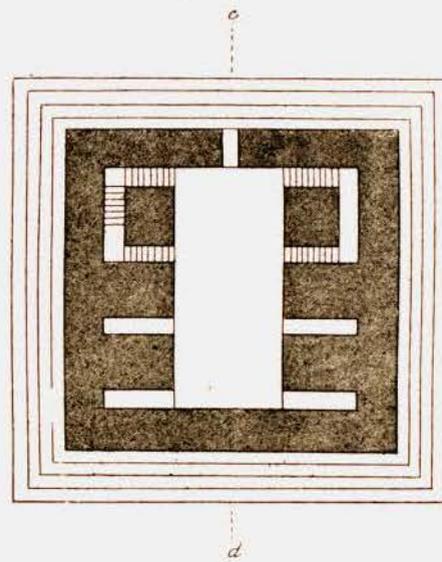
Deux inscriptions bilingues, presque identiques, ornent ce monument. La première est gravée au-dessus de la porte, en quatre lignes longues de 1 m. 59. La seconde est inscrite sur une plaque de marbre placée au-dessous du balcon de la façade. Elle est inaccessible, mais facilement lisible d'en bas. Palmyrénien :

Au mois de Nisan de l'an 394 (avril 83), a bâti ce tombeau Iamlikou fils de Moqîmou (surnommé) Aqqalis, fils de Malikou (surnommé) Abbanit, fils de Bêlaqab, fils de Mika, fils de Matta, Palmyrénien, pour lui, pour ses enfants et pour ses petits-enfants, pour leur honneur, à perpétuité.

Coupe sur *ed*.

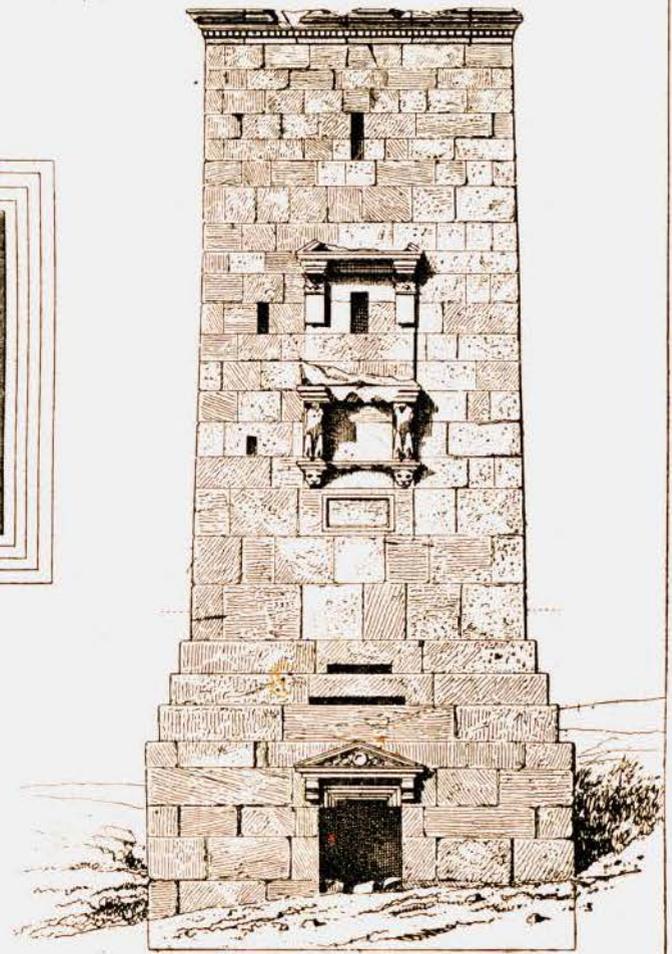


Coupe sur *ab*



Echelle de 0^m.003 p. mètre.

Façade

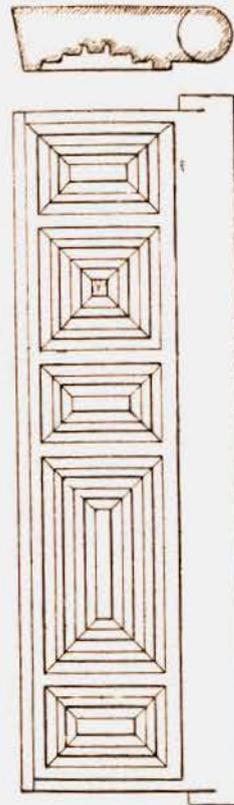


MAGHÂRAT EL-DJEDIDEH. — Sur le versant oriental du massif de collines qui se dresse au sud-ouest des ruines, et porte le nom de Tell ez-Zôr, à quelques centaines de pas de la grande source (plan, n° 33), se trouve une ancienne nécropole comprenant un certain nombre de tours funéraires et un nombre plus considérable de grottes ou de tombes creusées dans le roc. Ces grottes sépulcrales sont généralement conçues sur un plan uniforme. Elles affectent la forme d'un T renversé. L'entrée, située au levant, donne accès dans trois chambres : une à droite, une à gauche, et la troisième, souvent un peu plus longue, en face. Dans les parois de ces chambres sont creusés des caveaux ou enfoncements de deux mètres de profondeur sur trois de hauteur, et environ 0 m. 45 de largeur. Ces caveaux sont partagés par des dalles de pierre, en cinq ou six cases superposées destinées à recevoir chacune un cadavre.

Le tombeau le plus intéressant de cette nécropole est celui que les indigènes nomment Maghârat el-Djedideh, et qu'on a aussi appelé Abou Souheil, nom donné par les habitants à la tour funéraire la plus voisine. Ce monument a été depuis longtemps pillé et saccagé par les chercheurs de trésors; mais ce n'est guère que depuis une vingtaine d'années qu'il a été signalé à l'attention des archéologues. Le Dr. von Oestrup en parle dans un ouvrage, écrit en danois, publié à Copenhague en 1895. Au printemps de 1899, M. Sobernheim le visita, copia quelques inscriptions et prit des photographies qui ont servi de base à M. J. Strzygowski pour écrire le premier chapitre de son livre *Orient oder Rom* (Leipzig, 1901). L'année suivante l'Institut archéologique russe de Constantinople l'explora plus soigneusement, en leva le plan et rapporta les documents iconographiques et épigraphiques utilisés par M. Färmakowski dans son article sur « La peinture à Palmyre », et par M. Paul von Kowzoff dans son étude sur les « Nouvelles inscriptions de Palmyre ». Ces deux ouvrages ont été publiés, en russe, dans le *Bulletin de l'Institut archéologique* (t. VIII). Une ouverture, produite par l'effondre-

ment de la voûte centrale, donnait alors accès aux salles. En 1901, la porte fut dégagée. Les Pères Jaussen et Savignac firent en 1914 une nouvelle inspection du monument, et complétèrent notre documentation par une série de photographies, dont les principales sont reproduites dans nos planches, et par un plan détaillé sur lequel est indiquée la place des inscriptions qui subsistent à l'intérieur.

La façade se trouve à l'est. Pour nous conformer aux données des inscriptions, nous considérons le monument comme orienté de l'est à l'ouest, selon la ligne XX du plan, quoique la véritable orientation soit plutôt du sud-est au nord-ouest. L'entrée, large de 1 m. 15, était fermée par un énorme battant monolithe, haut de 4 m. 80 et large de 1 m. 60 y compris la partie formant pivot à droite. Ce battant était décoré de moulures figurant cinq panneaux, comme on le voit sur la figure ci-contre empruntée à Farmakowski. Les pieds-droits et le linteau sont aussi ornés de moulures; l'ensemble de la porte, construite en belles pierres de taille, atteint une largeur de 1 m. 90; elle est surmontée d'une corniche très richement sculptée (voir pl. XIV, 1). Sur cette porte sont gravées cinq inscriptions. La plus élevée se compose de trois lignes écrites la première sur une plate-bande, la seconde dans un cavet et la troisième sur un boudin. L'inscription du milieu, qui fut gravée la première, occupe la plus large plate-bande du linteau. Au-dessous de celle-ci, deux lignes sur la plate-bande intermédiaire et une ligne sur la plate-bande inférieure forment la troisième inscription. Le linteau n'offrant plus de place pour l'écriture, la quatrième inscription a été gravée au sommet du pied-droit de gauche au travers des moulures, sur



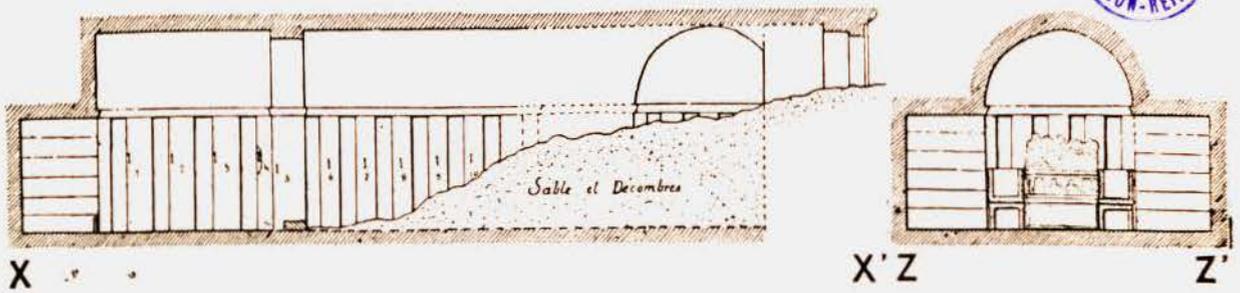
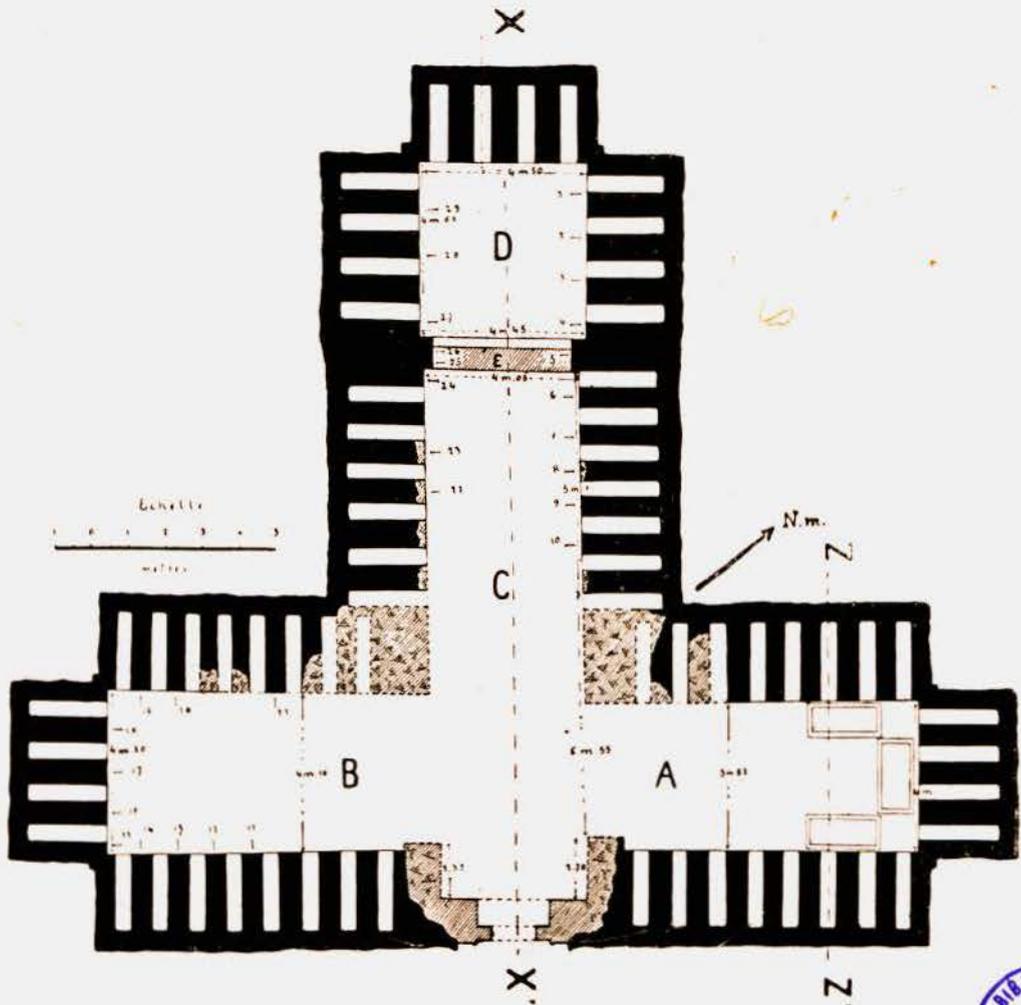
la façade même, tandis que la cinquième se trouve sur la face méridionale du pied-droit opposé, c'est-à-dire à droite en entrant.

La porte s'ouvrait à plus de deux mètres au-dessus du niveau des salles, et il y avait probablement un escalier, maintenant enseveli sous les décombres, qui donnait accès dans un vestibule central à peu près carré : celui dont la voûte s'est effondrée. La mauvaise qualité du roc avait, en effet, obligé les constructeurs à voûter le plafond à l'aide de petites briques noyées dans le ciment. Sur les trois côtés de ce vestibule s'ouvrent trois chambres rectangulaires, A, B, C, que les inscriptions appellent d'un nom grec, « exédres ». Les caveaux funéraires, ou « goumhè », ménagés dans les parois de ces chambres, présentent six loculi superposés.

Dans la salle A, il y a vingt caveaux, huit sur chacun des côtés longs et quatre sur le petit côté. En outre, au fond de cette même salle on voit les restes de trois beaux sarcophages, fort mutilés. Audessous de chacun des sarcophages latéraux, il y avait une tombe (voir ci-contre la coupe ZZ'). Le sarcophage du milieu est mieux conservé : la caisse est ornée de quatre bustes sur le grand côté, et le couvercle est surmonté d'un groupe de cinq personnages dont les têtes ont été brisées (voir pl. XVII, 1).

La salle B contient pareillement huit caveaux sur le côté oriental et quatre sur le côté méridional. Sur le côté occidental il y en a six visibles; le P. Savignac a cru reconnaître l'existence d'un septième, masqué par les décombres de la voûte. La disposition de cette salle pouvait être en tout semblable à celle de la salle A. Cependant, une des inscriptions donnerait à penser que six caveaux seulement avaient été creusés dans la paroi occidentale. On ne pourra s'assurer du fait que par l'enlèvement des décombres.

Les caveaux creusés dans la salle C ne sont pas disposés aussi symétriquement que dans les deux précédentes; on en trouve sept sur la paroi nord, et il ne peut y en avoir davantage; six sont actuellement visibles dans la paroi sud, où il pourrait s'en trouver deux



autres, dissimulés par les décombres, si la paroi contiguë de la salle B ne contient réellement que six caveaux. Le petit côté de la salle C ne renferme pas de sépulture; il donne accès dans une autre salle qui est la pièce la plus remarquable de tout le monument, à cause de sa décoration picturale (voir pl. XV).

Cette salle D est séparée de la précédente par un arc reposant sur deux pilastres en saillie, appuyés aux parois nord et sud. Sur la large face du pilastre méridional est peinte l'image d'une femme debout, portant un enfant dans ses bras; sur le pilastre opposé une autre femme est aussi peinte en pied (voir pl. XVI, 1, 2). Les petits côtés de ces pilastres et l'arc qu'ils supportent sont ornés de rinceaux variés. Parmi les rinceaux sur chacun des pilastres, dans un cercle, se trouve une étrange composition: vers un objet central, peu distinct, dans lequel sont plantés un glaive et deux clous, se précipitent deux oiseaux, un serpent, un scorpion et différents reptiles (pl. XVI, 3). D'après les figurations analogues, Farmakowski a reconnu un œil dans le motif central, et dans l'ensemble de la composition une protection contre le mauvais œil.

La salle mesure 4 m. 65 en profondeur sur 4 m. 50 de large; sur chacun de ses trois côtés sont creusés quatre caveaux funéraires à six places.

Les pilastres qui séparent ces caveaux sont stucqués et entièrement recouverts de peintures. On a ainsi neuf sujets, tous traités d'après un système uniforme: en bas, des oiseaux ou une scène de chasse, au-dessous d'un petit panneau figurant une mosaïque; le reste de la surface est occupé par un génie ailé vu de face; les pieds reposent sur un globe, et les bras levés soutiennent un médaillon dont la partie supérieure atteint la corniche de la salle. Dans ce médaillon est peint un portrait en buste: il y a quatre bustes de femmes et cinq bustes d'hommes; à côté d'un de ces derniers est ajoutée une figure d'enfant. Les génies sont ici des Nikê, des Victoires, dont l'attitude est exactement celle des anges qui supportent le médaillon du Christ

dans les célèbres mosaïques de Sainte-Praxède à Rome (voir pl. XV, XVII, XVIII).

La voûte cintrée est recouverte d'un dessin géométrique répété à l'infini : une petite rosace dorée est entourée d'un hexagone bleu, bordé d'une bande blanche, et séparée de la figure voisine par un filet brun. Au milieu de la voûte, dans un cadre circulaire, une scène représente l'enlèvement de Ganymède (pl. XVI, 4). Enfin sur le tympan semi-circulaire de la paroi du fond est peint un tableau assez mouvementé, comportant une dizaine de personnages (pl. XIV, 2). La perspective mal observée dans le dessin, les teintes affaiblies, et l'imperfection des photographies, difficiles à exécuter, ne permettent guère d'en traduire les détails dans une description. M. Strzygowski a reconnu dans cette scène l'épisode d'Achille, déguisé en femme, découvert par Ulysse à la cour du roi Lycomède.

L'architecture aussi bien que la peinture de ce monument sont indubitablement inspirées par l'art grec contemporain ; on peut même affirmer qu'elles sont l'œuvre d'artistes grecs. La date à laquelle la décoration fut exécutée est indiquée par les inscriptions. La femme peinte sur le pilastre septentrional est « Bata, fille de Malè » ; or, Malè s'était rendu acquéreur de cette partie du tombeau en l'an 242. Le portrait qui lui fait face représente une autre Bata, fille de Siméon, qui était devenu propriétaire de plusieurs caveaux en 191. L'uniformité remarquable de l'ensemble ne permet guère de penser que la décoration ait été exécutée pour le compte de différentes personnes. A part ces deux portraits, le reste de la salle devait être peint avant que Batmalkou ne cédât une partie de ses droits à Malè. Nous avons donc dans ces peintures et dans la sculpture des sarcophages, des spécimens authentiques de l'art grec en Syrie au début du III^e siècle, avant qu'il ne soit influencé par les conceptions byzantines.

On trouve parmi les débris variés qui encombrant les salles, de nombreux fragments de bustes en relief, qui étaient sans doute ac-

compagnés d'inscriptions funéraires aujourd'hui détruites. Ce caractère funéraire peut, à la rigueur, convenir aux inscriptions des deux grands portraits féminins, mais toutes les autres, peintes sur les parois, étaient en réalité des titres de propriété, répétés à côté des différents caveaux appartenant au même individu. Il est probable que d'autres textes identiques ou analogues ont péri avec l'enduit qui les portait. Voici la traduction de tous ceux qui ont été retrouvés. Les numéros indiquent la position de ces inscriptions marquée par les mêmes chiffres sur le plan du P. Savignac.

Batmalkou, fille de Zabdibôl, petite-fille de Zabdibôl, arrière-petite-fille de Saédi, héritière du tombeau (n^{os} 1, 2, 3, 4, 21).

Malê, fils de Iadou, petit-fils de Iedibêl (n^{os} 6-10; 27-29).

Portrait de Bata, fille de Malê (n^o 5).

Siméon, fils d'Abba (n^{os} 11-14).

Mémorial de Siméon, fils d'Abba Abrama (n^{os} 22-24).

Portrait de Bata, fille de Siméon (n^o 25).

Malikou (fils de) Haddoudân (n^{os} 15-20).

Notre plan n'indique pas la place précise de deux inscriptions antérieurement signalées dans la salle B; l'une, copiée par Uspenski et Sobernheim, porte simplement : « Narkaios (affranchi) d'Ogilu »; l'autre, relevée par Sobernheim, paraît être une épitaphe où la date seule (mars 259) est à peu près lisible.

On trouvera le texte palmyrénien des cinq inscriptions gravées à l'entrée du tombeau sur notre planche XXV. Nous en donnons ici la traduction en suivant l'ordre chronologique.

I. Namain, Malê et Saédi, fils de Saédi, petits-fils de Malê, qui ont creusé et bâti cet hypogée, ont concédé à Haddoudân, fils de Salmân, petit-fils de Zabdibôl, les quatre caveaux de la paroi occidentale de l'exèdre du sud (B) qui sont après les deux premiers caveaux, et tout le mur méridional de la même exèdre dans lequel il y a une série de quatre caveaux; pour lui, ses enfants et petits-enfants, à perpétuité. Au mois de Tisri de l'an 472 (octobre 160).

II. Namaïn, Malê et Saédi, fils de Saédi, petits-fils de Malê, arrière-petits-fils de Saédi, qui ont creusé cet hypogée, ont concédé à Abdsayara, affranchi d'Atéaqab fils de Rephabôl, l'exèdre septentrionale (A), qui se trouve à droite pour celui qui entre par la porte, à droite, dans laquelle il y a vingt caveaux, et quatre autres caveaux qui sont en dehors de la chambre, sur ta droite lorsque tu entres par la porte, dont? deux au bout de la jonction (?); pour lui, ses enfants et ses petits-enfants mâles, pour leur honneur éternel. Au mois de Kanoun de l'an 472 (novembre 160).

III. Au mois de Iyar de l'an 502 (mai 191), Zabdibôl, fils de Kiphtôt, petit-fils de Barê, a concédé à Narkaios, affranchi d'Ogilou fils de Malikou, le mur oriental de l'exèdre méridionale (B), dans lequel il y a une série de huit caveaux, et trois autres caveaux qui sont à ta gauche, quand tu entres, au fond de la jonction (?); pour lui, ses enfants et petits-enfants, à perpétuité. Ils avaient été concédés à Zabdibôl par Namaïn, Malê et Saédi, les fils de Saédi qui ont creusé et décoré cet hypogée.

IV. Narkaios, affranchi d'Ogilou, a concédé à Siméon, fils d'Abba, petit-fils de Hanîna, les quatre caveaux les plus au sud dans le mur oriental de l'exèdre (B) qui est à l'entrée de cet hypogée, sur ta gauche, et deux caveaux au fond de la jonction; pour lui, ses enfants et ses petits-enfants, pour leur honneur éternel. Au mois de Qénian de l'an 502 (juillet 191).

V. Au mois d'Éloul de l'an 552 (septembre 241), J. Aur. Batmalkou, fille de Zabdibôl, petite-fille de Saédi, a concédé à J. Aur. Malê, fils de Iadou, petit-fils de Iedibêl, quatre caveaux qui sont dans le mur septentrional, après l'exèdre située à l'occident (D), et qui contiennent chacun six sépultures, pour lui, ses enfants et ses petits-enfants, à perpétuité.

Une discussion philologique sur le sens encore mal défini de certains mots techniques qui se rencontrent dans ces textes serait ici hors de propos. Disons seulement que le mot que nous traduisons par « jonction » nous paraît désigner la salle C, qui relie l'exèdre du fond à l'entrée. Voici comment on peut résumer l'ensemble des faits.

Trois frères, Namaïn, Malê et Saédi, fils de Saédi, bâtissent un sépulcre.

Au mois d'octobre de l'an 160, ils vendent à Haddoudân, fils de Salmân, huit caveaux de la chambre B: les quatre du mur méridional

et quatre dans le mur occidental. Sur six de ces caveaux on a retrouvé le nom de Malikou fils de Haddoudân (n^{os} 15-20).

Au mois de novembre de la même année, ils vendent à un certain affranchi, nommé Abdsayara, toute la chambre A avec ses vingt caveaux, et en outre quatre caveaux de la chambre C.

Vers la même époque, ils avaient vendu à Zabdibôl, fils de Kiphôt, tout le mur oriental de la chambre B, contenant huit caveaux, et trois caveaux dans le mur méridional de la chambre C. Zabdibôl, au mois de mai 191, cède son acquisition à Narkaios, affranchi d'Ogîlou. Deux mois plus tard, en juillet, Narkaios revend à un juif, Siméon fils d'Abba (Barabbas), six de ses onze caveaux : deux dans la chambre C, et les quatre de la chambre B qui portent encore le nom du propriétaire (n^{os} 11-14 du plan). Ce Siméon s'était aussi rendu acquéreur d'autres caveaux, comme en témoignent les inscriptions 22-24, mais nous ignorons de qui il les tenait; les textes qui pouvaient nous l'apprendre ont péri ou sont encore ensevelis sous les décombres.

Cinquante ans plus tard, au mois de septembre 241, Batmalkou, arrière-petite-fille et héritière de Saédi, un des trois créateurs du tombeau, cède à J. Aur. Malê, fils de Iadou, quatre caveaux situés dans le mur nord de la chambre C. On trouve, en effet, le nom de Malê aux n^{os} 6-10 du plan, et, en outre, aux caveaux marqués 27-29 devenus sa propriété en vertu d'une concession encore inconnue.

Ce tombeau n'est donc pas, comme les plus anciennes sépultures, « une demeure éternelle » pour le constructeur et sa famille. Il paraît bien avoir été conçu comme une véritable entreprise funéraire et construit dans un but de spéculation. C'est en vue d'en trafiquer que certains acquéreurs achetaient des portions considérables qu'ils revendaient promptement, en totalité ou en partie. Il n'est guère concevable qu'un affranchi, comme Abdsayara, ait eu besoin pour sa famille de 24 caveaux; lui aussi a dû revendre une partie de son acquisition. Le monument dans son intégrité contenait 65 caveaux

renfermant 390 sépultures, sans compter les sarcophages ni celles qui pouvaient être pratiquées dans le sol. Il est évident que dans les cent années qui se sont écoulées entre sa construction et la ruine de Palmyre, toutes les sépultures n'ont pu être utilisées. Les barbares qui ont fouillé et dévasté le tombeau ont dû bien souvent se trouver en présence d'une tombe vide.

Dans la chambre inférieure d'un tombeau, situé près de Maghàrat el-Djedideh, on voit encore les restes d'une inscription peinte en rouge, attestant que cette partie du sépulcre avait été concédée à un certain Attai, fils d'Aténatan. Nous donnons ici ce texte comme spécimen de l'écriture courante.

The image shows a fragment of a Palmyrene inscription, consisting of six lines of cursive script. The characters are stylized and characteristic of the Palmyrene alphabet. The text is written in red ink on a light-colored surface, likely a fragment of a larger inscription.

Entre le tombeau de Jamblique et celui d'Elahbèl, s'élevaient plusieurs tours, aujourd'hui en ruines (v. pl. IX). Devant l'une d'elles, gît un linteau portant une double inscription palmyrénienne (pl. XXV, 6). Elle constate que le propriétaire J. Aur. Bòlmê, fils de Zabdibòl, avait cédé au mois de févr. 234, la moitié du tombeau à J. Aur. Ogè, J. Aur. Salmê et J. Aur. Kòmar, fils de Hala, et un quart à Malê, fils de Taimê, leur parent.

Dans les concessions de ce genre et dans les dédicaces, il est parfois spécifié que le sépulcre est réservé aux enfants et descendants mâles; cette formule ne s'applique qu'au droit de propriété, et ne comporte pas l'interdiction d'ensevelir les femmes dans le tombeau.

Les Arabes appellent Qasr el-Madrous un grand sépulcre situé en face du tombeau de Jamblique, sur la rive gauche de la vallée. La façade porte encore l'image, très mutilée, d'un homme couché accompagné de trois personnes debout; d'après l'inscription il devait y en avoir quatre. Waddington a copié deux textes palmyréniens sur ce tombeau. Le P. Jaussen n'en a retrouvé qu'un, celui qui est gravé au-dessus du groupe sculptural (v. pl. XXVI, 6). Il nous apprend que le monument a été érigé au mois de Sivan de l'an 351 (juin 40), et que les portraits sont ceux de Kitôt, fils de Taimarsou, de Mæsa, sa femme, de Lisams, son frère, de Salmân, son fils, et d'un serviteur dont le nom a disparu. Kitôt appartenait à la tribu des Mantaboliens.

L'architrave de la tour funéraire englobée dans le mur de Justinien (plan, n° 22) portait une inscription bilingue. Le linteau gît maintenant à terre brisé à gauche. Il en résulte que le début des lignes grecques, qui se lisent de gauche à droite, et la fin des lignes palmyréniennes, qui se lisent de droite à gauche, sont emportés. Mais les deux textes combinés permettent de restituer toute l'inscription. Elle est intéressante, car les noms propres indiquent manifestement que ce tombeau a été bâti par une riche famille juive. En voici la traduction :

Ce sépulcre, demeure d'éternité, et toute son ornementation, ont été faits à leurs frais, par Zebida et Samuel, fils de Lévi, petits-fils de Jacob, arrière-petits-fils de Samuel, en l'honneur de Lévi leur père, et pour eux-mêmes, pour leurs frères, pour leurs enfants et petits-enfants, à perpétuité; au mois de Nisan de l'an 523 (avril 212).

Dans la façade d'une tour funéraire à demi ruinée (v. pl. X, 2), située à 400 mètres environ au nord du mur, au sud du château arabe, est encastrée, à 6 mètres du sol, une inscription bilingue. La partie grecque est écrite au-dessous du palmyrézien (pl. XXVI, 10). Le texte nous informe que la tour et la chambre souterraine ont été bâties par Malikou, fils de Moqîmou, petit-fils de Bôlbarak (Bôl a béni), en l'an 391 (79-80 de notre ère). Le grec ajoute que Malikou

appartenait à la tribu *Κλαυδιάς*; cette dénomination, prise en l'honneur de l'empereur Claude (41-54), est le plus ancien témoignage de l'influence romaine à Palmyre, fourni par nos inscriptions.

Nous avons dit que les plaques encastrées dans les façades avaient été souvent enlevées par les trafiquants d'antiquités. Le Musée du Louvre en possède trois, qui comptent parmi les plus anciennes.

La première (A. O. 2205) mesure 0 m. 40 de largeur sur 0 m. 43 de hauteur (v. pl. XXVI, 3); le texte de l'inscription est mutilé à droite, mais peut être suppléé assez sûrement, sauf pour un nom propre. On lit :

[Au mois de] Nisan de l'an [3]08. Ce tombeau [est celui] de Zabdibôl, fils de, petit-fils d'Atarsouri, des Komaréniens, qu'il a fait pour lui et pour ses enfants.

La date répond au mois d'avril de l'an 5 avant notre ère. On remarquera la simplicité de ces très anciennes dédicaces; elle contraste avec l'emphase des inscriptions de la dernière période. En outre, elles ne sont point accompagnées d'un texte grec.

La seconde plaque (A. O. 2203) mesure 0 m. 45 de hauteur sur 0 m. 35 de largeur. Elle a été creusée de manière à ménager autour de l'inscription un cadre proéminent, large de 6 centimètres (voir pl. XXVI, 1). Le texte de huit lignes est à traduire ainsi :

Au mois de Nisan de l'an 368 (avril 57). Cette demeure éternelle est celle d'Ogilou, fils d'Aousai, petit-fils de Kohailou, Palmyrénien, de la branche des Maitéens, qu'il a faite pour lui, de son vivant, comme demeure éternelle, pour son honneur, et pour l'honneur de ses enfants et de ses frères, comme demeure éternelle.

Le mot que nous traduisons «branche» est emprunté au vocabulaire arabe (*fakhdh*) et désigne «une fraction de tribu»; le sens primitif paraît être «cuisse»; c'est une subdivision du *batn* («ventre»), qui est lui-même une grande division de la tribu, considérée comme un «corps».

La troisième plaque (A. O. 2204) porte sept lignes d'écriture (pl. XXVI, 2). Elle mesure 0 m. 52 de hauteur sur 0 m. 30 de largeur. La teneur de l'inscription s'écarte des formules habituelles. Elle est ainsi conçue :

Hélas ! Samsigéram, fils de Nourbél, procureur. C'est lui qui a bâti ce tombeau. Que personne n'ouvre sur lui ce caveau, à jamais. Qu'il n'y ait pour celui-là (qui l'ouvrirait) ni rejeton ni hôte; qu'il n'y ait point de droit pour celui qui l'ouvrirait, à jamais, et qu'il ne soit point rassasié de pain ni d'eau.

L'inscription n'est pas datée; mais l'écriture est si semblable à celle de la précédente qu'on pourrait croire qu'elles ont été gravées par la même main. Le titre de « procureur » rend approximativement le mot palmyrénien *mar-agra*, qui peut signifier « trésorier, intendant » ou quelque chose d'analogue.

L'usage d'ajouter des malédictions contre les violateurs des tombeaux est bien connu dans l'épigraphie grecque et latine. Chez les Nabatéens, l'habitude était d'y joindre une amende à payer au fisc. Notre inscription est, jusqu'à présent, le seul exemple rencontré à Palmyre. On souhaite que le violateur soit privé de postérité, qu'il n'ait point de protecteur, qu'il soit mis hors la loi, et qu'il meure de faim !

Une plaque carrée, de 0 m. 50 de côté, est maintenant déposée dans la maison d'un Arabe, près de la mosquée de Palmyre. Le P. Savignac en a pris un estampage (pl. XXVI, 5). Le texte porte simplement :

Au mois d'Adar de l'an 320. Ce tombeau est celui de Salmân, fils de Taimarsou, petit-fils de Sokaïï, de la branche des Mantabeliens.

Cette inscription est du mois de mars de l'an 9 après J.-C. Salmân est le grand-père de Ségel, femme de Yahballât (voir le tableau généalogique, p. 93).

Deux plaques provenant d'un même tombeau se trouvent aujourd'hui, l'une chez le cheikh du village de Qarieteïn, l'autre au musée

de Constantinople. La première mesure 0 m. 33 sur 0 m. 32. Elle est reproduite (pl. XXVI, 7) d'après un estampage du P. Jaussen. Le texte comporte sept lignes d'écriture. Traduction :

Au mois d'Adar de l'an 492 (mars 181), Lisams, fils de Lisams, petit-fils de Taimê, a concédé une part de cet hypogée à Sarai, fils de Zaddéateh, petit-fils d'Atéaqab, (à savoir) cette exèdre et les six caveaux qui lui font suite, jusqu'à la chambre de face.

La seconde plaque, rectangulaire, mesure 0 m. 30 de hauteur sur 0 m. 47 de largeur. Elle a été légèrement évidée, et les huit lignes de texte se trouvent encadrées d'un rebord saillant (pl. XXVI, 8). On lit :

Au mois de Kanoun de l'an 500 (nov. 188), Lisams, fils de Lisams, petit-fils de Taimê, a concédé une part de cet hypogée à Bonnê, fils de Bôlha, petit-fils de Bonnê, arrière-petit-fils de laqrour. Je lui ai concédé dans l'exèdre d'en face huit caveaux : quatre à ta droite et quatre à ta gauche.

L'écriture présente des particularités intéressantes.

laqrour signifie « crapaud » ; c'est un exemple des nombreux noms propres empruntés par les Sémites au règne animal.

En rapprochant cette inscription de la précédente, on voit que la disposition du tombeau était la même qu'à Maghârat el-Djedideh ; l'exèdre « d'en face » est la pièce du fond, qui fait suite aux six caveaux concédés à Sarai dans une des parois de la première salle faisant face à la porte d'entrée.

Le cheikh de Qarieteïn possède encore deux autres plaques de même nature. L'une mesure 0 m. 48 de largeur sur 0 m. 36 de hauteur et porte une double inscription (pl. XXVI, 9). Les textes sont intéressants parce qu'ils nous aident à comprendre la valeur des expressions dont se servaient les Palmyréniens pour désigner les différentes parties d'un tombeau. Traduction :

Cet hypogée, demeure éternelle, a été fait par Phasiël, fils d'Astôrga, fils d'Aouïd, fils de Lisams, fils de Lisams : il s'y est fait deux salles, une à droite lorsque tu

entres, et l'autre en face; — et Zebîda, fils de Maân, petit-fils de Bôlnourateh, (a fait) la salle à gauche lorsque tu entres.

L'exèdre de face de l'hyogée, qui est opposée à la porte, a été creusée et décorée par Siân, fils de Taimê, petit-fils d'Abgar, pour lui, pour ses enfants et pour ses petits-enfants; comme le lui avait concédé Ségel fille de Lisams, fils d'Astôrga, fils de Phasiêl, au mois d'Adar de l'an cinq cent quatre (mars 193).

Le tombeau d'où a été tirée cette inscription présentait donc, lui aussi, la même disposition que celui de Maghârat el-Djedideh (voir le plan, p. 99). Il fut construit en deux fois. Deux hommes, qui n'étaient point proches parents, s'étaient associés pour le creuser. Phasiêl se fit deux salles, une à droite (A) et l'autre en face (C); Zebîda fit celle de gauche (B). Plus tard, au moins cinquante ans après la construction primitive, Ségel, arrière-petite-fille de Phasiêl, accorde à un certain Siân l'autorisation de creuser une nouvelle salle « l'exèdre d'en face », qui doit nécessairement répondre à la salle D de notre plan; et c'est pourquoi nous avons donné le même sens à ces mots dans notre interprétation des inscriptions de Maghârat el-Djedideh (p. 103).

L'autre plaque est haute de 0 m. 20, large de 0 m. 77 (pl. XXV, 5). L'inscription, en six lignes, se compose de deux parties; la première est relative à la construction du tombeau, la seconde se rapporte aux personnes représentées dans le groupe sculptural qui décorait la façade. Traduction :

Cette demeure éternelle a été faite par Mattanai, fils de Nourbêl, fils de Malikou, fils de Taimaha, pour Nourbêl son père et pour Nabbai sa mère, en leur honneur et en l'honneur de ses enfants, à perpétuité. Ces images sont celles de Mattanai fils de Nourbêl, fils de Malikou, fils de Taimaha, fils de Mattanai, fils de Bonnê, fils de Mattanai surnommé Mahôê, et de Nourbêl son père et de Nabbai sa mère. Au mois d'Ab de l'an 406 (août 95).

Mahôê est un nom parthe, qui insinue l'origine de la famille. Mattanai, constructeur du monument, avait épousé une femme nommée Tamma, fille de Harsa, dont le buste, sans doute tiré de ce

tombeau, est maintenant au musée de Constantinople. Le musée de Ny Carlsberg possède l'image de son petit-fils Nourbél (voir p. 121); nous connaissons également celui de sa petite-fille appelée, comme sa grand'mère paternelle, Tamma, tous les deux enfants de Taimai, son fils.

Les sculptures palmyréniennes qui ont résisté à l'épreuve du temps et du vandalisme sortent des monuments funéraires, dont la magnificence nous a été révélée par les quelques spécimens décrits plus haut.

Ces sculptures se présentent sous diverses formes.

Il y avait des sarcophages de pierre bien décorés. La caisse était en général ornée de pilastres aux angles, et de bustes en relief sur la face principale, quelquefois sur toutes les faces (voir pl. XX, 4).

Le couvercle bombé était simplement agrémenté de bandes transversales formées par des dessins géométriques, des rinceaux ou des volutes. Souvent le couvercle était plat et surmonté d'un groupe dans lequel le défunt, richement vêtu, était représenté à demi couché, appuyé sur le coude et entouré de sa famille. Ordinairement l'épouse est assise sur un siège aux pieds de son mari, et les enfants se tiennent debout à l'arrière-plan.

Cet agencement, familier aux sculpteurs, se retrouve également dans les reliefs qui décoraient la face antérieure de quelques sarcophages. Le musée de Ny Carlsberg en possède un spécimen (voir pl. XXVII, 10).

Un groupe de ce genre, sculpté sur un bloc mesurant 1 m. 78 en largeur et 0 m. 85 en hauteur, se trouve actuellement au séraïl de Palmyre. Les têtes des cinq personnages sont plus ou moins mutilées (pl. XXVII, 13). Les inscriptions donnant leur nom sont intactes. On lit à gauche de la tête de l'homme couché :

Image de Barateh, fils de Barnabou, petit-fils de Barnabou.

A gauche des trois personnages debout à l'arrière-plan, en allant de droite à gauche :

Barateh, fils de Barnabou, son frère.
 Barnabou, fils de Barnabou, son frère.
 Nabougadi, fils de Barnabou, son frère.

A gauche de la femme assise :

Atema [fille] de Moqimou (fils de) Gaddibol, leur mère.

Au lieu du mari et de sa femme, nous avons ici une mère et ses quatre fils. On est surpris que le second porte le même nom que le premier. Lidzbarski suppose qu'il est né après la mort de son aîné, et que le monument a été érigé plus tard.

On aurait tort de penser que les personnes mortes figuraient seules dans ces groupes ; c'est une partie de la famille qui entoure le défunt. Dans bien des cas la sculpture a dû être exécutée du vivant même du principal personnage, et l'épithaphe gravée après sa mort.

Dans le monument reproduit pl. XXVII, 11, l'homme sans barbe et tête nue tient un vase de la main gauche, et un régime de dates ou de bananes de la droite appuyée sur le genou. En arrière sont, debout, trois de ses enfants, deux filles et un garçon au milieu ; les filles sont enveloppées du grand voile, mais gardent le visage découvert ; le garçon, tête nue, tient de la main gauche un oiseau et de la droite une grappe. Le monument semble avoir eu une forme semi-circulaire et peut-être y avait-il à gauche un autre personnage. Les inscriptions se trouvent ici à droite des figures. Près du coude de l'homme on lit :

Zabdiból, fils de Moqimou, fils de Nourbél, fils de Zabda, fils d'Abdai, [fils de Zabdi]ból.

La pierre est écornée et le texte pouvait comprendre quelques mots de plus. Les noms des enfants sont, de droite à gauche :

Tadmor, sa fille — Moqimou, son fils — Aliyat, sa fille.

La famille n'est pas complète. Zabdibòl avait au moins un autre fils dont nous possédons le portrait en pied (pl. XXVII, 1), accompagné de cette inscription :

Hélas! Sadèl, fils de Zabdibòl, fils de Moqimou, l'artisan, mort le 3 de Kanoun de l'an 484 (3 novembre 172).

Nous connaissons également le nom de sa mère, gravé à côté de son buste (pl. XXVII, 2). On lit :

Tadmor, femme de Moqimou, fils de Nourbèl, l'artisan, morte le 29 de Sivan de l'an 457 (29 juin 146).

On voit que le qualificatif « artisan » s'applique à Moqimou. On remarquera aussi que le nom de la grand'mère est donné à sa petite-fille, Tadmor. De cette dernière, une seconde image existe à Alep, avec une inscription qui nous fait connaître son mari :

Tadmor, fille de Moqimou, fils de Nourbèl, femme de Zabdibòl.

Tadmor est le nom même de la ville de Palmyre, employé comme nom propre; de même, on trouve chez les Romains les noms de femme Palmyra, Roma, Karthago. Sa sœur Aliyat est également représentée une seconde fois par un buste (pl. XXVII, 7). Nous connaissons aussi le portrait de son oncle (pl. XXVII, 8), accompagné de cette épitaphe :

Hélas! Nourbèl, fils de Moqimou, (petit-fils de) Nourbèl. Au (mois de) Qénian de l'an 492 (juillet 181).

Le groupe et tous ces bustes, arrachés au même tombeau, sont aujourd'hui au Metropolitan Museum of Art de New-York.

Des groupes semblables étaient placés, comme nous l'avons dit, sur le balcon ménagé dans les façades des tours funéraires.

Les sarcophages ont été brisés par les chercheurs de trésors; les groupes placés à l'extérieur sont tombés quand les tours se sont effondrées, par vétusté ou sous l'action des tremblements de terre,

et ceux qui auraient pu résister à ces accidents ont été mutilés par le fanatisme musulman hostile à toute représentation de la figure humaine. Aussi ne nous reste-t-il qu'un petit nombre de ces sculptures. Les fragments reproduits pl. XX, n^{os} 1, 2, 3, semblent provenir de sarcophages brisés.

Par contre, nous possédons un assez grand nombre des portraits en relief qui décoraient l'intérieur des tombeaux, quelques-uns en pied, ordinairement en buste. Ces pierres, comme nous l'avons vu plus haut, ornaient les murs ou fermaient les loculi dans lesquels étaient déposés les défunts. Les statues en pied manquent généralement de proportion. Les bustes sont meilleurs; il y en a d'excellents. L'attitude des personnages est fixée d'après deux ou trois types conventionnels; mais il suffit de jeter un coup d'œil sur nos planches pour reconnaître que les artistes ont voulu faire de vrais portraits et que ces sculptures offrent à nos yeux l'image fidèle des Palmyréniens dont ils portent le nom.

Les bustes sont en très haut relief; la tête est presque entièrement détachée du bloc calcaire dans lequel ils sont sculptés. Les hommes sont vêtus d'une tunique légèrement ouverte au col, et enveloppés d'un manteau analogue à la toge ou au pallium. Un pan qui enveloppe le bras droit, passe derrière le cou, et retombe en avant par-dessus l'épaule gauche. Ces vêtements sont simples; il est rare que la tunique soit ornée au col (pl. XXVIII, 9); cependant on trouve des manteaux dont les bords présentent une bande richement brodée comme la toge prétexte des Romains.

Les personnages représentés tête nue sont très nombreux. Dans ce cas, les cheveux épais, coupés en brosse, sont habituellement frisés et bouclés. On connaît quelques rares exemples où les cheveux longs, partagés en deux sur le milieu, retombent en touffes derrière la tête et sur les oreilles (pl. XXVIII, 4). Par exception, une couronne de feuillage, fermée sur le devant par une agrafe, est placée sur la tête nue.

La coiffure est uniforme : elle consiste en un bonnet cylindrique, un peu évasé par le haut, qui n'est pas sans analogie avec le tarbouche en usage de nos jours chez les Turcs et les Syriens. Cette calotte épaisse n'était pas directement en contact avec la chevelure; il y en avait une autre plus légère qui absorbait la transpiration et pouvait être changée fréquemment. La calotte de dessous est nettement indiquée dans quelques sculptures. Le bonnet est parfois dépourvu de tout ornement (pl. XXXI, 9). Plus souvent il est entouré d'une couronne de feuillage formée de deux branches dont les pointes se rejoignent sur le devant et sont reliées par un médaillon orné d'un buste, qui paraît être le portrait en réduction du personnage. Dans quelques cas, pour un motif qui nous échappe, le bonnet est placé sur une console, à côté du personnage représenté tête nue (pl. XXVII, 4).

La barbe est courte. Ceux qui la portent paraissent un peu plus nombreux que ceux qui sont rasés. Dans plusieurs portraits les yeux sont peints en noir; il est probable que ce procédé a été employé assez fréquemment sur nos bustes, mais dans bien des cas la peinture a disparu.

La sculpture laisse voir les deux mains. On remarquera quelques exemples où l'homme tient de la main gauche une coupe ciselée et de la droite un flacon dont il se dispose à verser le contenu dans la coupe (pl. XXXI, 13, 14, 15). Ces personnages rasés sont revêtus d'un manteau brodé, agrafé sur l'épaule droite, et portent une large ceinture avec plaque; ne seraient-ils pas les ministres d'un culte?

En général, le bras droit est enveloppé dans les plis de la toge jusqu'au poignet; la main est ramenée sur la poitrine ou tient le bord de la toge. La position de la main gauche est plus variée. Parfois elle retient simplement le pan du vêtement qui retombe de sur l'épaule gauche en avant, parfois elle porte une fleur ou un feuillage, ou tient une petite tablette rectangulaire. Très souvent, le petit doigt de cette main est orné d'une bague.

Sur quelques-unes des petites tablettes que les défunts tiennent de la main gauche on lit une courte épigraphe ; soit le nom même du défunt, soit une expression funéraire comme 𐤆𐤃𐤀 « hélas! », ou 𐤆𐤃 𐤀𐤎𐤁𐤏 « demeure d'éternité ». Dans un cas, la tablette est assez large pour recevoir toute l'épithaphe (pl. XXXII, 10); habituellement celle-ci est gravée au-dessus des épaules, à droite ou à gauche de la tête, et même des deux côtés, si sa longueur l'exige.

Le vêtement des femmes ne diffère pas essentiellement de celui des hommes; la tunique est brodée ou plissée au col, et le manteau paraît avoir été attaché sur le devant de l'épaule gauche à l'aide d'une jolie fibule circulaire avec ou sans pendeloques. Elles portent un grand voile, semblable à celui dont font encore usage les femmes syriennes et qu'on nomme « izâr ». Ce voile, qui pouvait envelopper tout le corps, est placé sur le sommet de la tête de manière à laisser à découvert le front et les ornements qui recouvrent les cheveux sur le devant.

Les femmes sont rarement représentées tête nue. Dans ce cas les cheveux ramenés sur le sommet, retombent et flottent sur les épaules (pl. XXIX, 13), ou bien ils sont divisés sur le front et forment chignon derrière la tête (pl. XXX, 3). On remarquera aussi un genre de coiffure assez compliqué dans lequel les cheveux artistement disposés en tresses multiples et serrées, rattachées au sommet, forment une sorte de tutulus (pl. XXIX, 11). Un ornement consistant en un riche bijou, avec pendentifs descendant sur le front, est parfois fixé dans les cheveux (pl. XXIX, 1, 3).

En général, lorsque la tête supporte le voile, on ne voit que la naissance de la chevelure, qui est recouverte d'un frontal brodé ou orné de pièces de métal. Souvent un diadème surmonte le frontal.

Les oreilles sont chargées de lourds pendants formés de globules reliés par des tiges ou disposés en grappe. Autour du cou et sur la poitrine s'étalent de nombreux bijoux : colliers de perles, colliers d'or ou d'argent avec pendentif (souvent un croissant les pointes

en bas), chaînes avec des médaillons, des breloques, des plaquettes et autres ornements variés. Un coup d'œil sur les bustes représentés dans la planche XXIX donnera, mieux qu'une description sommaire, l'idée d'une élégante parure féminine chez les Palmyréniens.

Dans quelques bustes entourés d'une moulure circulaire ou d'une couronne de feuillage (pl. XXX, 5, 8), les bras sont absents; mais ordinairement ils sont représentés. Une des mains, tantôt la droite, tantôt la gauche, est appuyée au-dessous de la poitrine, tenant un pan du vêtement; l'autre bras, nu jusqu'au coude, est replié et la main élevée à la hauteur de l'épaule écarte légèrement le voile. Un geste plus rare est celui de la main ramenée à la hauteur du visage, avec le pouce placé sous le menton, et l'index appuyé sur la joue (voir pl. XXIX, 6; XXX, 6). Dans deux ou trois cas, la main droite se présente dressée et ouverte, la paume en avant. Fréquemment la main gauche tient une quenouille et un fuseau; une femme âgée tient à la fois la quenouille et le fuseau de la main gauche, et une clé de la droite; une autre tient trois clés de la main gauche (pl. XXX, 1, 3).

Les poignets et les avant-bras sont ornés de bracelets de forme variée, en torsade, en spirale, cylindriques. Le petit doigt de la main gauche porte souvent une bague, quelquefois deux (pl. XXIX, 12).

Il y a aussi des anneaux aux chevilles des femmes représentées en pied. Les chaussures sont en forme de brodequins, ou de sandales (pl. XXVII, 9).

Les plus importantes collections européennes de reliefs palmyréniens sont celles de la Glyptothèque de Ny Carlsberg, près Copenhague, du Louvre, du Musée ottoman à Constantinople, et du British Museum. Nous allons les décrire sommairement, ainsi que quelques autres, moins considérables, qui se trouvent dans divers musées publics ou chez des particuliers. Nous nous contenterons de donner les noms propres contenus dans les inscriptions. Presque toutes les épitaphes commencent ou se terminent (ce qui est le cas le plus fré-

quent) par le mot 𐤏𐤓𐤏, sorte d'exclamation, renfermant l'idée de malheur, qu'on peut traduire en français par « hélas! ».

NY CARLSBERG. — La collection d'antiquités palmyréniennes de la Glyptothèque de Ny Carlsberg, la plus riche de l'Europe, fut recueillie par les soins de M. J. Löytved, consul de Danemark à Beyrouth. Elle renferme environ cent vingt-cinq pièces de sculpture, dont une cinquantaine de têtes, détachées de bustes isolés ou de groupes, et, en plus, une momie d'homme, enveloppée de toile.

Granger, dans sa description de Palmyre, dit qu'il a vu (en 1735) dans les tombeaux « des cadavres embaumés, sans cercueil, emmaillotés de bandes de toile de lin très fines, de même que les momies qu'on voit en Égypte »; son témoignage est confirmé par les explorateurs anglais Wood et Dawkins. Depuis cette époque les momies ont disparu, soit qu'elles aient péri au contact de l'air, soit plutôt par le fait des Arabes qui recherchent comme médicament la matière dont les corps sont embaumés. Celle de Ny Carlsberg est un spécimen unique jusqu'à présent; mais la grande quantité de débris signalée par les voyageurs montre que l'usage d'embaumer les corps était très répandu chez les Palmyréniens.

Plusieurs bustes funéraires ont perdu leur inscription, enlevée par une cassure. D'autres, qui sont intacts, n'en portent aucune; elle n'a pas été gravée, ou peut-être était-elle tracée au calame et s'est effacée. Sur quelques-uns, des inscriptions ont été ajoutées par des faussaires, avec l'espoir de leur donner une plus grande valeur marchande. Voici la liste des personnes mentionnées dans les inscriptions authentiques :

1. Aoutan, fils de Lisams.
2. Abina, fille de Salmân, fils de Salmân, fils de Taimarsou; femme de, fils d'Ogilou, fils de Vahbai. La femme présente la main ouverte.

3. Hairàn, fils de Salmàn, fils d'Ogê.
4. Aténatan, fils de Malikou, (fils d') Abitôr (XXVIII, 1).
5. Épitaphe de Iarhai, fils de Iarhai, fils de Iarhai, fils de Iedibêl Iaout. Le défunt est debout, coiffé du bonnet cylindrique, et accompagné de son serviteur, aussi en pied; entre les deux, une stèle surmontée du bonnet (XXVIII, 17).
6. Zebîda, fils d'Eutychès aussi appelé Borrépha, (fils d') Akkaledi (XXVIII, 3).
7. Marion, fils d'Élahbêl (XXVIII, 9).
8. Batvahbai, fille d'Adan. La tête seule subsiste.
9. Atisa, fille de Zabdibôl (XXIX, 8).
10. Buste d'un jeune homme, fils de Siméon.
11. Martehôn, fille de Moqîmou, fils de Bôlha Qophian; femme de Moqîmou (XXX, 2).
12. Iarhai, fils de Iedibêl, fils de Siméon Argân (XXVIII, 10).
13. Double buste de Salmat et de sa mère Alita. Celle-ci a la poitrine nue marquée d'un tatouage peint en rouge (XXX, 6).
14. Buste d'une fille de Lisams; femme de Iarhai, fils d'Ogê, (fils de) Iaout (XXIX, 12).
15. Amatallât, fille de Mezabbena (XXIX, 9).
16. Malè, fils de Moqîmou, (fils de) Tagès (XXXI, 14).
17. Buste de femme. Riche parure; bagues au petit doigt de la main droite. Inscription mutilée. Elle était fille de Baratch, fils de Malikou (XXIX, 3).
18. Atéaqab, fils de Malikou, (fils de) Malai (XXVII, 5).
19. Borrépha, fils de Bôlha, fils d'Até(na)tan (XXVIII, 6).
20. Bôlha, fils d'Aténatan, fils de Bôlha Abitôr (XXXI, 9).
21. Zabdibêl (faute pour Zabdibôl?), fils de Moqîmou, (fils de) Habbè.
22. Ogîlou, fils de Malikou, fils de Moqîmou.
23. Buste d'homme. Il ne reste que la dernière lettre de l'inscription (XXVII, 4).

24. Reoutah, fille de Moqîmou; en pied, avec de riches parures et des anneaux aux bras et aux chevilles (XXVIII, 16).
25. Homme en pied, revêtu de la toge; en bas, à gauche, sa fille tenant un oiseau à la main. Malikou, fils de Zabdibôl, fils de Malikou Aouïd (XXVIII, 15).
26. Bataï, fille de Iarhai. Femme sans voile, ornée de parures d'une grande richesse (XXIX, 13).
27. Marti, fille de Salamallât, (fils de) Akidan (XXX, 10).
28. Salmat, fille de Taimarsou. Ce buste est un des plus remarquables de la collection (XXIX, 14).
29. Herta, fille d'Ogê. Il y a à droite une autre inscription qui paraît avoir été effacée à dessein; on y lisait : « Image de Bôla, fille d'Aqiba » (XXX, 4).
30. Hannata, fille de Borrépha (XXIX, 1).
31. Bôlha, fils de Malikou (XXXI, 7).
32. Borrépha, fils de Malikou; frère du précédent (XXXI, 8).
33. Buste d'homme, avec double inscription presque effacée.
34. Statuette de femme (haut. 0 m. 64) détachée d'un groupe sculptural. Elle tient à la main gauche trois clés; sur l'une est gravée les mots 𐤀𐤓𐤁𐤓 𐤕𐤓 « demeure éternelle », sur une autre les lettres grecques ΘΗΕΛ, sur la troisième des signes ressemblant aux lettres ΑΥΥ (XXX, 3).
35. Curieuse statuette d'enfant, avec des raisins dans son giron. Sa position et le mot : « sa fille », gravé sur le bras droit, montrent qu'elle a été détachée d'un groupe.
36. Groupe de trois bustes; à gauche, un homme âgé : Iarhibôlê, fils de Malê; à droite, un homme plus jeune, sans inscription; au milieu, une enfant : « Belta, sa fille » (XXX, 12).
37. Aténatan Gourai, fils de Borrépha, fils d'Aténatan Ahîtôr. Daté de l'an 445 (= 133-34).
38. Malikou, fils de Malê, fils de Makkai (XXVIII, 4).
39. Hanna, fille de Moqîmou, fils de Zabdibôl, fils de Lisams,

- (fils de) Sokaibêl. Elle tient de la main droite une clé, et de la gauche la quenouille et le fuseau (XXX, 1).
40. Mara, fille de Iarhibôlê Tamias, fils de Iedibêl (XXIX, 7).
41. Kaspa, fille de Tamias (XXIX, 11).
42. Double buste. Aténatan, fils de Bôlha, et Salmai, sa femme.
Fait par Iarhai leur fils (XXX, 11).
43. Malikou, fils d'Atéaqab (XXVIII, 12).
44. Ségel, fille d'Até(na)tan, fils de Malai.
45. Qibôda, fille de Malê, fils de Mattenai.
46. Ala, fille de Iarhai, fils d'Abab. Date : 113-14 (XXXII, 3). Un autre buste de la même personne, avec la même date, se trouve au British Museum (n° 20).
47. Hada, fille de Bôlha, fils de Zabdila; femme de Berrê, fils de Zabdéatê. Daté de l'an 437 [= 125-26] (XXX, 5).
48. Buste d'homme, avec double inscription; à droite : Iedibêl, fils de Moqimou, (fils de) Béliada; à gauche : Malikou, (fils de) Phasiêl, (fils de) Iedibêl. Cette dernière se rapporte à un autre buste détaché du groupe (XXVIII, 11).
49. Nourbêl, fils de Taimai, (fils de) Mattanai (XXVIII, 13).
50. Double fragment de sarcophage. Groupe représentant un homme à demi couché et une femme assise : Malikou, fils de Lisams, fils de Hanbêl, fils d'Aabi, et son épouse, fille de Siméon, fils de Hairân Firdousi (XXVII, 10).
51. Fragment de la dédicace bilingue d'un tombeau restauré par J. Aur. Eutychès et J. Hermias son frère, pour eux-mêmes, leurs enfants, et les enfants de Manna, leur frère.
52. Inscription détachée du buste d'Élahsa l'ancien, fils de Moqimou, fils de Zebida, fils d'Élahsa Saédi.
53. Inscription détachée du buste de la femme de Moqimou, fils d'Élahsa, fils de Moqimou Saédi.
54. Inscription détachée du buste de Iedibêl, fils de Habôlê (Iarhibôlê?).

55. Inscription du buste d'Aha, fille de Zabdibôl.
 56. Inscription du buste d'Olaïï, fille de Vabhê, fils d'Astôr.

LOUVRE. — Les inscriptions qui accompagnent les bas-reliefs funéraires nous donnent les noms suivants :

1. Salmat, affranchie de Bogdan.
2. Haliphou, fille de Halipha, fils de Lisams, fils de Taibbôl l'ancien. La tête seule subsiste.
3. Portrait en pied de Iarhi(bô)lê, fils de Siméon.
4. M. J. Maximus Aristidès, colon de Beyrouth, père de Lucilla, femme de Pertinax. Inscripton gréco-palmyrénienne.
5. Habbê, fille de Moqîmou, fils d'Aaouïd.
6. Haggat, fille de Bôlha, fils d'Aténatan Ahitôr, mère d'Aqmê, fille de Dinaïos, (fils de) Saédi, et mère d'Atéaqab, fils de Saddai. Cette femme porte une clé à la ceinture.
7. Habibat, fille de Malikou.
8. Attai, fille d'Aténatan.
9. Aliyat, fille de Iarhibôlê, femme de Iarhibôlê, fils de Nésa.
10. Tibnan, fille de Haggagou, fils de Malikou. Elle porte un enfant dans ses bras (XXXII, 9).
11. Relief représentant un homme à demi couché, richement vêtu, et sa femme assise sur un siège: Haggagou fils de Malikou, et Hadira sa femme (XXXII, 12).
12. Relief analogue : Taimê, fils de Haggagou, fils de Malikou, et Hadira sa mère (XXXII, 13).
13. Buste d'Aténouri, fils d'Ogilou, placé au-dessus d'un socle sculpté en forme de visage barbu et muni de cornes.
14. Buste d'Ogilou, fils d'Aténouri.
15. Buste d'homme. L'inscription a été brisée; il reste une partie du nom du grand-père : Nourbêl.
16. Ammiat, fille de Iarhai (XXX, 14).

17. Sada, fille d'Aliyat.
18. Zabdilah, fils de Berrê, fils de Zabdéateh (XXXI, 15). Daté de mars 176.
19. Buste de Bennour, son frère; daté de janvier 155 (XXXI, 16).
20. Iarhai, fils d'Elahbêl.
21. Image en pied de Koumai, fils de Salamallât.
22. Zabdibôl, fils de Hairân, fils de Nourai (XXXII, 7).
23. Bogdan, fils d'Elahbêl, petit-fils de Malikou. L'inscription est bilingue; le nom Bogdan, d'origine perse, est traduit Ἀπολλόδωρος (XXXII, 6).
24. Habbê, fille d'Ogê, fils de Iarhai. Elle est richement vêtue et porte un enfant sur le bras gauche (XXXII, 5).
25. Buste de Touël, fille de Taimê (XXXII, 2).
26. Double buste, de bonne exécution; le mari à gauche, la femme à droite: Zabdibôl, fils de Salmân, et Haggai, fille de Had-doudân (XXXII, 1).
27. Fragment de sarcophage. Il n'en reste qu'une tête et une partie de la moulure portant la fin de l'inscription: « Malkê, son fils ».
28. Ana, fille de Razî-Siah, femme de Gadia.
29. Buste de Bennourê.
30. Fragment de sarcophage; extrémité gauche de la caisse. Personnage debout, de profil à droite, tenant une palme de la main droite. Au-dessus: « Image de Mantabôl, son fils ».
31. Double buste: homme à droite, femme à gauche; entre les deux têtes, inscription: Aliyat, fille de Zabdibôl, femme de Taimai.
32. Deux personnages dont les têtes émergent de médaillons. Il ne reste que la fin de la généalogie de la femme: « Zabdibôl, fils de Tamias ». Fragment de sarcophage.
33. Taimarsou, fils de Malikou, fils de Taimarsou, (fils d')Aabi.

34. Buste de jeune homme : Iarhai, fils de Iarhai. L'épithaphe est répétée sur la tablette qu'il porte à la main.
35. Image d'un homme en pied, dans une niche ; à la marge inférieure : « Halisou, fils de Taimaha ».
36. Buste de Benni, fils de Marid.

Le musée possède en outre quelques têtes détachées, un buste anépigraphé, et trois autres sur lesquels ont été ajoutées de fausses inscriptions. (A. O. 1575, 2197, 2199; ce dernier pl. XXXI, 12.)

MUSÉE IMPÉRIAL OTTOMAN. — La collection a été commencée en 1870, par le D^r D. Mordtmann, qui rapporta de Palmyre huit petits autels et une base de statue. Depuis lors d'autres monuments ont été ajoutés. Les bustes funéraires, accompagnés d'inscriptions, qui s'y trouvaient en 1914, nous donnent les noms suivants :

1. Aqmè, fille d'Ogilou, femme de Iedibèl, fils de Iarhai.
2. Ségel, fille d'Aténouri, fils de Moqimou.
3. Vahballat, fils de Malè, fils de Vahballat Goura.
4. Buste d'homme, avec inscription mutilée : Ogè, fils de Hairân.
5. Elahsa, fils de Taimisè, fils d'Elahsa, fils de Taimisè, fils de Samsigéram, (fils de) Habbazi.
6. Moqimou, fils de Haliphî.
7. Nésa, fils d'Ogè, fils de Nésa.
8. Buste de femme. Inscription illisible (n° 174).
9. Double buste; à droite : Salmat, fille d'Abdastòr, (fils de) Iarbibòlè; à gauche : Hagga, fille de Zebîda, sa fille.
10. Fragment détaché du buste d'Abdastòr, fils de Zabdéateh.
11. Double buste (un troisième manque à gauche) : Image de Habbè, fille de Bonnè. Image de Martehòn, fille de Halipha.
12. Buste de femme, et en arrière un enfant debout; à droite : Habbè, fille de Malè, le médecin; à gauche : Habbè, fille de Malè.

13. Héraclidès, fils de Sabinus.
14. Alcimus, fils de Siméon.
15. Buste d'homme avec un enfant à gauche : Abdastôr, fils de Iarhibôlè, et Makkai, son fils.
16. Buste de Benni, fils de Iaddai.
17. Nésa Qôqah, fils de Halaphta.
18. Buste d'homme, et à gauche une femme richement parée. Inscription à droite : « Image d'Aténatan, fils de Zabdéateh, que lui a faite Aha, fille de Nésa, sa femme »; à gauche : « Aqmat, sa fille ».
19. Buste de Iadiou, fils de Malikou, (fils de) Iaddai.
20. Buste de Kedannanai, fille de Malikou, (fils de) Bakkai.
21. Groupe de trois bustes : une femme ayant à sa gauche, en arrière, un jeune homme, et à sa droite une fille. Inscription au-dessous du relief : « Aqmê, fille de Malikou, fils de Dinaios; monument fait en son honneur par Bennouri son mari, parce qu'elle a honoré Malikou son frère et ses enfants. » — Les enfants sont Soraikou, son fils, et Bathai, sa fille.
22. Baaltaga, fille d'Abdastôr, (fils de) Nourbêl.
23. Double buste, portant la date de 530 (= 218-19). À gauche : Abina, fille de Siméon Saqan; à droite : Hairân, fils de Taimê, fils de Hairân Tôpha.
24. Aqmê, fille de Mattanai, fils de Hairân.
25. Buste de Marti, fille de Iarhai.
26. Buste de Siméon, fils de Zebida, (fils de) Maouéla.
27. Buste de Taimarsou, fils de Beriki.
28. Buste d'Aqmat, fille de Zabdéateh; érigé par son fils Zab-dibôl.
29. Buste de femme « fille d'Asad », avec un enfant en pied à sa droite. Inscriptions mutilées.
30. Vahballât, fils de Rami, fils de Rephaël.

31. Iamlè, fils de Iarhai, fils de Iamlè.
32. Moqimou, fils de Nourbèl, fils de Moqimou.
33. Double buste : Iedibèl, fils de Zabdéateh; et Zabdéateh, fils de Iedibèl.
34. Buste de Halaphta, fils de Mezabbena.
35. Double relief représentant deux enfants à mi-corps, ayant à la main gauche une pancarte et un écritoire : Malikou et Iarhai, fils de Iamlikou, petits-fils de Valballât. L'inscription est répétée à la marge inférieure.
36. Double buste : Gatmai, fille de Maan; et Maan, fils de Gatmai, fille de Maan. Fils illégitime, dont le père n'est pas nommé?
37. Buste de Bata, fille de Qarda.

Le catalogue mentionne en outre quatre bustes accompagnés d'inscriptions qui ne nous sont pas connues (n^{os} 172, 176, 178, 181).

BRITISH MUSEUM. — La collection réunie dans la Semitic Room comprend les bustes suivants :

1. Buste de Hairân, fils de Mariôn, fils d'Elahbèl.
2. Buste d'homme. De l'inscription, il ne reste que les dernières lettres du nom Atéaqab.
3. Buste d'Atéaqab, fils d'Abia (XXVIII, 7).
4. Buste de Mannai, fils de Iarhibôlè.
5. Buste de Habîbî, fils de Malikou, fils de Béliada.
6. Buste de Herta, fille d'Ogîlou, (fils de) Salmôî; femme de Rabèl, fils de Iarhai laout (XXXII, 11).
7. Buste d'Attai, fille de
8. Buste de Marti, fille d'Elahbèl, fils de Marion, et femme de Marion, fils d'Élahbèl; à son côté est le buste de Baaltaga, sa fille. Date : août 217.

9. Buste de Tamma, fille de Samsigéram, fils de Malikou, fils de Nassoum.
10. Buste de femme, et à droite une enfant debout : Salmat, fille de Samsigéram, et Salmat, sa mère. Date : sept. 184.
11. Buste de Iarhibôlé, fils de Rabêl, (fils de) Salmê.
12. Buste de Moqîmou, fils de Moqîmou.
13. Buste de Moqîmou, fils de Gadia, (fils d')Atéaqab, (fils de) Zabda l'ancien.
14. Buste d'un fils de Iedibêl, fils d'Ogé. Petite image de femme au-dessus de l'épaule.
15. Buste de Taibbôl, fils de Lisams, fils de Taibbôl (surnommé) l'ancien (XXXI, 13).
16. Buste d'Aqmê, fille de Habbazi (XXIX, 6).
17. Buste de Vahballât, fils de Bôlha, fils de Borrépha Ahî-tôr.
18. Buste de Malkat, fille de Aidân.
19. Buste de Marta, fille de Malikou, fils de Iarhibôlé.
20. Buste d'Ala, fille de Iarhai, (fils d') Abab. Date : 113-114 (XXXII, 4). Autre buste à Ny Carlsberg, n° 46.
21. Buste d'Ogê, fils de Iarhai Iaout. Il tient à la main une tablette sur laquelle est répété son nom.
22. Buste d'Aqmat, fille de Haggagou, fils de Zebida, (fils de) Maan. Éléante parure (XXIX, 2).
23. Inscription détachée d'un double buste: Image de Zebida, fils de Nasrê, fils de Malkê, (fils de) Zebîda.

Il y a, en outre, un buste anépigraphé, et un autre avec une inscription fausse.

MUSÉE DE GENÈVE. — Une petite collection d'antiquités palmyréniennes fut achetée en 1901 ou 1902, à M. J. Schneider, de

Jaffa, par M. A. Besserer, de Bâle. D'après une communication de M. A. Boissier, elle est entrée récemment au musée de Genève. Elle comprend un buste anépigraphé et neuf bustes avec inscriptions :

Buste de Taimê, fils de Halaphta, fils de Taimarsou, fils de Halaphta, fils de Siméon surnommé Qôqah l'ancien.

Buste de Taimê, fils de Halaphta, fils de Taimê.

Buste d'Ogilou, fils de Iarhai.

Buste de Habîbî, fils de Habîbî, (fils de) Nésa.

Buste de Iarhai, fils de Sabinus.

Buste de Mezabbata, fille de Taimê.

Buste de Batattai, fille de Iarhai, (fils de) Hairân.

Buste de Nanê, fille de Nourbêl.

Buste de Ahata, fille de Salê; fait en son honneur par Barnai.

Le *Syrian Protestant College* de Beyrouth a réuni une petite collection de bustes. Les personnages représentés sont :

Emmabî, fille de Berrê, fils de Zabdéateh. Date : 134-35.

Aha, fille de Halaphta, fils de Berrê, fils de Zabdéateh. Date : septembre 161.

Salmat et Neboula, enfants de Malikou, fils de Néboula. Double buste, daté de juillet 179.

Zabdéateh, fils de Mannai.

Tamma, fille de Halaphta.

Qôqah, fils de Siméon, fils de Qôqah.

Un fils de Zabda, fils de Iarhai.

Séïla, fils de Halaphta, fils de Qôqah.

Iedibêl, fils de Bonnê, fils d'Abdastôr.

Bathairân, fille de Malê, et sa sœur.

Salôm, fille d'Aousai, fils d'Aousai (1^{er} octobre 251).

Moqimou, fils de Taimarsou, fils de Taimaa.

Callistus, fils de Salmân surnommé Marcellus.

Narqaios, fils de Salmân Marcellus; fait par son neveu Taimê, fils de Callistus.

Manna, affranchi de Borrépha fils de Marcellus.

L'Institut archéologique russe de Constantinople avait aussi recueilli quelques bustes; ceux de :

Hairân « beneficiarius », fils de Borrépha, fils de Hairân, fils de Taibbôl; daté du mois de janvier 189. L'inscription ajoute « lui et son père sont dans ce caveau ».

Aqmat, fille de Iarhai, (fils de) Ségé.

Zabdibôl, fils de Zabdila, fils de Borrépha, fils de Zabdila.

Vahballât, fils de Borrépha.

Il possède en outre un buste d'homme, dont le nom est emporté, daté de 154-55; et un groupe de deux bustes : Bosa, fils de Taimê, et Salomê, fille de Malikou, sa femme.

Avec les monuments signalés plus haut (p. 115), le Metropolitan Museum of Art de New-York possède les bustes de :

Mattenai, fils de Zebîda (XXVII, 3).

Malikou, fils de Zabbê (XXXI, 5).

Aqîba, fils d'Atéaqab (XXXI, 11).

Zebîda, fils de Dinai, fils de Malê (XXXI, 3).

Zabdéatch, fils de Vahbê (XXXI, 1); ses fils Ogê (XXXI, 2) et Zabdéatch (XXXI, 4). Ce dernier porte un anneau au quatrième et au cinquième doigt de la main gauche.

Le Museum possède encore deux bustes avec inscriptions fausses, et un buste d'homme dont l'inscription est illisible.

La collection De Clercq, à Paris, comprend quelques tessères, des fragments de sculptures, et trois bustes accompagnés d'inscriptions authentiques; ceux de :

Malê, fils de Malê, petit-fils de Hala ;
 Mattana, fils de (Iarhibôlê?), petit-fils de Bonnê ;
 Iarhibôlê, fils de Malikou, avec son fils Bonnê.

Notre confrère M. G. Schlumberger possède quatre bustes accompagnés d'inscriptions :

Buste d'Aqmat, fille de Iaddai ;
 Buste de Ségel, fille de Iaddai (sœur d'Aqmat) ;
 Buste d'Amataha, fille de Zebîda, la Grecque. Au-dessus de l'épaule droite est sculptée l'image d'un enfant qui écarte, de sa main, le voile de la femme.

Buste de Taimê, fils de Zebîda; probablement le frère d'Amataha.

M. le colonel Nitot a rapporté de Palmyre un groupe de trois bustes : une mère entre ses deux enfants. Le buste de droite est accompagné de cette inscription : « Malê, fils de Hanbel »; à côté de celui de gauche on lit : « Aqqiah, son frère »; à côté de celui du milieu : « Héra, leur mère ». (Voir pl. XXX, 13.)

Il ne nous est pas possible de donner ici la liste complète des bustes accompagnés d'inscriptions qui se trouvent actuellement en Orient dans des maisons particulières ou entre les mains des marchands d'antiquités. Nous devons nous borner à indiquer ceux qui sont reproduits dans nos planches. Ce sont les images de :

Malikou, fils de Borrépha Ahîtôr (XXVII, 6).
 Ababa et Sista, sa sœur, filles de Hairân (XXVII, 9).
 Aqrabân, fils de Barsamès (XXVIII, 5).

Salamallât, fils de Mannai (XXVIII, 8).

Deux bustes avec inscriptions mutilées (XXIX, 4, 5).

Béliada et Aha, sa femme (XXX, 7).

Ces bustes sont à Alep. Les quatre suivants ont été transportés à Damas :

Iarhai, fils de Bonnê et sa sœur Moainat (XXXII, 10).

Ramê, fils de Zabdila (XXXI, 6).

Zabdéateh, fils de Iamlikou (XXXI, 10).

Berrê, fils de Zabdéateh (XXVIII, 2).

A Émèse, se trouve le portrait de Salmat, fille de ce Berrê, femme de Neboula, morte en oct. 145 (XXX, 8).

A Qarieteïn, le buste de Teïd avec Salomê, sa fille (XXXII, 8).

A Beyrout, la statuette d'Ogîlou, fils de Aousai (XXXII, 14).

Les images de Lévia, affranchie d'Aqmê (XXIX, 10), et d'Attai (XXX, 9), ont été rapportées de Palmyre à Strasbourg, par Euting, avec un groupe dont l'inscription est illisible (XXVII, 12).

Le monument d'Olaisa et de Baaltaga, sa sœur, enfants de Bonnê, se trouve au musée de l'Ermitage à Petrograd. Il est daté de nov. 114 (XXVIII, 14).



TESSÈRES ET MONNAIES.

Pour donner un aperçu plus complet de l'épigraphie palmyrénienne, nous présentons ici quelques spécimens des petites tessères, pastilles ou tablettes en terre cuite, qu'on trouve en grand nombre dans les ruines de Palmyre.

Comme chez les Grecs et chez les Romains, ces tessères servaient de jetons de présence, de bons pour les distributions, de carte d'entrée aux cérémonies et aux réjouissances, probablement aussi d'amulettes. Beaucoup d'entre elles sont marquées de symboles religieux. Sur d'autres, des personnages sont représentés à demi couchés, dans la position de l'homme assis à la table du festin, exactement comme sur certains bas-reliefs de sarcophages; leur caractère funéraire ne saurait être mis en doute. Il est difficile de préciser le rôle que les Palmyréniens assignaient à ces petits monuments dans leurs pratiques cultuelles.

Les tessères ont en moyenne de 15 à 25 millimètres dans leur plus grande dimension. Il y en a de toutes les formes : carrées, rectangulaires, circulaires, semi-circulaires, pentagonales, hexagonales, etc. Les unes sont simplement marquées de figures; sur d'autres les figures sont accompagnées d'une courte épigraphe. Les deux faces de la tablette sont occupées par ces représentations. A raison de la fragilité de la matière dont elles sont faites, les tessères sont souvent mal conservées; mais comme on connaît un grand nombre d'exemplaires sortis d'un même moule (pour quelques-unes jusqu'à soixante ou cent exemplaires), on arrive par la comparaison des différentes pièces à reconstituer les images et les inscriptions, en empruntant à l'une ce qui manque à l'autre.

Voici la description de trois tessères qui représentent des personnages déjà connus. (Voir ci-contre, fig. 1, 2, 3.)

Sur une face : homme assis, appuyé sur le coude gauche; à droite et à gauche, étoile à six rayons; encadrement formé de feuilles de laurier. Sur l'autre face : des branches de rosier et de laurier, deux empreintes de pierre gravées, dont l'une représente un scorpion et l'autre un petit Mercure nu, tenant le caducée d'une main et une bourse de l'autre. — Inscription : « Iamlikou, fils de Moqîmou Akkalis. »

Iamlikou est l'homme qui se fit élever, en l'an 83, le beau tombeau décrit plus haut (p. 94).

Sur une face : buste d'homme coiffé du modius, accosté de deux étoiles à huit rayons et de deux palmes. Sur l'autre face, au centre d'une couronne de feuillage et d'un cercle de perles, empreinte d'un cachet représentant un profil de femme. — Inscription : « Sokaiï, fils de Vahballât. »

D'un côté, personnage assis sur le lit; dans le champ, un vase et l'empreinte d'un cachet représentant un profil d'homme. Sur l'autre côté, trois personnages divins placés sous un fronton triangulaire, vêtus du costume militaire romain : tunique courte, cuirasse, chlamyde agrafée sur l'épaule droite, lance à la main, brodequins aux pieds. — Inscription : « Malikou, fils de Vahballât. »

Sokaiï et Malikou sont deux des quatre frères qui firent construire, en l'an 112, le superbe tombeau dont nous avons donné la description (p. 88).

On remarquera l'analogie, quant au costume et à l'attitude, des personnages représentés ici avec ceux qui sont sculptés sur le monument publié plus haut (p. 72). La figure de droite, sur notre tessère, est celle d'Aglibôl, divinité lunaire caractérisée par le croissant placé sur ses épaules; à gauche est Iarhibôl, dont la tête radiée marque le caractère solaire. Peut-être faut-il voir dans le personnage du milieu, qui porte une corbeille sur la tête, l'image de Baalsamin?

Aglibôl et Iarhibôl sont souvent associés dans la même dédicace. On pouvait penser, d'après l'étymologie, que Iarhibôl était une divinité lunaire : « iarih » signifiant « lune » ; et telle fut, en effet, l'opinion de plusieurs savants. L'archéologie s'est chargée de montrer combien sont fragiles les déductions tirées de simples rapprochements philologiques, et combien arbitraires les interprétations qui ne reposent pas sur des textes précis. On avait prêté peu d'attention à une dédicace latine, trouvée à Carlsbourg, en Dacie, faite DEO SOLI HIEROBOLO; on hésitait à voir dans ce Soleil-Hierobol, la divinité palmyrénienne. Aujourd'hui l'hésitation n'est plus permise. Une tessère de la collection de M. Schlumberger a tranché la question. Nous la reproduisons notablement agrandie (pl. XIX, 1). Le personnage de droite, qui porte le croissant sur ses épaules, est désigné par le nom : « Aglibôl » ; celui de gauche, dont la tête est ornée de rayons, est « Iarhibôl ». Iarhibôl est donc bien une divinité solaire.

La même planche représente (n° 2) une autre tessère portant comme épigraphe : « Malakbêl; Fortune de Taimai », deux divinités aussi associées dans une inscription honorifique (voir p. 42).

Un bas-relief trouvé par le P. Ronzevalle chez un habitant de Homs, mais qui provient certainement de Palmyre, porte une dédicace grecque faite à Bêl, Iarhibôl, Aglibôl et Sé[mia] (pl. XIX, 3). Trois figures surmontent l'inscription, et au-dessus de chacune était écrit un nom. Sur celle de droite on lit : « Keraunios » ; c'est le dieu Bêl, que, suivant l'usage, l'auteur identifie avec Jupiter ; sur celle du milieu : « Athéna », mais cette figure de femme drapée ne porte aucun des attributs de Minerve, et c'est par un rapprochement arbitraire que ce nom a été gravé là. On ne voit plus le nom grec du personnage de droite ; la tête entourée d'un nimbe à rayons nous permet de reconnaître le dieu Iarhibôl. Une quatrième figure, celle d'Aglibôl, se trouvait à gauche ; il n'en reste qu'un fragment de pied.

Une tessère hexagonale présente d'un côté un buste coiffé du modius ; la tête est placée entre deux palmes ; à droite est le disque

solaire dans le croissant, à gauche une étoile à huit rayons. Sur l'autre face, un médaillon dans une couronne. Au-dessous du buste l'inscription : « Les prêtres de Bêl » (fig. 4).

Cette même inscription revient sur d'autres tessères de différentes formes, accompagnée de figurations variées.

Une tessère rectangulaire dont on connaît plusieurs exemplaires porte d'un côté deux bustes de divinité opposés l'un à l'autre, avec un croissant auprès de chaque buste, et sur l'autre côté l'inscription suivante : « Bêl et Samas, protégez les Benê-Zabdibôl » (fig. 5).

L'inscription a été corrigée de manière à ce qu'on puisse lire : « Bêl et Samas et Nanai, protégez Zabdibôl ». Quoiqu'il en soit de la correction, il demeure que Bêl et Samas sont pour l'auteur deux divinités distinctes, contrairement à l'opinion de ceux qui veulent les identifier. On voit par là combien il est difficile de réunir les éléments d'une étude sur la religion des Palmyréniens, et sous quelle réserve il faut admettre les conclusions des érudits qui abordent ces questions.

Le nom de la déesse Nanai, d'origine élamite, figure sur plusieurs tessères et notamment sur celle qui est reproduite ici (n° 6). On lit sur la face inscrite : « Herta et Nanai » ; les noms sont suivis d'un signe qu'on regarde comme le symbole du dieu Bêl. Herta ne peut être que le nom d'une déesse dont l'identité nous échappe pour le moment.

Une tessère circulaire porte d'un côté le buste radié du dieu Soleil dans un cercle de perles, avec son nom : « Samas », et de l'autre côté un chameau agenouillé sous une branche de palmier, avec deux noms propres qui paraissent devoir se lire : « Ogilu et Malikou » (fig. 7).

Nous avons vu l'association des divinités Aglibôl et Iarhibôl; très fréquemment on trouve « Aglibôl et Malakbêl », ce qui indique clairement que Malakbêl est une divinité solaire. Ce nom signifie « ange ou envoyé de Bêl »; il n'était probablement, dans la théologie des Palmyréniens, qu'un attribut de Iarhibôl. Les deux noms Aglibôl et Malakbêl sont ceux qu'on lit sur les lampes en terre cuite recueillies à Palmyre.

On les rencontre également associés sur les tessères. Nous en donnons deux exemples. Au revers du premier (fig. 8), on lit le nom propre : « Oumai ». Sur l'autre (fig. 9), au-dessous des noms divins, on lit : « 12^e jour ». Cette indication se rapportait probablement à quelque cérémonie. Sur une autre tessère on lit : « 8^e jour ».

Sur la dernière tessère dont nous donnons la reproduction on voit d'un côté deux bustes de personnages vêtus en soldats, armés de la lance et du bouclier; de l'autre côté un buste d'homme sans coiffure ayant sur l'épaule gauche un scorpion et sur la droite un serpent. On est frappé de l'analogie que présente cette image avec celle qui accompagne la dédicace au dieu Sadrafa (voir p. 66). Au-dessous, on lit le nom propre : « Moqîmou » (fig. 10).

Il y avait aussi à Palmyre des tessères en bronze; mais de celles-ci on ne connaît qu'un seul exemplaire. Il fait partie de la collection de Luynes au Cabinet des Médailles. D'un côté, on voit un buste de femme à cheveux bouclés, tenant une palme sur son épaule gauche, une étoile de chaque côté de la tête. Sur la face opposée, un symbole et le nom de Bêl occupent le registre supérieur; au-dessous, une sorte de lame de poignard entre deux objets indéterminés. Sous le buste, six lettres peu distinctes. Cette tessère, de forme rectangulaire, mesure 0 m. 034 × 0 m. 024.

L'examen des tessères pourrait fournir la matière d'une étude intéressante. Un certain nombre de tribus palmyréniennes ne nous sont pas connues par ailleurs; on a tiré leurs noms de formules telles que : « Protège, ô Bêl, les Benê-Taimarsou », ou les Benê-Siméon, les Benê-Iedibêl, les Benê-Hala, etc. Seules les tessères nous ont révélé des traces du culte des déesses Belti (Vénus), Herta, Nanai. Mais c'est surtout à l'étude comparative des figures et des symboles qu'il faudrait s'attacher, pour essayer de pénétrer les conceptions religieuses qu'ils expriment. Les voyageurs qui visiteront Palmyre feront œuvre utile en recueillant avec soin ces menus objets, même un peu endommagés.

MONNAIES. — On connaît une trentaine de types de monnaies de Palmyre. Elles ont des légendes grecques ou latines; aucune ne porte des caractères palmyréniens. Toutes les pièces au nom d'Odeinat ou de son fils Herennianus, et quelques pièces au nom de Zénobie, qui ont circulé à la fin du XVIII^e siècle, sont des faux archéologiques. Les monnaies authentiques ont été frappées sous le règne de Vahballât, à l'effigie de ce prince ou de Zénobie, sa mère.

A l'occasion de la convention entre Aurélien et Vahballât (voir ci-dessus, p. 17) on frappa, à Alexandrie, une pièce commémorative qui porte, au droit, les bustes des deux princes, se faisant face, et au revers, une couronne de laurier dans laquelle sont inscrites les dates : an I (d'Aurélien) an IV (de Vahballât). Voir ci-contre, fig. 1.

Sachant que l'année alexandrine commence le 29 août, on a pu établir, grâce à cette monnaie, que la 1^{re} année de Vahballât finissait le 28 août 267, et par suite, que la mort d'Odeinat doit être placée après le 29 août 266.

Les ateliers romains frappèrent également des pièces commémoratives, avec diverses légendes latines; les deux princes sont représentés debout. La plus intéressante a été frappée à Cyzique, et trouvée à Tautha (Haute-Égypte) en 1888.

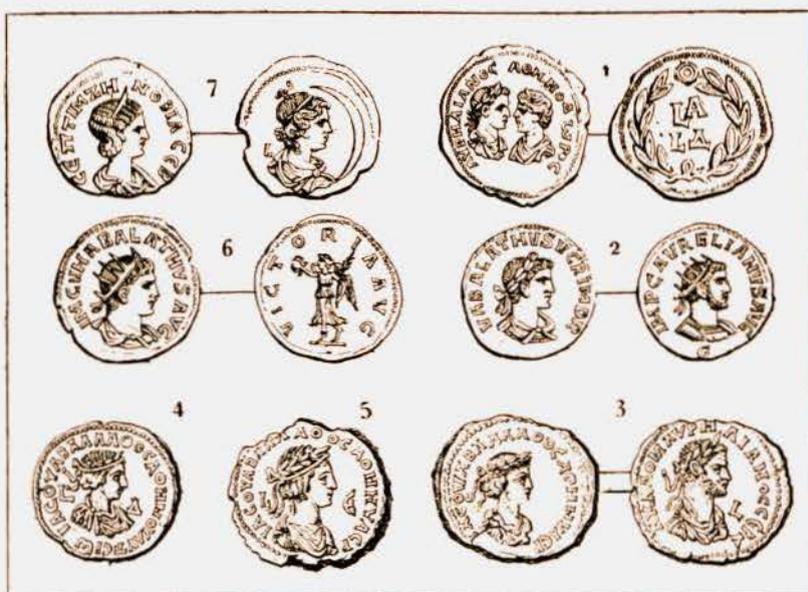
Avers : *Imp(erator) C(æsar) Aurelianus Aug(ustus)*. Buste d'Aurélien à droite, avec la couronne radiée et la cuirasse.

Revers : *Prī(n)cipi Juventutis*. Aurélien et Vahballât armés, en face l'un de l'autre, tête découverte, tenant chacun une baguette; Aurélien, plus grand, tient en outre un sceptre; derrière chacun d'eux, une enseigne.

Toutes les autres monnaies de Vahballât se classent en deux séries : celles qui ont été frappées avant la rupture avec Rome, et celles qui sont postérieures à la révolte. Les premières sont caractérisées par la présence de l'effigie impériale au revers. Il y en a de deux sortes : les unes frappées à Antioche, avec légende latine; les autres à Alexandrie, avec légende grecque.

Sur les monnaies latines, frappées avec d'anciens coins de Claude, les effigies d'Aurélien et de Vahballât ne présentent aucun caractère individuel; ce dernier porte la couronne laurée en qualité d'imperator, et le diadème royal comme roi de Palmyre. La couronne d'Aurélien est radiée selon la règle générale (voir ci-dessous, fig. 2). Poids moyen : 3 gr. 25.

Avers : Buste de Vahballât à droite, avec couronne laurée, diadème royal et paludamentum. Légende : *Vaballathus V(ir) C(onsularis) R(ex) Im(perator) D(ux) R(omanorum)*.



Revers : Buste d'Aurélien à droite, avec couronne radiée et cuirasse. Légende : *Imp(erator) C(æsar) Aurelianus Aug(ustus)*.

Les monnaies grecques, frappées à Alexandrie, sont du type ordinaire des monnaies impériales (poids moyen : 8 gr. 43).

Avers : Buste de Vahballât à droite, avec couronne laurée, diadème royal et paludamentum. Légende : *Ι(ουλιος) Α(υρηλιος) Σ(επτιμιος) Ουαβαλλαθος Αθην(οδωρος) Υ(πατιος) Α(υτοκρατωρ) Σ(τρατηγος) Ρ(ωμαιων)*.

Revers : Buste d'Aurélien à droite, avec couronne laurée et paludamentum. Légende : ΑΥΤ(ΟΚΡΑΤΩΡ) Κ(ΑΙΣΑΡ) Λ(ΟΥΚΙΟΣ) Δ(ΟΜΙΤΙΟΣ) ΑΥΡΗΛΙΑΝΟΣ ΣΕΒ(ΑΣΤΟΣ).

Nous reproduisons le type le plus ancien, de l'an 1 d'Aurélien et sans date pour Vahballât (n° 3), et ceux des années 4 et 5 de Vahballât (n°s 4, 5).

Après la rupture avec Rome, Vahballât s'arroge le titre impérial d'*Auguste*, l'image d'Aurélien disparaît, et le revers est occupé par une des formules habituelles à la numismatique romaine. Les monnaies latines continuent à être frappées à Antioche.

Avers : Buste à droite, avec couronne radiée et paludamentum. Légende (la même sur toutes les pièces) : *Im(perator) C(æsar) Vhaballathus Aug(ustus)*.

Revers : Victoire marchant à gauche, et tenant une couronne et une palme; dans le champ, une étoile. Légende : *Victoria Aug(usti)* (voir fig. 6). — Ce sujet et cette légende varient; on trouve aussi *Venus Aug.*, *Virtus Aug.*, *Iuven(t)us Aug.*, *Iovi Statori*; *Æquitas Aug.*, *Æternitas Aug.*

Les monnaies grecques, frappées à Alexandrie, portent :

Avers : Buste à droite, avec couronne laurée et paludamentum. Légende : ΑΥΤ(ΟΚΡΑΤΩΡ) Κ(ΑΙΣΑΡ) ΟΥΑΒΑΛΛΑΘΟΣ ΑΘΗΝΟ(ΔΩΡΟΣ) ΣΕΒ(ΑΣΤΟΣ).

Revers : Tête de Soleil, ou Providence debout.

Les exemplaires connus sont tous de l'an 5, mais beaucoup plus rares que les monnaies latines, la frappe ayant cessé en Égypte plus tôt qu'à Antioche.

Il n'existe point de monnaie à l'image de Zénobie, qui soit antérieure à la proclamation de l'indépendance. Sur toutes celles qu'on connaît, elle est appelée *Augusta*, ΣΕΒΑΣΤΗ. Nous donnons (fig. 7) un spécimen de la frappe alexandrine.

Avers : Buste diadémé. Légende : Σεπ(ιμια) Ζηνοβια Σεβ(ασίη).

Revers : Tête de Diane (sur d'autres exemplaires, la Providence, ou l'Espérance marchant et tenant une fleur).

On ne connaît qu'un seul exemplaire authentique avec légende latine, frappé à Antioche. Il a été trouvé à Tautha.

Avers : S. ZENOBIA AVG. Buste à droite, avec diadème, au-dessus d'un croissant.

Revers : IVNO REGINA. Junon, debout à gauche, tenant une patère et un long sceptre; à ses pieds, un paon; dans le champ, à droite, une étoile.

ÉPILOGUE.

Nous avons dit qu'on avait trouvé hors de Palmyre un certain nombre d'inscriptions en caractères palmyréniens. Les localités où ces découvertes ont eu lieu sont les suivantes :

South Shields, en Angleterre. Inscription latine et palmyrénienne. Épitaphe de Régina, affranchie et épouse du Palmyrénien Baratê.

Rome. Dédicace bilingue (gr.-palm.) aux dieux Aglibôl et Malakbêl. — Autel avec dédicace bilingue, au Soleil dans la partie latine, à Malakbêl « et aux autres dieux de Palmyre » dans la partie araméenne. — Dédicace bilingue (gr.-palm.) à Bêl, Iarhibôl, (la suite mutilée). — Épitaphe bilingue (lat.-palm.) d'Habîbi, fils d'Habîbi. — On a aussi recueilli quelques inscriptions fragmentaires grecques et latines qui émanent de Palmyréniens.

Karansebès, en Hongrie. Épitaphe latino-palmyrénienne d'un officier (option) nommé Gouras, fils d'Iaddai.

Kœstandje, en Roumanie. Épitaphe palmyrénienne d'une femme nommée Beryllula.

El-Kantara, en Algérie. Épitaphe bilingue (lat.-palm.) d'un archer palmyrénien, qui y tenait garnison vers le milieu du 11^e siècle; et épitaphe latine d'un centurion nommé Agrippa, fils de Taimê, originaire de Palmyre.

Lambèse, en Algérie. Épitaphe latino-palmyrénienne d'un nommé Moqîmou, fils de Siméon.

Denderah, en Égypte. Fragment d'une inscription gréco-palmyrénienne très mutilée. — On a aussi découvert à Coptos une dédicace grecque faite au dieu Iarhibôl, par un archer palmyrénien, en l'an 216.

Tayibeh, entre Palmyre et l'Euphrate. Dédicace gréco-palmyrénienne à Baalsamîn, dont nous avons parlé plus haut (p. 74).

Qarieteïn, entre Palmyre et Damas. Il y a dans cette localité des sculptures, des inscriptions et des bustes apportés de Palmyre; mais elle a fourni elle-même plusieurs inscriptions grecques et une palmyrénienne, qui attestent son nom ancien: Nazala. Traduction de la dédicace palmyrénienne :

L'an 457, au mois de Qénian (juil. 146), cette colonnè avec son entablement a été érigée au grand dieu de Nazala, pour leur salut, le salut de leurs enfants et celui de Belhai, fille d'Amrou, leur mère, par Zabdibòl, Aténour, Malikou, Amrou et Iedibèl, fils de Barsamès, petits-fils de Zabdibòl, Palmyrénians qui sont à Nazala.

Le texte de cette inscription (reproduite pl. XXII) présente des particularités graphiques intéressantes que nous ne pouvons discuter ici. Elle est malheureusement assez mal conservée.

*
* *

Le lecteur qui aura eu la patience de lire cette aride analyse des inscriptions palmyréniennes comprendra facilement qu'on puisse s'intéresser aux ruines des édifices, aux débris de sculpture, aux restes de peintures antiques. Mais il se demandera peut-être quel intérêt il peut y avoir à relever minutieusement les textes où on ne lit autre chose que les noms d'obscurs citoyens.

De tout ce que les Palmyrénians ont pu écrire, — et ils ont certainement beaucoup écrit, ne fût-ce que pour leurs affaires, — seules les inscriptions nous restent; nous n'avons d'autre ressource pour reconstituer, dans une certaine mesure, le vocabulaire d'un dialecte dont la connaissance n'est pas inutile à l'étude comparée des langues sémitiques. Dans ce labeur, il faut tenir grand compte des noms propres. Nous avons déjà signalé ceux qu'on appelle « théophores », formés d'un nom divin joint à un autre élément, comme chez les Grecs Théodore (don de Dieu), chez nous Dieudonné. Ces noms sont d'un fréquent usage chez tous les peuples sémitiques. Ils fournissent quelques indices sur les divinités vénérées par ceux qui les em-

ployaient : les noms Vahballât (don d'Allât), Barnabou (fils de Nébo), Zabdibôl (présent de Bôl), Kedannanai (esclave de Nanai), Aténouri (Athé est ma lumière), etc. montrent que les Palmyréniens révéraient Allât, Nébo, Nanai, etc. Les noms qui ne rentrent pas dans cette catégorie ne manquent pas pour cela d'intérêt philologique. Supposez qu'il ne subsiste de toute la littérature française que les inscriptions peintes sur les croix de nos cimetières, ne pourrait-on pas en tirer un assez copieux vocabulaire de notre langue? On y trouverait des noms de métier, comme Cordier, Marchand, Boucher; des noms de couleur : Leblanc, Lenoir, Brun, Rousseau; des noms de qualités ou de défauts : Lefort, Lesourd, Gaucher, Brillant; des noms de condition : Maître, Servant; des noms de région : Montagne, Vallée, Rivière; des noms d'oiseaux ou d'animaux : Colombe, Rossignol, Poisson, Lecerf, Loup, Renard; des noms de fleurs et de plantes : Rose, Églantine, Olivier, Figuier; etc. On y découvrirait aussi quantité de participes, comme Rendu, Honoré, Trouvé, etc., d'où l'on pourrait conjecturer l'existence des mots « rendre, honorer, honneur, honorable », etc. Or, chacun des noms que nous venons de citer, et beaucoup d'autres, pourraient servir de traduction littérale à un nom sémitique.

Rien n'est à négliger dans la recherche du passé. Des textes qui, pris isolément, semblent sans importance, peuvent aider à en interpréter d'autres; par le rapprochement d'un grand nombre d'inscriptions et leur comparaison on peut arriver à faire la lumière sur les points obscurs. Aussi, les Académies qui s'imposent de grands sacrifices pour la publication des *Corpus* ou Recueils complets d'inscriptions, rendent-elles un service inappréciable aux études historiques et philologiques. L'épigraphie a, de nos jours, fourni des bases nouvelles et solides à l'étude de l'antiquité.

TABLE ET EXPLICATION DES PLANCHES.

[Les planches I-XV; XVII; XVIII; XIX, 4; XX, 1, 2, 4, 5, 6, ont été exécutées d'après les photographies du R. P. Raphaël Savignac.]

PLANCHE I.

1. Temple de Baalsamin (voir p. 43).
2. Temple de Bél (p. 39). Angle N. O. de l'enceinte; vue prise de l'extérieur.

PLANCHE II.

1. Temple de Bél. Esplanade envahie par le village arabe. A gauche, colonnes des portiques en ruines; à droite, le sanctuaire.
2. Le sanctuaire avec son péristyle de colonnes cannelées (côté de l'est). Les ornements de bronze des chapiteaux ont été enlevés.

PLANCHE III.

1. Temple de Bél. Porte intérieure dans le mur nord de la cella; voir le détail des sculptures pl. XX, 5.
2. Porte du péristyle (côté ouest), transformée par les Arabes en poterne donnant accès au village.

PLANCHE IV.

1. Temple de Bél. Angle d'un portique.
2. Colonnes d'un portique; détail des chapiteaux.

PLANCHE V.

1. Grande colonnade (voir p. 45). Extrémité occidentale. Façade du grand tombeau décrit par Wood dans ses planches 36-42. Au sommet de la colline, le château arabe.
2. Portique à l'entrée orientale de la colonnade.

PLANCHE VI.

1. Même portique, vu du N. E. Premières colonnes de la rangée méridionale.
2. Détails de l'arcade méridionale.

PLANCHE VII.

1. Même portique, vu du S. O.
2. Restes d'une colonnade transversale au sud de la grande.

PLANCHE VIII.

1. Grande colonnade. Le tétrapyle (voir p. 45).
2. Une des arcades donnant accès aux rues latérales.

PLANCHE IX.

1. La Vallée des Tombeaux. La première tour à gauche est le tombeau d'Elahbél (voir p. 88); au centre celui de Jamblique; à gauche, dans la vallée, ceux d'Aténatan et de Malikou. Voir la planche X.
2. Tombes en ruines au pied de la citadelle arabe.

PLANCHE X.

1. Tombeau de Jamblique (voir p. 94).
2. Tombeau de Malikou (voir p. 106).
3. Tombeau d'Aténatan (voir p. 87).
4. Tombeau appelé Qasr el-Hayeh, décrit par Wood dans ses planches 53, 54.

PLANCHE XI.

1. Intérieur du tombeau d'Elahbél. Rez-de-chaussée (voir p. 89).
2. Porte conduisant aux étages.

PLANCHE XII.

1. Tombeau d'Elahbél. Plafond du rez-de-chaussée. Buste au-dessus de la porte d'entrée.
2. Tombeau de Jamblique (voir p. 94). Détail d'un chapiteau au sommet des parois du rez-de-chaussée.
3. Même tombeau. Un des caveaux du rez-de-chaussée.

PLANCHE XIII.

1. Édifice ruiné, dans la partie sud-ouest de la ville. Cella d'un temple ?
2. Tombeau de Jamblique. Plafond du premier étage.
3. Plafond du rez-de-chaussée, décoré de bustes et de figures ailées.

PLANCHE XIV.

1. Maghârat el-Djedideh (voir p. 96). Porte d'entrée.
2. Salle D. Tableau du fond : Achille découvert par Ulysse (voir p. 101).

PLANCHE XV.

Même tombeau. Salle D : vue d'ensemble.

PLANCHE XVI.

1. Même salle. Pilastre méridional (d'après Strzygowski).
2. Pilastre septentrional (d'après le même).
3. Protection contre le mauvais œil (d'après Farmakowski; voir p. 100).
4. Décoration du plafond. Motif central : Ganymède (d'après le même; voir p. 101).

PLANCHE XVII.

1. Même tombeau. Sarcophages de la salle A.
2. Salle D : décoration de la paroi méridionale

PLANCHE XVIII.

Même tombeau. Salle D : parties des peintures de la paroi septentrionale.

PLANCHE XIX.

- 1, 2. Tessères palmyréniennes (voir p. 135).
3. Bas-relief transporté à Emèse (voir p. 135).
4. Cimetière musulman. Autels palmyréniens transformés en stèles funéraires (voir p. 65).

PLANCHE XX.

- Sculptures palmyréniennes : 1, 2. Fragments de sarcophages (transportés à Qarietein).
3. Fragment de sarcophage (à Ny Carlsberg).
 4. Sarcophage (au séraï de Palmyre).
 5. Détail des sculptures de la porte reproduite pl. III, 1.
 6. Autel de style nabatéen (dans le cimetière de Palmyre).

PLANCHE XXI.

Inscriptions honorifiques : 1. Inscr. des propylées du grand temple (voir p. 39). — 2. Statue d'Ahophali (voir p. 42). — 3. Statue de J. Aur. Zebida (voir p. 59). — 4. Statue de J. Aur. Zabdila (voir p. 49). — 5. Inscr. de Vorôd (voir p. 52). — 6. Milliaire de Zénobie (voir p. 57).

PLANCHE XXII.

1. Dédicace aux dieux Arsou et Azizou (voir p. 68). — 2. Inscription de Nazala (voir p. 143).

PLANCHE XXIII.

Inscriptions religieuses : 1. Dédicace au dieu Sadrafa (voir p. 66). — 2, 2a. Dédicace à Aglibôl (voir p. 71). — 3. Autel dédié par Borrépha (voir p. 84). — 4. Autel dédié par lamlaha (voir p. 86). — 5, 6, 7. Les trois autels d'el-Kerâsi (voir p. 77).

PLANCHE XXIV.

Autels votifs (voir p. 79-86).

PLANCHE XXV.

Inscriptions funéraires : 1-4. Tombeau appelé Maghàrat el-Djedideh (voir p. 102). — 5. Tombeau de Mattanai (voir p. 110). — 6. Concessions de J. Aur. Bôlmé (voir p. 105).

PLANCHE XXVI.

Inscriptions funéraires : 1. Ogiou (voir p. 107). — 2. Samsigéram (voir p. 108). — 3. Zabdiból (voir p. 107). — 4. Aténatan

(voir p. 88). — 5. Salmán (voir p. 108). — 6. Kitôt (voir p. 106). — 7, 8. Concessions de Lisams (voir p. 109). — 9. Phasiél (voir p. 109). — 10. Malikou (voir p. 106).

PLANCHES XXVII-XXXII.

Monuments funéraires accompagnés d'inscriptions : fragments de sarcophages, groupes et bustes isolés, montrant le détail du vêtement, de la coiffure et des parures (voir p. 111-131).

PLANCHES ET FIGURES DANS LE TEXTE.

	Pages.
Plan de Palmyre (d'après R. Wood, <i>Les Ruines de Palmyre</i> , pl. 2).....	21
Autel dédié à Sai al-Qaum, au 1/10 ^e de sa grandeur (d'après E. Littmann).....	67
Profil au 1/20 ^e d'un des autels élevés par la ville (R. Savignac).....	77
Plan et coupe du tombeau de Jamblique (Vogüé, <i>Syrie centrale</i> , pl. 26).....	95
Porte monolithe du tombeau appelé Moghàrat el-Djedideh (d'après Farmakowski).....	97
Plan et coupes du même tombeau, par le P. Raph. Savignac.....	99
Inscription tracée au pinceau. Spécimen d'écriture cursive.....	105
Tessères palmyréniennes.....	132
Monnaies palmyréniennes.....	139

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
Avant-propos.....	5
Introduction.....	7
Loi fiscale de Palmyre.....	23
Inscriptions honorifiques.....	39
Inscriptions religieuses.....	65
Inscriptions funéraires.....	87
Tessères et monnaies.....	133
Épilogue.....	142
Table et explication des planches.....	145

1



2

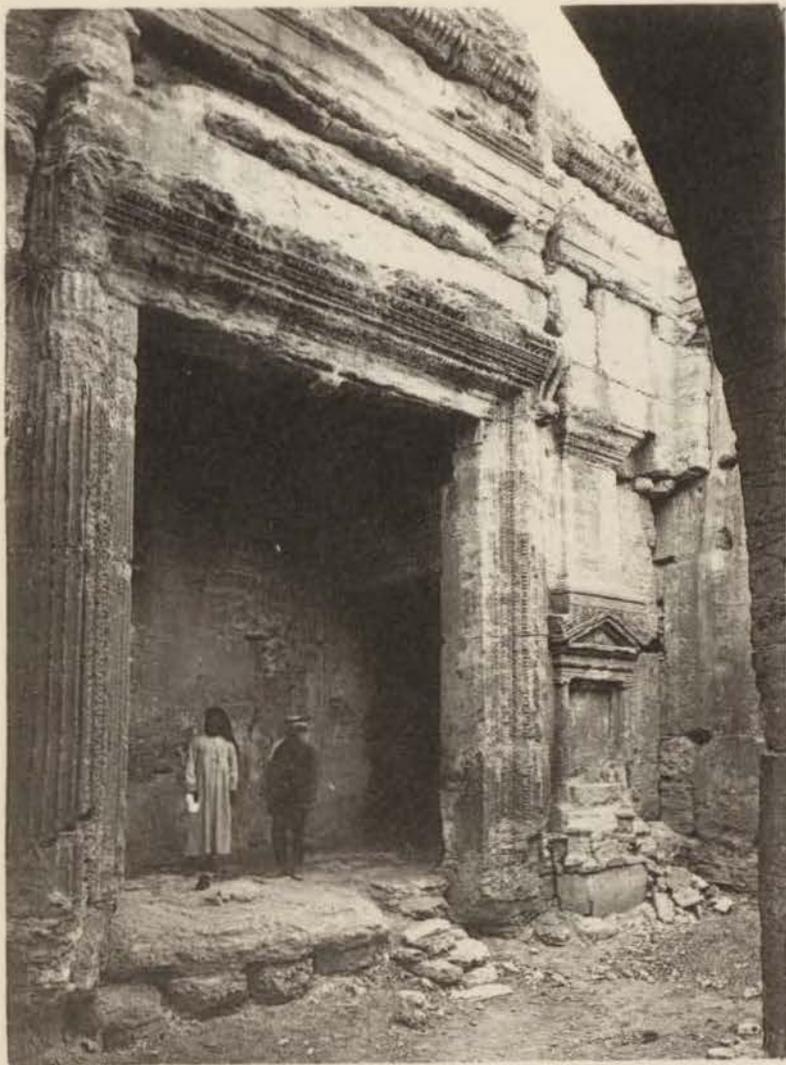




2



1



2



1



2



1



2



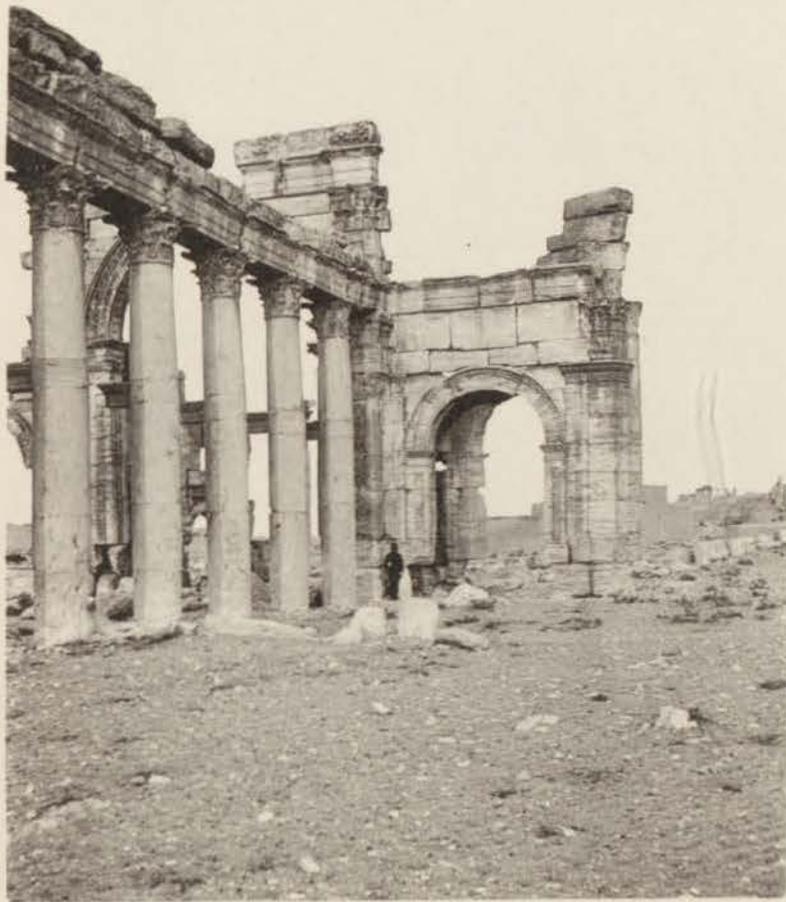
1



2



1



2



1



2



1



2



1



2



3



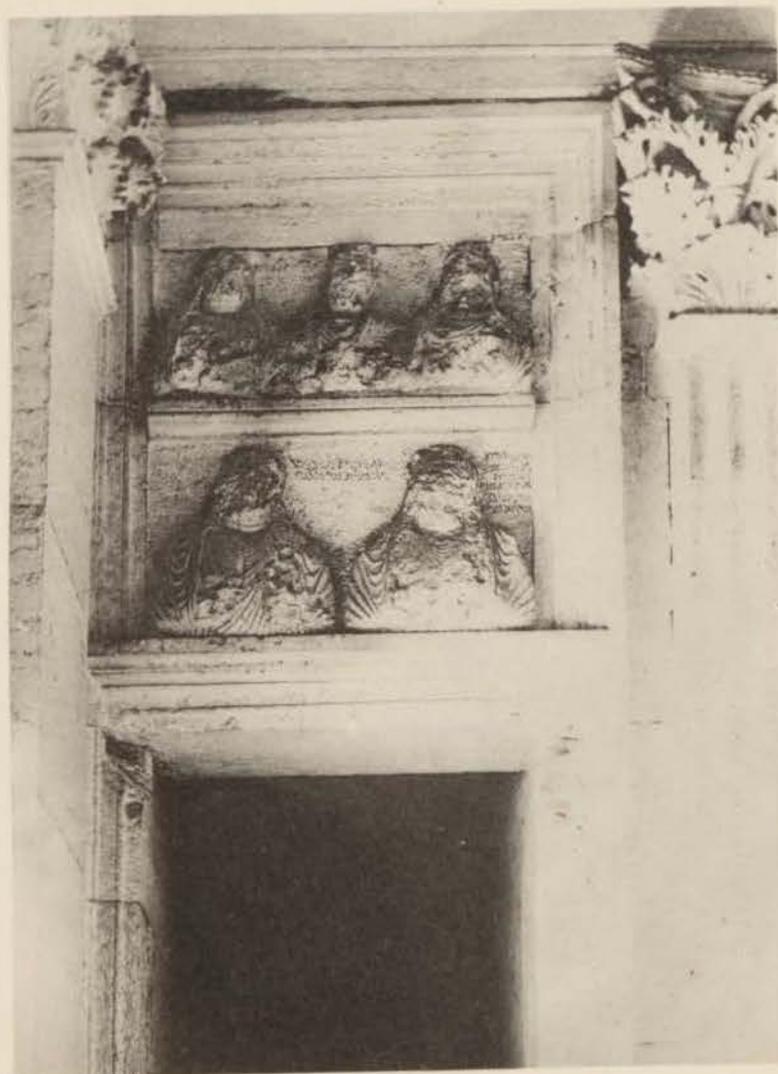
4



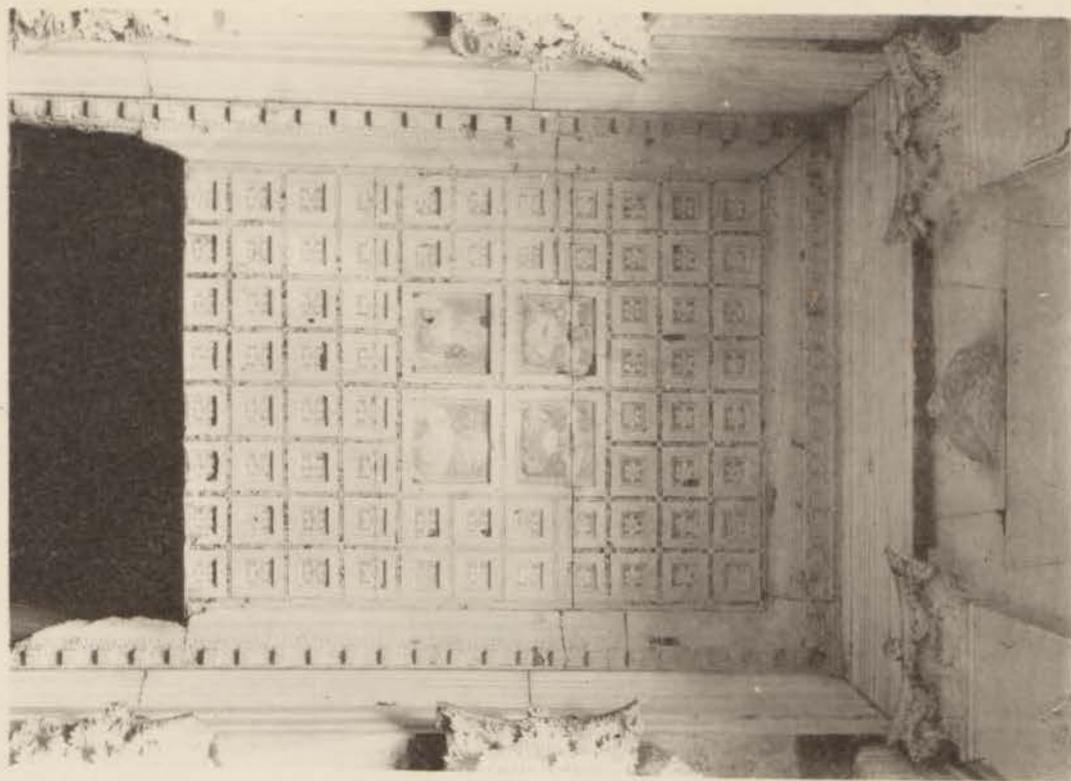
1



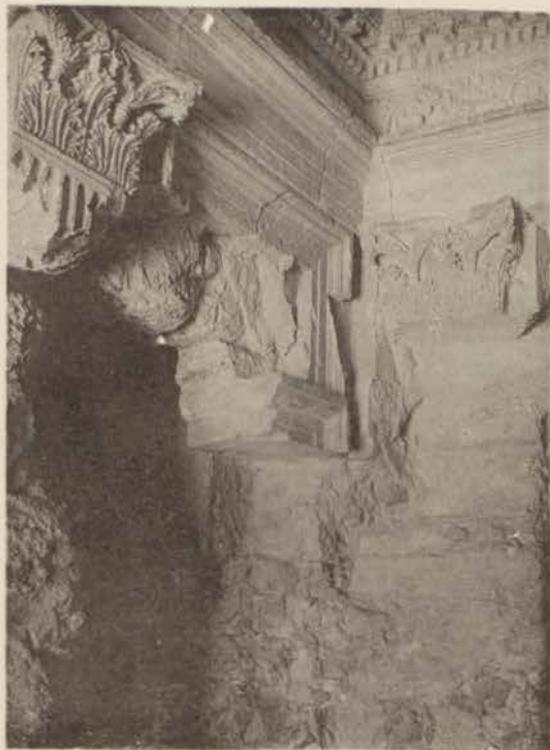
2



1



2



3



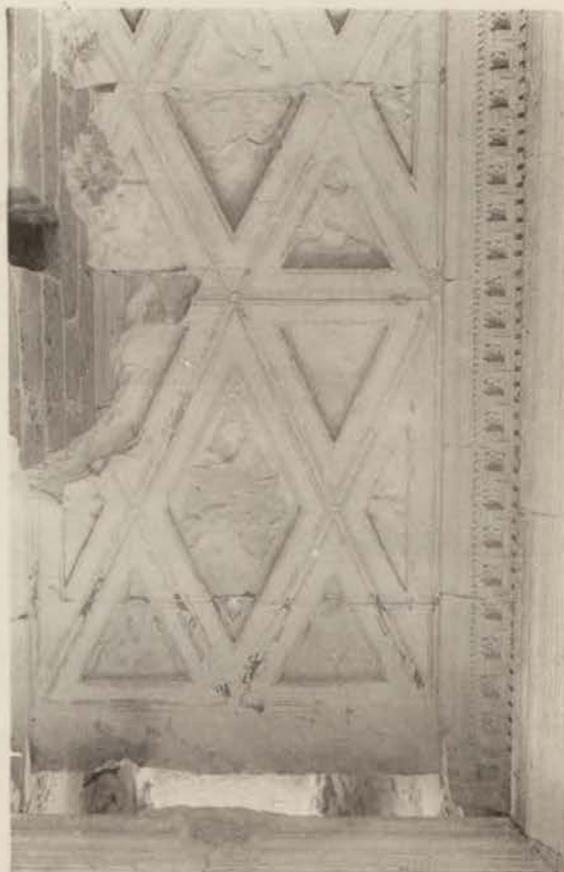
1



2



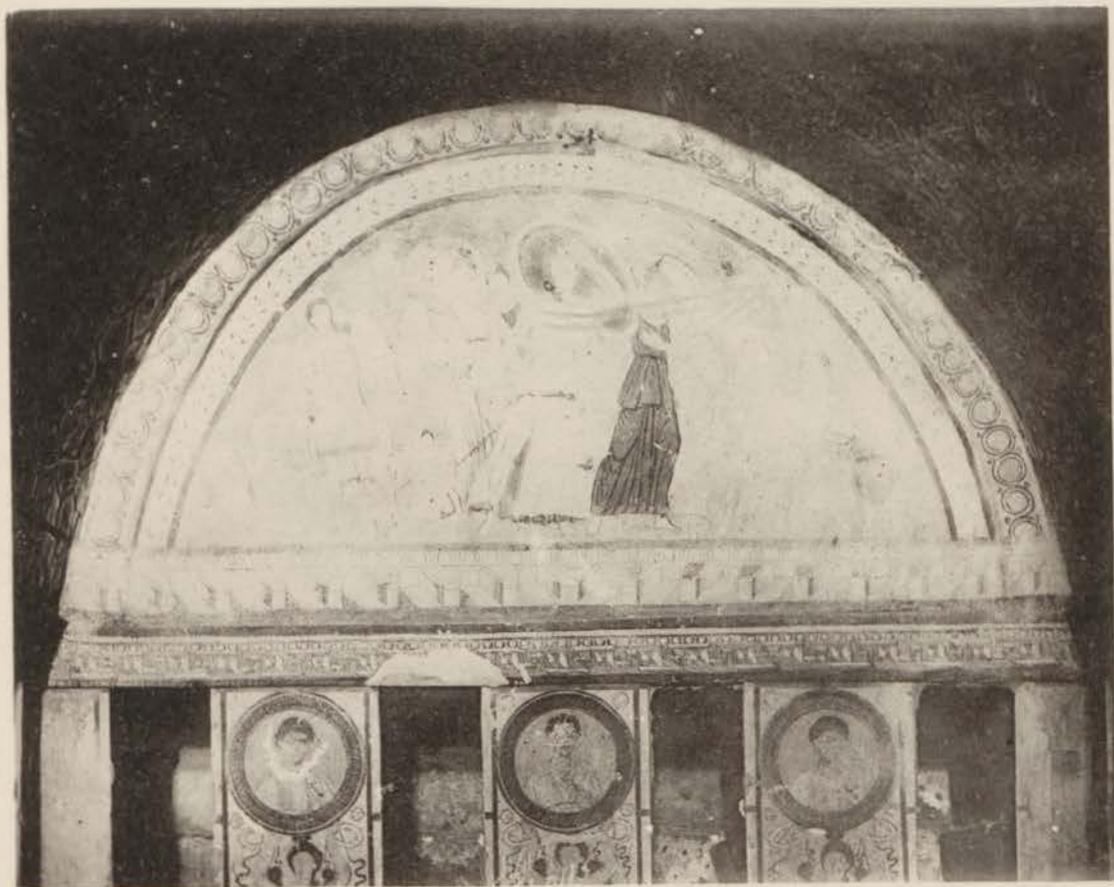
3



1



2





1



2

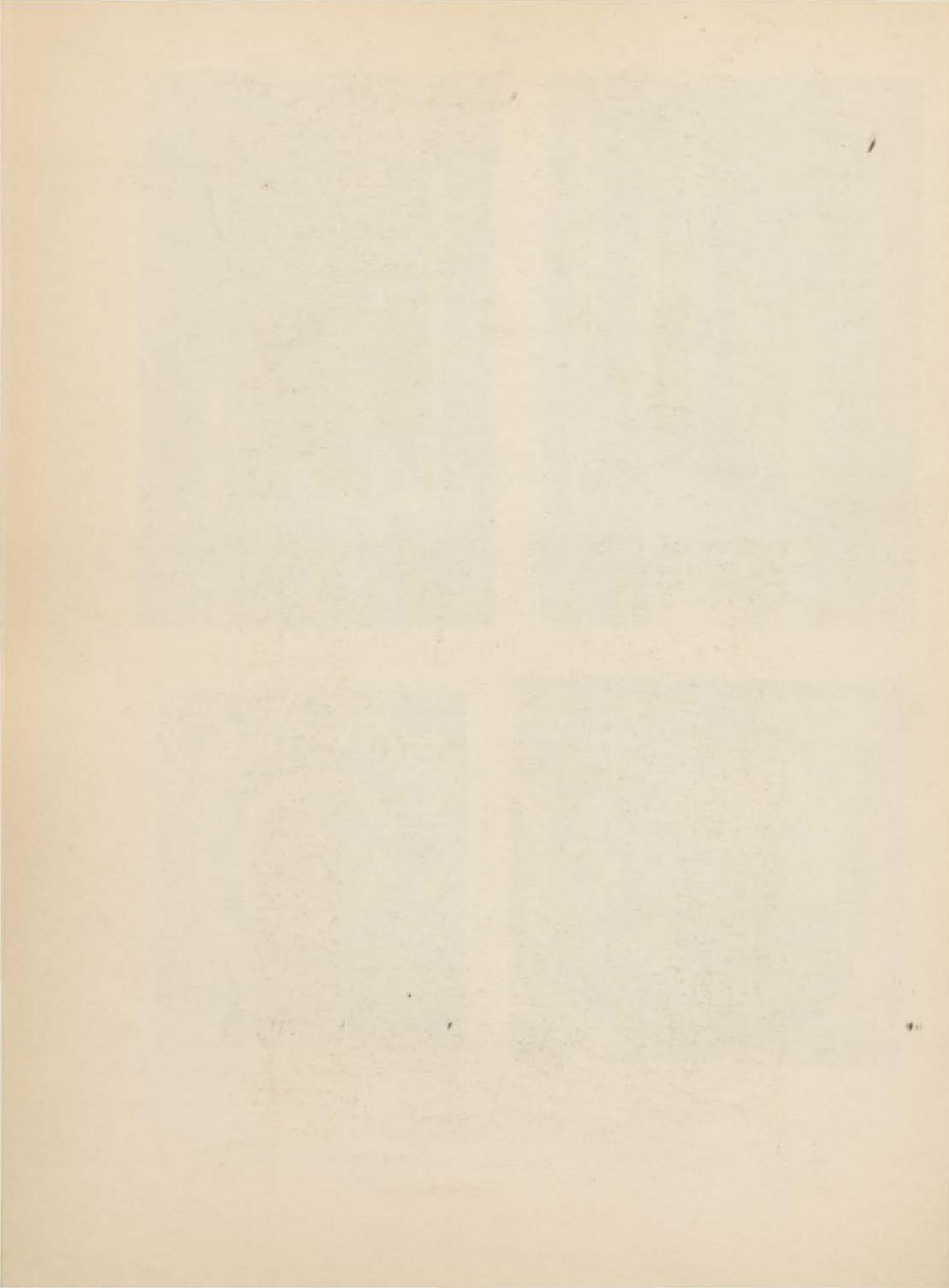


3

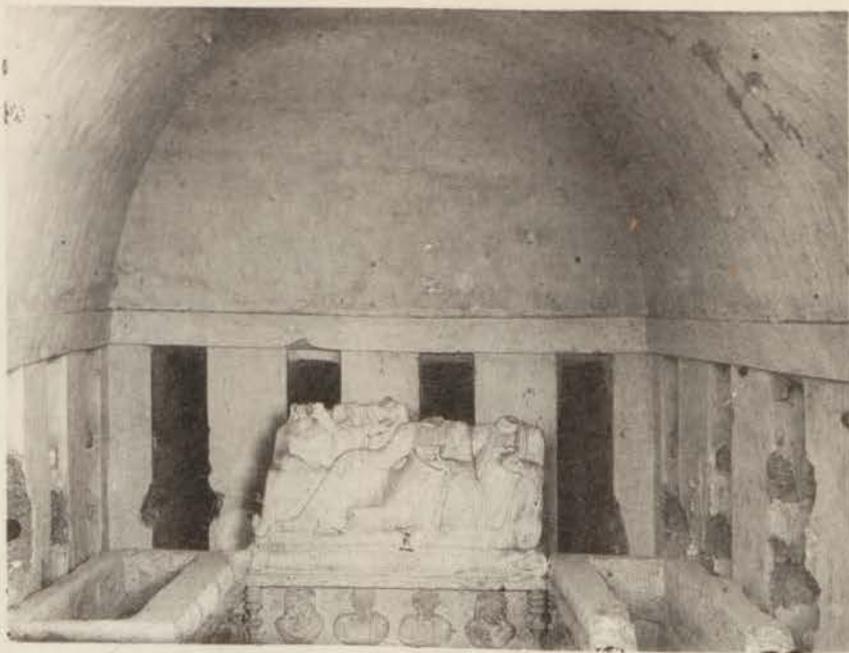


4





1



2



1



2



1



2



2



1



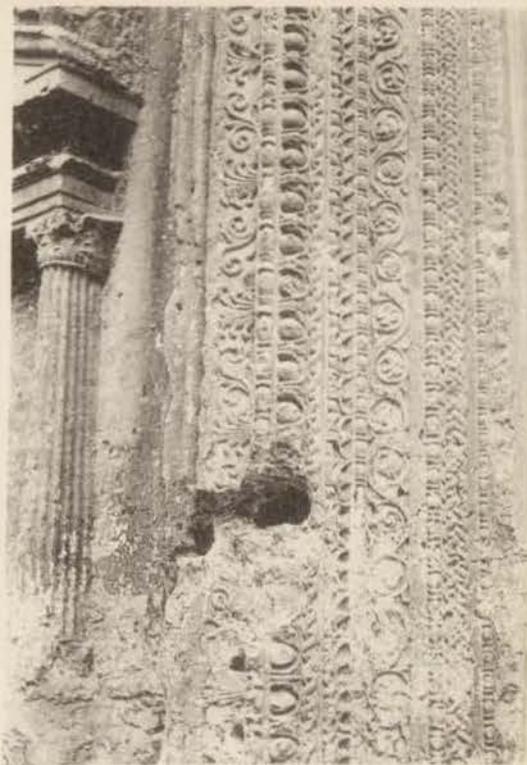
2



3



5

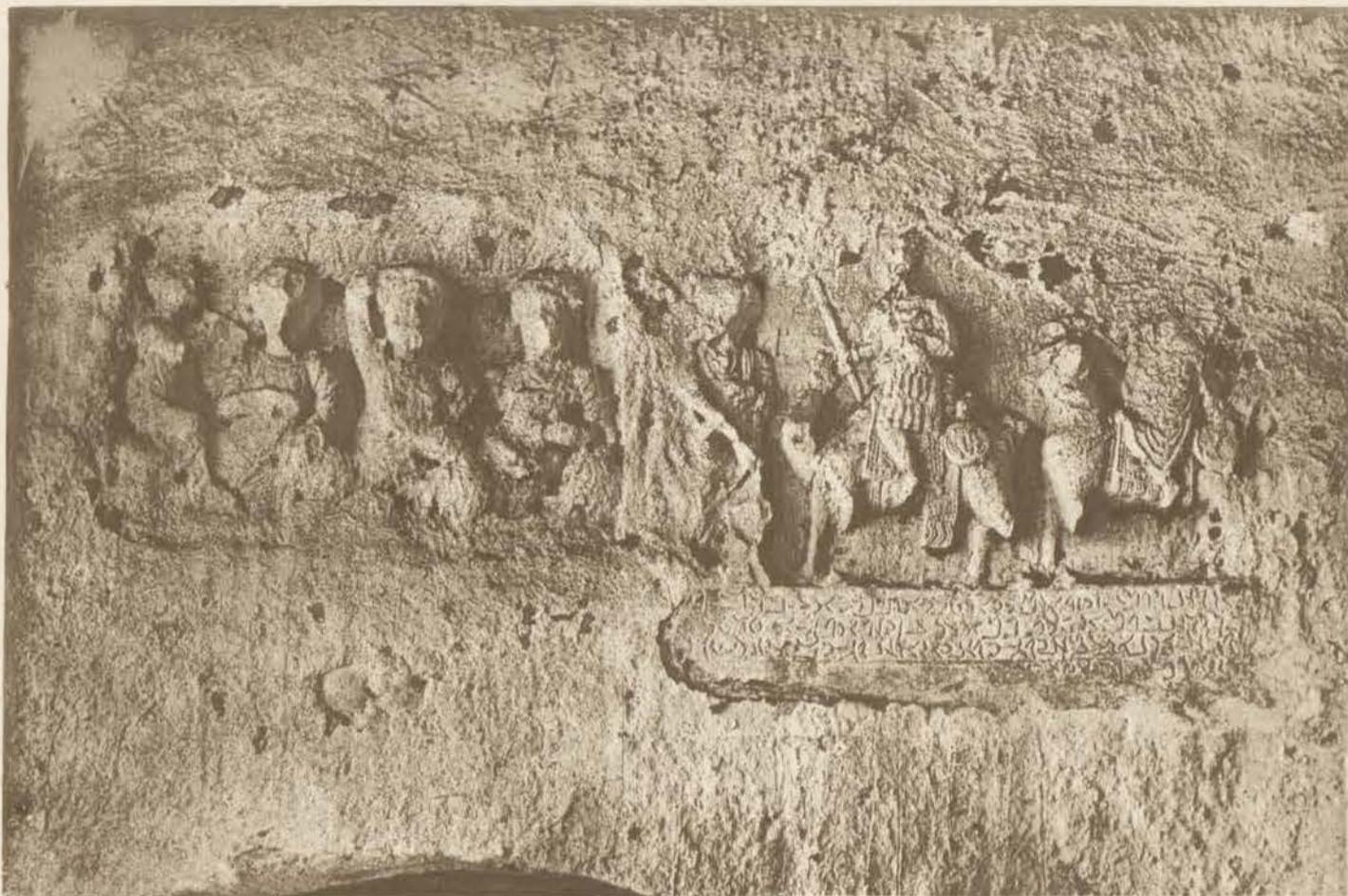


4

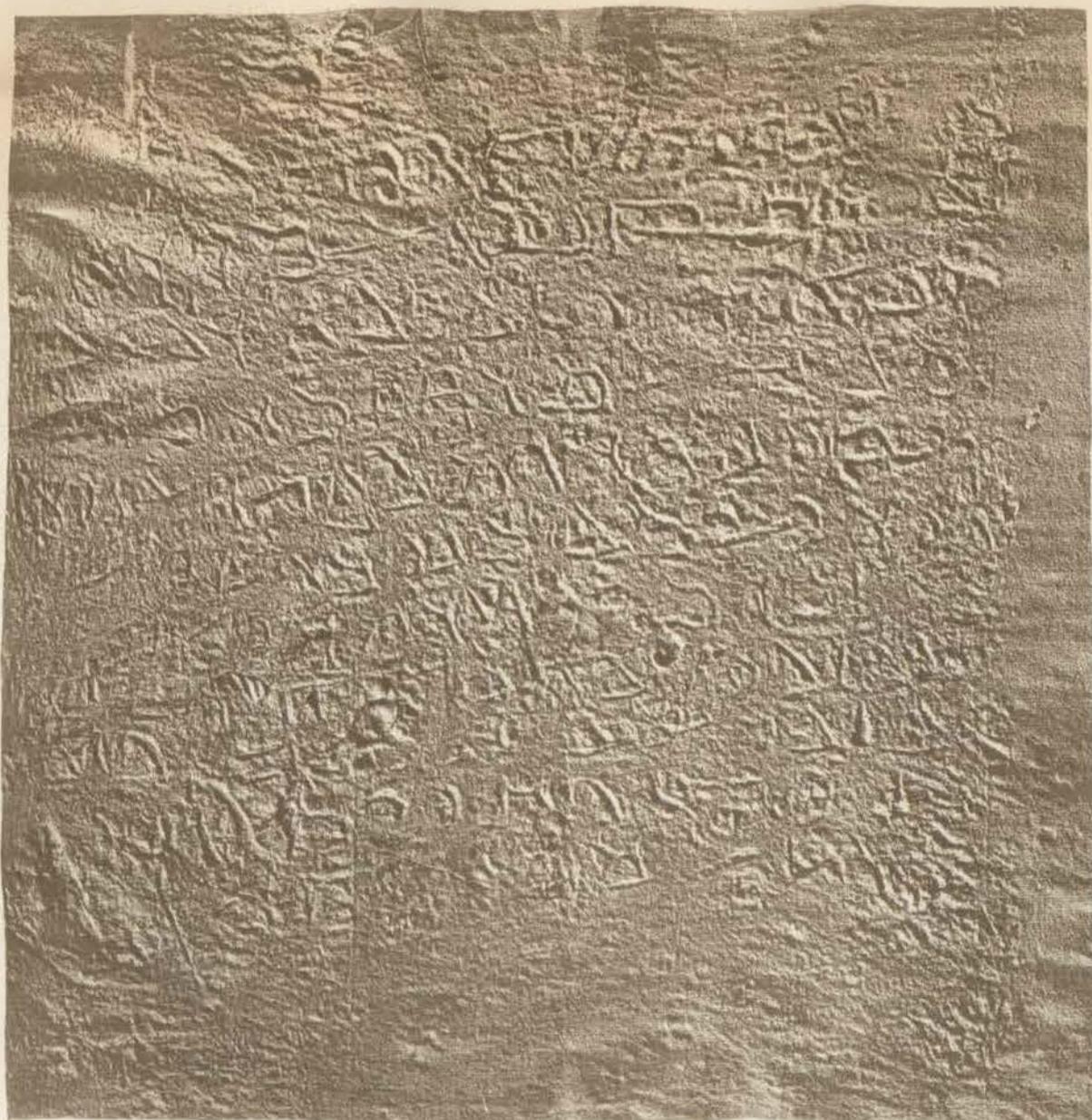


6





1



2



1



2



3



4



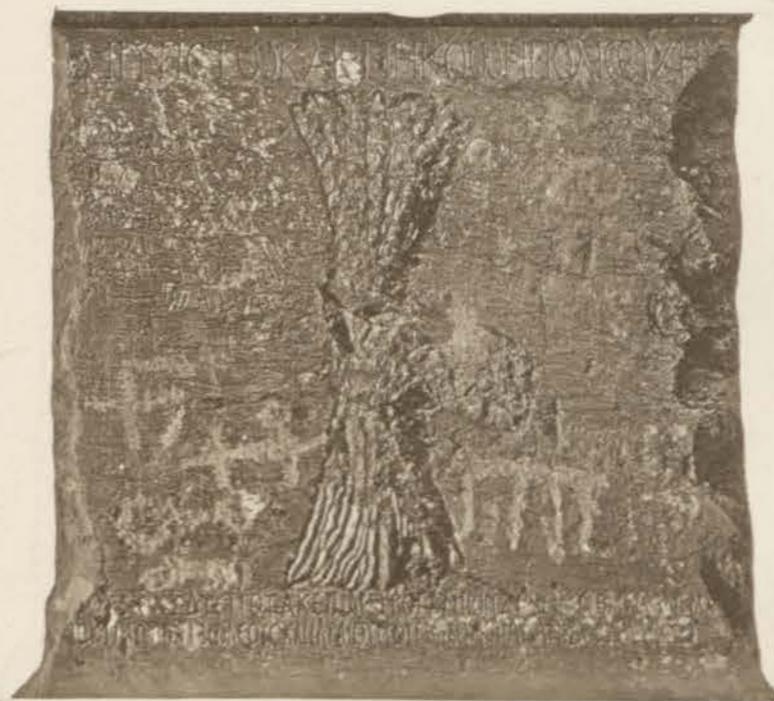
5



2a



7



6



14



1



2



3



4



5



6



7



11a



8



9



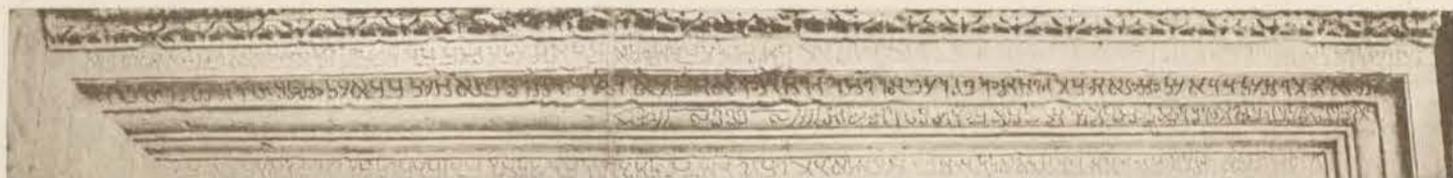
10



11



1



2



3



4



5



6



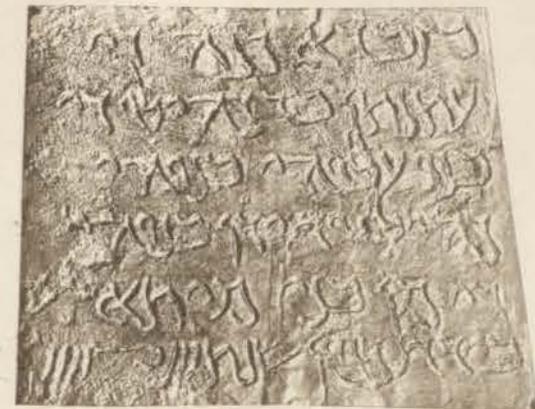
1



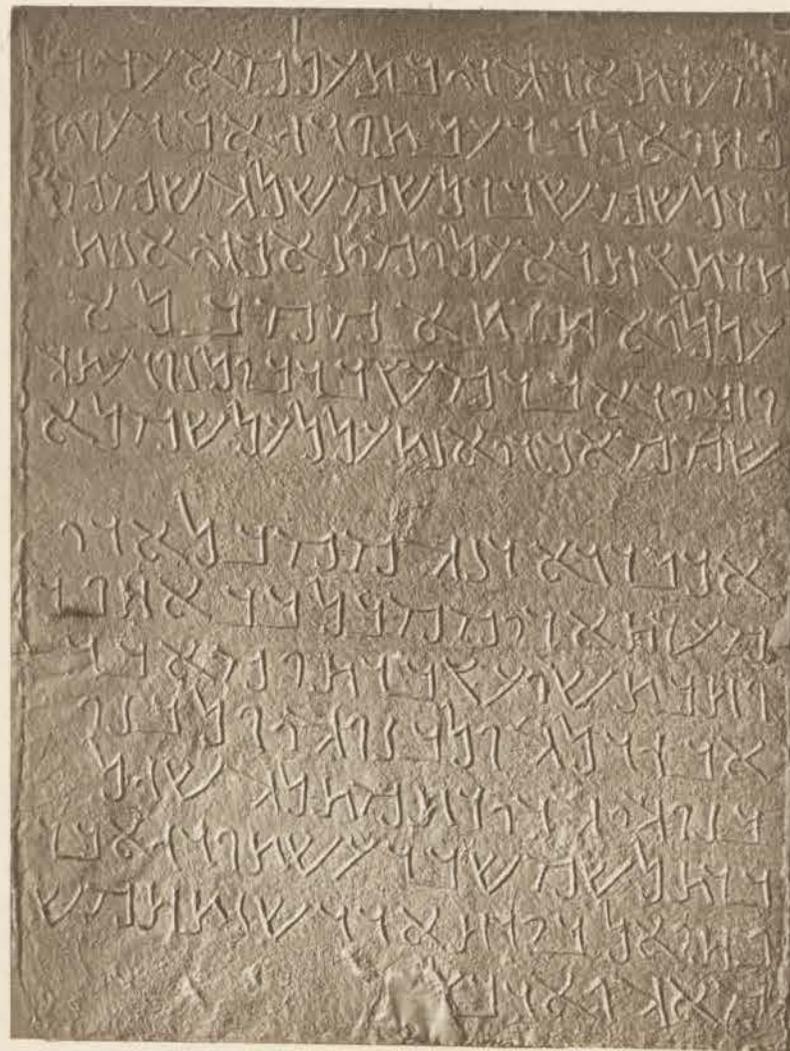
2



3



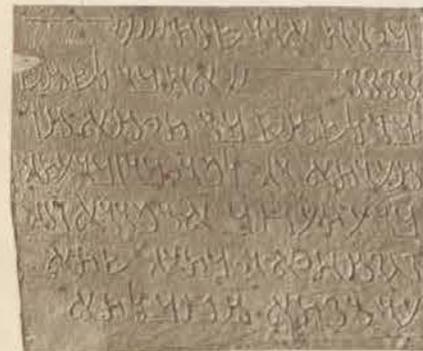
4



5



6



7



8



10



9



1



2



3



4



5



6



7



8



9



10



11



12



13

BIBLIOTHEQUE
LYON
MALOON-REINACH



13

14

15

16

17



BIBLIOTHEQUE
LYON
MALON-HEINICH



1



2



3



4



5



6



7



8



9



10



11



12



13



14



1



2



2a



3



4



5



6



7



8



9



10



11



12



13



14



15



16



1



2



3



4



5



6



7



8



9



10



11



13



12



14